



Le succès par une vision à long terme



B E K B

B C B E



B E K B | B C B E

Rapport et comptes annuels 2015

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée des actionnaires
sur l'exercice 2015**

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
Téléphone 032 327 47 47
Fax 031 666 60 40

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Kerstin Eichenberger, Eveline Wittwer, Harry Tresch, Alex Josty

Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2016

Banque Cantonale Bernoise SA

Couverture

Jovana Maria et Janick Fankhauser avec Marysol, actionnaires de Berne



No. 01-16-705705 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

Sommaire

| | | | | | |
|------------|---|--|--|--|--|
| 5 | Avant-propos | | | | |
| 7 | L'exercice en bref | | | | |
| I | Vue d'ensemble | | | | |
| 10 | Organisation | | | | |
| 10 | Conseil d'administration | | | | |
| 10 | Direction générale | | | | |
| 10 | Organes de révision | | | | |
| 12 | Organigramme | | | | |
| 14 | Politique d'affaires | | | | |
| 14 | Principes de sa stratégie | | | | |
| 14 | Stratégie de propriétaire novatrice | | | | |
| 14 | Approche entrepreneuriale | | | | |
| 16 | Cours de l'action | | | | |
| 16 | Augmentation du dividende | | | | |
| 18 | Contexte et positionnement | | | | |
| 18 | Conjoncture mondiale | | | | |
| 18 | Conjoncture suisse | | | | |
| 18 | Évolution économique dans le canton de Berne | | | | |
| 18 | Domaines d'activité diversifiés | | | | |
| 23 | Responsabilité sociale et sociétale | | | | |
| 23 | Pour la région | | | | |
| 24 | En faveur de l'environnement | | | | |
| 26 | Au service de la qualité | | | | |
| 28 | La BCBE en tant qu'employeur | | | | |
| 28 | Politique et effectifs du personnel | | | | |
| 28 | Formation et perfectionnement | | | | |
| 28 | Relève et diversité | | | | |
| 29 | Politique salariale | | | | |
| II | Gouvernance d'entreprise | | | | |
| 32 | Principes | | | | |
| 33 | Gouvernance d'entreprise | | | | |
| 33 | Structure du groupe et actionnariat | | | | |
| 33 | Structure du capital | | | | |
| 34 | Conseil d'administration | | | | |
| 39 | Direction générale | | | | |
| 40 | Droits sociaux des actionnaires | | | | |
| 41 | Changement de contrôle et mesures de défense | | | | |
| 41 | Organe de révision | | | | |
| 41 | Politique d'information | | | | |
| III | Rapport de rémunération | | | | |
| 44 | Compétence et procédure de fixation | | | | |
| 44 | Système de rémunération | | | | |
| 44 | Composantes | | | | |
| 48 | Rémunérations versées en 2015 | | | | |
| 51 | Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération | | | | |
| IV | Rapport financier | | | | |
| 54 | Rapport annuel | | | | |
| 54 | Commentaires sur l'activité de la banque | | | | |
| 56 | L'exercice 2015 | | | | |
| 62 | Effectifs de personnel | | | | |
| 62 | Liquidités et fonds propres | | | | |
| 64 | Emploi du bénéficiaire | | | | |
| 64 | Réalisation d'une évaluation de risque | | | | |
| 64 | État des commandes et des mandats | | | | |
| 64 | Activités de recherches et de développement | | | | |
| 64 | Événements extraordinaires | | | | |
| 64 | Perspectives | | | | |
| 66 | Bouclement annuel | | | | |
| 66 | Bilan | | | | |
| 67 | Compte de résultat | | | | |
| 68 | Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale | | | | |
| 69 | Tableau des flux de trésorerie | | | | |
| 70 | Présentation de l'état des capitaux propres | | | | |
| 71 | Annexe au compte de résultat | | | | |
| 71 | Raison sociale, forme juridique et siège de la banque | | | | |
| 71 | Principes comptables et d'évaluation | | | | |
| 77 | Gestion des risques | | | | |
| 82 | Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeurs | | | | |
| 83 | Évaluation des garanties | | | | |
| 83 | Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (« hedge accounting ») | | | | |
| 84 | Activités externalisées | | | | |
| 84 | Événements postérieurs à la date de clôture du bilan | | | | |
| 85 | Impact des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation | | | | |
| 88 | Informations concernant les positions du bilan | | | | |
| 110 | Informations concernant les opérations hors bilan | | | | |
| 112 | Informations concernant le compte de résultat | | | | |
| 116 | Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels | | | | |
| 118 | Repères | | | | |
| 120 | Action BCBE | | | | |



Antoinette Hunziker-Ebnetter et Hanspeter Rüfenacht dirigent la banque à l'avenir.

Une bonne année pour la Banque Cantonale Bernoise

Cher lecteur, chère lectrice,

L'année écoulée a été une bonne année pour la Banque Cantonale Bernoise (BCBE). Les créances hypothécaires ont crû de 623 millions de francs, les fonds de la clientèle ont gonflé de 47 millions de francs et la somme du bilan a progressé pour s'établir à 28 milliards de francs. En dépit des taux d'intérêt bas, il a été possible de dégager un bénéfice en hausse, à 131 millions de francs.

En conséquence, nous pouvons poursuivre notre politique d'augmentation du dividende : le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 17 mai 2016 d'augmenter le dividende de 20 centimes, à 6.00 francs. Nos actionnaires profitent ainsi du modèle d'entreprise durable de la BCBE.

Les banques suisses travaillent dans un contexte exigeant. Les taux sont tombés à un plus bas historique. En outre, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé, en janvier 2015, d'introduire des taux négatifs. Cette mesure accroît la pression sur la marge d'intérêt. La gestion des coûts restera également une priorité.

Indépendamment de la situation des taux d'intérêt, nous continuons à privilégier le long terme. La substance qui permet de supporter le risque dépasse 10 % de la somme du bilan de la BCBE. Notre proximité avec la clientèle est l'un de nos atouts majeurs. Pour répondre aux nouveaux besoins des clients, nous proposons des solutions numériques. Grâce à l'app BCBE, vous avez en tant que clients en tout temps vos finances bien en main, même quand vous n'êtes pas chez vous.

Plus de 500 000 clientes et clients, plus de 60 000 actionnaires et près de 1300 collaborateurs et collaboratrices nous rattachent à notre espace d'activités économiques et de vie en société. En tant que banque formatrice, nous tenons à ce que la relève justifie de compétences professionnelles et sociales.

Grâce une politique d'affaires solide et orientée sur le long terme, la BCBE est parée pour relever les défis qui l'attendent. Jour après jour, notre personnel s'emploie à faire de notre établissement une banque de proximité capable d'offrir des services de qualité et des conseils de premier ordre. Ce succès est aussi le vôtre.

Avec nos salutations les meilleures

Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Hanspeter Rüfenacht
Président de la Direction générale





Jovana Maria Fankhauser, éducatrice de la petite enfance, Berne

« Durable et prospère » : la Banque Cantonale Bernoise dispose d'une structure financière saine et d'une solide dotation en capital propre. Les risques sont à hauteur des recettes et des fonds propres disponibles. Cette stratégie réfléchie et prudente fait ses preuves aussi durant les périodes difficiles et assure une sécurité aux clients. La politique prudente de la banque est également dans l'intérêt des actionnaires tels que Jovana Maria et Janick Fankhauser (voir page de titre).

L'exercice en bref

La BCBE a une nouvelle fois développé ses cœurs de métier, réalisé un free cash-flow cumulé qui dépasse l'objectif fixé et propose une augmentation du dividende.

Orientation à long terme

La BCBE s'appuie sur une structure de bilan solide doublée d'une dotation importante en fonds propres, d'un bon refinancement et d'une capacité bénéficiaire durable. Cette approche s'est avérée fructueuse en 2015 également. Pour les exercices 2013 à 2022, la BCBE entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. En 2015, le free cash-flow se montait à 73,1 millions de francs. Suite à la consolidation de la Caisse de pension de la BCBE, cette valeur a baissé en 2015. À 357,1 millions de francs, la valeur ajoutée générée dépasse néanmoins l'objectif après trois ans. Une augmentation du dividende de 20 centimes, à 6.00 francs par action, est proposée à l'Assemblée générale.

Hausse du bénéfice

Le bénéfice a progressé de 0,7 %, à 131,3 millions de francs. Dans un contexte de marché exigeant, le résultat net des opérations d'intérêts a atteint 293,7 millions de francs, en régression de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu du niveau bas des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt. Ces frais de couverture ont pesé sur le résultat des opérations d'intérêts à hauteur de 74,8 millions de francs (exercice précédent : 52,1 millions de francs). Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a connu une baisse de 3,8 %, à 98,9 millions de francs. Le produit des opérations de négoce, maintenu à dessein à un bas niveau, a diminué de 2,8 %, à 21,3 millions de francs. En excluant le versement extraordinaire à la Caisse de pension de la BCBE, les charges d'exploitation ont pu être diminuées de 1,6 %.

Dotation en fonds propres élevée

La BCBE vise un objectif de rendement durable. Le ratio de fonds propres (y c. les réserves pour risques bancaires généraux) par rapport à la somme totale du bilan s'élève à 7,7 %. Avec un taux de 243,4 % de fonds propres, les exigences légales en la matière sont nettement dépassées. Le ratio de fonds propres de base de Bâle III est de 19,5 %. Corrections de valeur et provisions comprises, la substance qui permet de supporter le risque a atteint plus de 10 % de la somme du bilan.

Bon refinancement

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les fonds déposés par la clientèle au sens strict du terme (engagements résultant des dépôts de la clientèle et obligations de caisse) ont augmenté de 46,7 millions de francs, à 22,2 milliards de francs, et dépassent ainsi les prêts à la clientèle.

Développement des opérations de crédit

La BCBE a développé ses opérations de crédit en mettant l'accent sur les PME. En excluant les créances aux corporations de droit public, les créances sur la clientèle ont crû de 621 millions de francs, à 20,2 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 623,2 millions de francs, à 19,4 milliards de francs. Au moment d'accorder un crédit, la banque veille à ce que la charge reste supportable pour le client, même en cas de hausse des taux d'intérêt.

Rôle majeur du conseil patrimonial

Les valeurs patrimoniales sous gestion se montent à 20,0 milliards de francs (21,1 milliards de francs durant l'exercice précédent). Ce fléchissement s'explique avant tout par le départ d'un client institutionnel, qui a choisi de placer ses avoirs auprès d'un autre établissement. Les valeurs patrimoniales contiennent des produits de fond totalisant 5,2 milliards de francs et des mandats de gestion de fortune s'élevant à 4,2 milliards de francs. La qualité élevée du conseil

BCBE est reconnue par des voix indépendantes. Depuis que le magazine économique *BILANZ* attribue un Private-Banking-Rating (2009), la BCBE est la seule banque à avoir été récompensée chaque année.

Adaptation du réseau de distribution


La BCBE exploite dans les cantons de Berne et de Soleure plus de 70 sièges. En 2015, cinq sièges plus petits ont été intégrés dans des sièges plus grands. Les prestations en ligne ont été étoffées : l'app permet ainsi aux clients de garder leurs finances bien en main et d'effectuer leurs paiements de manière sûre et rapide, où qu'ils soient. En tant que partenaire de TWINT, la banque mise également sur de nouvelles solutions de paiement.

Contribution financière au canton de Berne

Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme, le canton a pu enregistrer un afflux de fonds d'environ 1,8 milliard de francs au total (remboursement de capital de dotation/capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). En 2015, les pouvoirs publics ont obtenu 44,3 millions de francs sous forme de dividendes, impôts et indemnisation de la garantie de l'État.

Politique d'affaires durable

Deux organismes neutres louent l'engagement de la BCBE. Depuis 2010, l'agence de notation de développement durable «oekom research» décerne à la banque le label «Prime». L'engagement social et écologique de la BCBE est exemplaire dans la branche. En outre, dans la dernière notation écologique 2015 de l'organisation «Carbon Disclosure Project» (CDP), la BCBE obtient également un excellent résultat avec 98 points sur 100.

A woman with brown hair, wearing a dark blazer and a grey skirt, is smiling and holding a large red sign with white text. The background is a blurred office or meeting room with wooden chairs and tables.

Le bilinguisme? Notre réalité quotidienne

Virginie Borel, directrice du Forum du bilinguisme, Bienne

« Le bilinguisme ? Notre réalité quotidienne. » : le bilinguisme du canton de Berne, vécu de manière systématique au sein de la BCBE, est un facteur qui vient, entre autres, enrichir la culture de la banque. La BCBE s'est ainsi vu remettre le « Label du bilinguisme » par le Forum du bilinguisme en 2003 déjà. Pour Virginie Borel, directrice de la fondation, cet aspect est important non seulement d'un point de vue professionnel, mais également sur le plan privé. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle a choisi la BCBE.

I Vue d'ensemble

Sommaire

10 Organisation

- 10 Conseil d'administration
- 10 Direction générale
- 10 Organes de révision
- 12 Organigramme

14 Politique d'affaires

- 14 Principes de sa stratégie
- 14 Stratégie de propriétaire novatrice
- 14 Approche entrepreneuriale
- 16 Cours de l'action
- 16 Augmentation du dividende

18 Contexte et positionnement

- 18 Conjoncture mondiale
- 18 Conjoncture suisse
- 18 Évolution économique dans le canton de Berne
- 18 Domaines d'activité diversifiés
 - 18 Opérations de crédit en expansion
 - 18 Une partenaire fiable des PME
 - 19 Progression régulière des activités de conseil patrimonial et de gestion de fortune
 - 19 Private banking récompensé
 - 19 Une longue expérience de l'asset management
 - 19 Développement continu du négoce hors Bourse
 - 20 Un réseau de distribution étendu et un éventail d'offres numériques
 - 20 Des services complets à Soleure

23 Responsabilité sociale et sociétale

- 23 Pour la région
 - 23 Engagement social et culturel
 - 23 Engagement économique
- 24 En faveur de l'environnement
 - 24 Engagement dans l'écologie d'entreprise
 - 24 Développement durable récompensé
 - 26 Prestations de service à caractère durable
- 26 Au service de la qualité

28 La BCBE en tant qu'employeur

- 28 Politique et effectifs du personnel
- 28 Formation et perfectionnement
 - 28 Certifications au service de la qualité
- 28 Relève et diversité
 - 29 «Label du bilinguisme»
- 29 Politique salariale

Organes et organigramme

Conseil d'administration

Antoinette Hunziker-Ebnetter

Présidente (depuis le 12 mai 2015), Lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

Jürg Rieben (jusqu'au 12 mai 2015)

Président, D^r en droit, consultant de l'étude d'avocats Wenger Plattner, Bâle – Zurich – Berne

Rudolf Stämpfli

Vice-président (depuis le 12 mai 2015), D^r oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, éditeur

Thomas Rufer (jusqu'au 12 mai 2015)

Vice-président économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé, propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting

Kathrin Anderegg-Dietrich

Notaire, propriétaire de sa propre étude

Daniel Bloch

Avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

Rudolf Grünig

Professeur, D^r rer. pol., professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg

Peter Siegenthaler

Lic. rer. pol., D^r h.c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances

Rudolf Wehrli

D^r en phil. et D^r en théol., homme d'affaires

Peter Wittwer (depuis le 12 mai 2015)

Expert-comptable diplômé

Direction générale

Hanspeter Rüfenacht

Président de la Direction générale, responsable du Département Clientèle privée et Clientèle commerciale

Stefan Gerber

Responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

Johannes Hopf

Responsable du Département Production et exploitation

Alois Schärli

Responsable du Département Finances

Organes de révision

Organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

Markus Berchtold

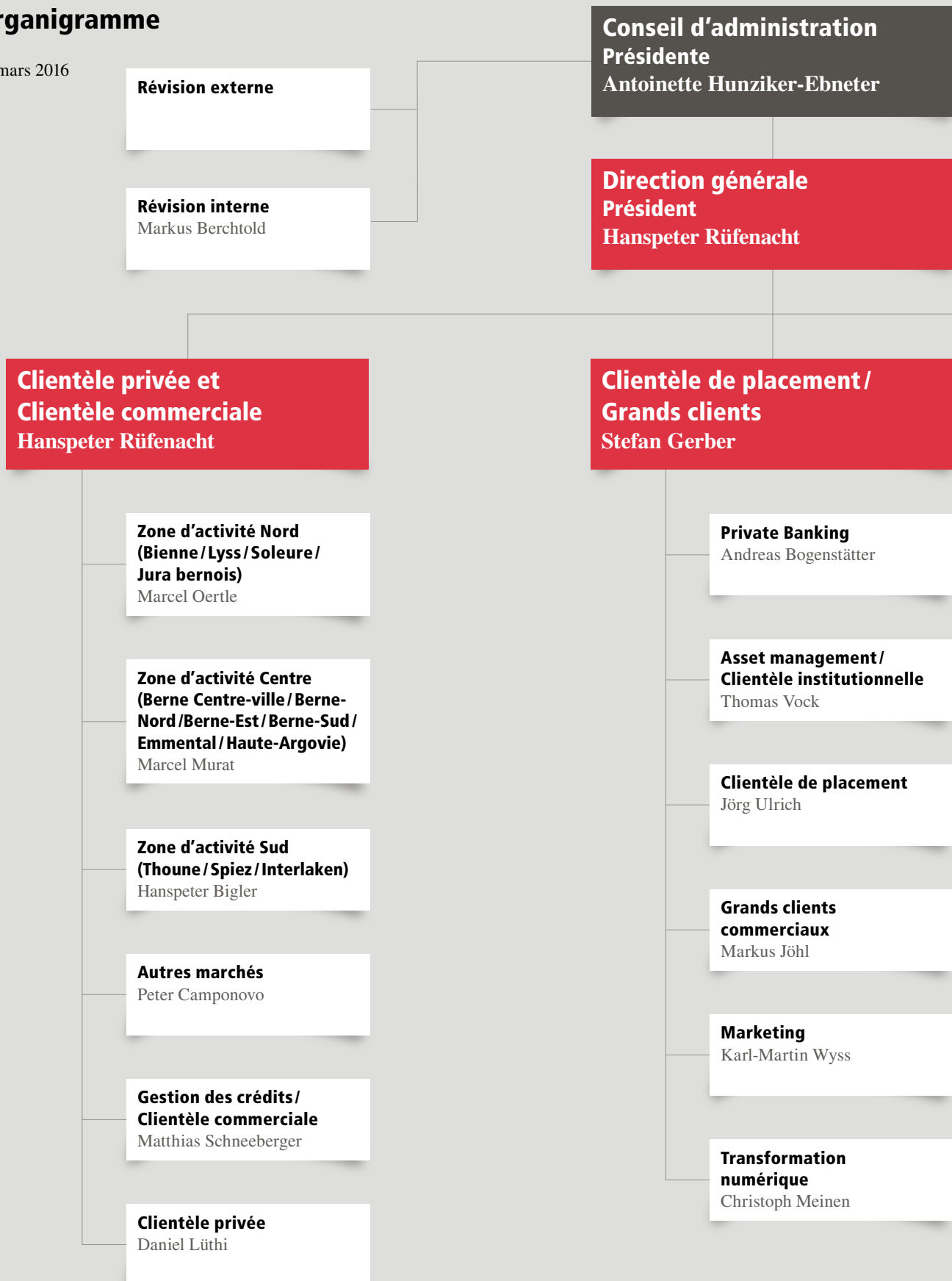


Direction générale

Johannes Hopf, Hanspeter Rüfenacht (président de la Direction générale), Alois Schärli et Stefan Gerber (de g. à d.).

Organigramme

1^{er} mars 2016



Secrétariat général
Martin Grossmann

Finances
Alois Schärli

Gestion des risques
Marcel Fehr

**Service juridique /
Compliance**
Ariane Ryser

Comptabilité / Controlling
Christian Heiniger

Négoce
Reto Padrutt

Production et exploitation
Johannes Hopf

Personnel / Formation
Thomas Gosteli

Opérations
Stefan Moser

**Organisation /
Informatique**
Mark Haller

Construction / Sécurité
Markus Hirschi

Immeubles
Jürg Känel

La stratégie et la politique d'affaires de la BCBE axées sur le long terme portent des fruits

La BCBE est une banque cantonale suisse classique. Elle concentre ses activités avant tout sur deux cœurs de métier, à savoir sur la clientèle privée et la clientèle commerciale (en particulier les PME). Le conseil patrimonial et le private banking pour les particuliers et les institutions complètent son offre. Elle gère les patrimoines avec un grand sens des responsabilités et accorde des crédits à des privés et à des entreprises. Fortement enracinée dans sa région, elle contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et sociétal essentiel, aussi bien à titre de partenaire et conseillère des PME et des particuliers qu'en tant qu'employeur, banque de formation et contribuable.

Principes de sa stratégie

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle table sur une création de valeur durable en lieu et place des gains maximisés à court terme. Sa stratégie s'appuie sur les sept principes suivants :

1. La BCBE est une banque active et indépendante avec un centre de décision dans le canton de Berne, qui s'implique dans la vie de sa région, dont elle soutient le développement économique.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional et le conseil individuel. Elle propose des services de premier ordre, aussi numériques.
3. La BCBE est leader dans les affaires clientèle privée et clientèle commerciale de son marché. Les affaires clientèle de placement et le private banking sont en croissance.
4. Les collaborateurs de la BCBE sont ses meilleurs ambassadeurs. Ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils utilisent leur réseau. Ils placent le

client au cœur de leurs préoccupations et ils créent de la plus-value. La banque tient au développement individuel de ses collaborateurs.

5. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle cherche d'abord à croître qualitativement par ses propres forces, sans exclure des acquisitions.
6. La BCBE vise une rentabilité raisonnable de 2 à 4 % supérieure à celle d'un placement sans risque. Son objectif est de dégager une rentabilité sur fonds propres stable à long terme, permettant de payer un dividende attrayant.
7. La BCBE privilégie le long terme. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près de 1 milliard de francs.

Les risques sont évalués soigneusement. La BCBE se protège contre les risques de variation des intérêts dans le contexte actuel affaiblissant des taux d'intérêt bas, et ce dans l'intérêt des actionnaires et de la clientèle. Les chiffres de l'exercice 2015 reflètent la réussite également par vents contraires de cette stratégie risque faible voulue. Ils sont commentés en détail à partir de la page 54 et sont présentés à partir de la page 66 sous forme de tableaux.

Stratégie de propriétaire novatrice

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le canton et l'économie bernoise sont intéressés par une banque cantonale forte. Le Conseil-exécutif et le Parlement l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. En effet, une PME sur quatre et un particulier sur trois entretient

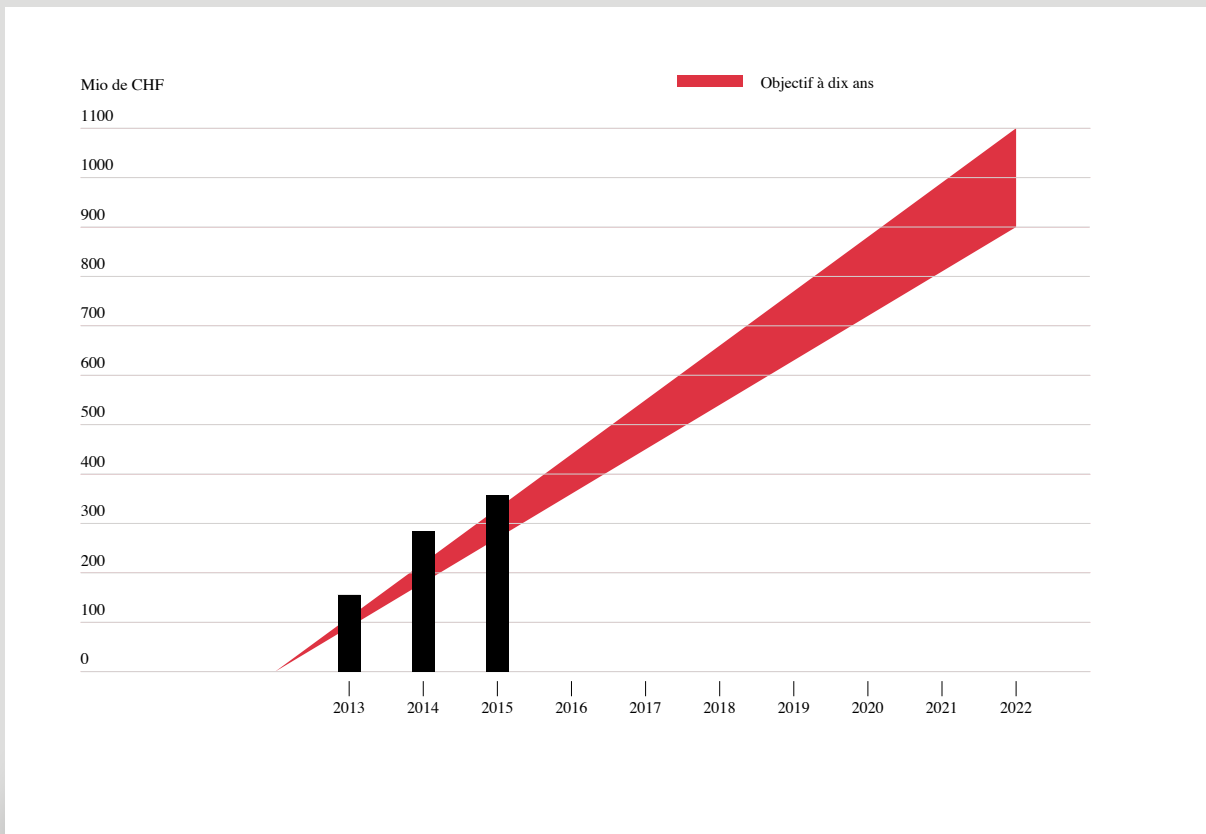
une relation bancaire avec la BCBE. Par sa stratégie de propriétaire, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec siège à Berne. C'est en fait la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le canton de Berne avait fait figure de pionnier lorsqu'il a fondé la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé selon l'art. 620ss CO, il a de nouveau endossé un rôle avant-gardiste en automne 1998. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5 %. Avec plus de 60 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses en référence au nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5 % – reste auprès du canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer l'orientation commerciale de la banque. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités du monde économique et scientifique sont représentées. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire. Une banque affichant un bilan sain, une base de fonds propres solide et une direction d'entreprise performante offre la meilleure protection aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie risque faible susmention-

Free cash-flow de 73,1 millions de francs



Troisième plan décennal: la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé jusqu'à fin 2015 à hauteur de 357,1 millions de francs dépasse l'objectif.

née, et celle-ci s'est avérée judicieuse. Depuis plus de vingt ans, le bénéfice net a progressé d'année en année. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire et est intervenue à partir d'une position de force. La protection légale du déposant, qui s'étend également à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques. Pour les emprunts qui ont été émis avant 2006, la garantie de l'État reste en vigueur jusqu'à l'échéance.

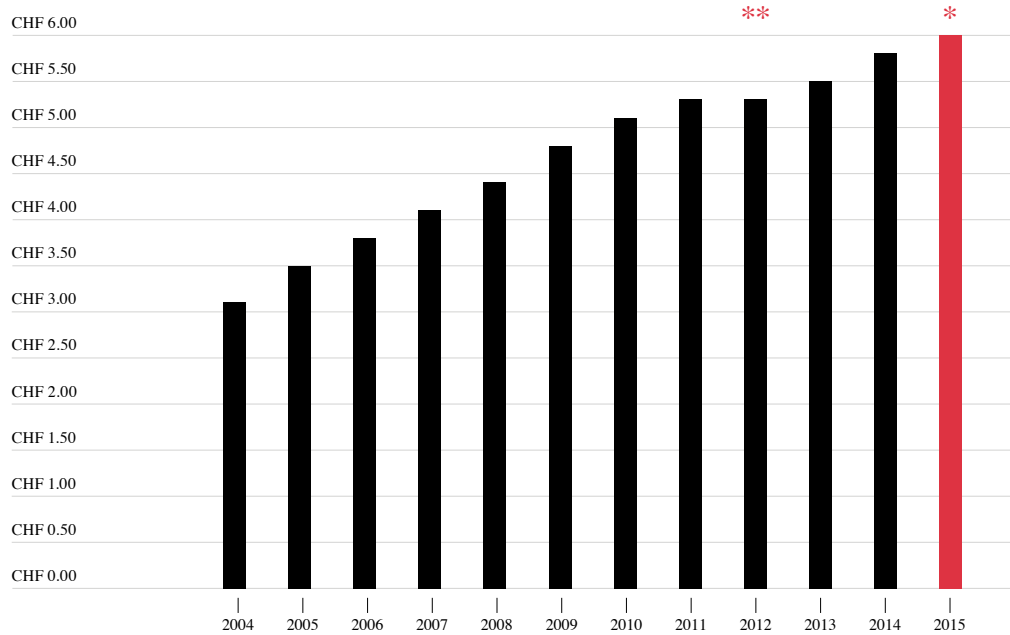
Cours de l'action

En 2015, il a débuté l'année à 181.5 francs ; en cours d'année, il évolué entre 177.0 et 207.5 francs, avant de clôturer à 191.0 francs, ce qui correspond à une hausse de plus de 5 %. L'évolution du cours reflète les influences exogènes dans un contexte difficile avec des taux négatifs, la problématique des impôts américains et une insécurité générale dans le secteur de la finance. Par contre, les valeurs intrinsèques telles que la dotation élevée en capital, la stratégie à long terme avec des risques faibles et l'excellente situation en matière de refinancement devraient avoir un impact positif sur le cours de l'action. Après avoir affiné sa méthode d'évaluation, l'agence de notation Moody's a relevé la notation à long terme de la BCBE à « Aa1 », ce qui lui confère l'une des notations les plus élevées attribuées à des banques en Europe. En 2015, les activités de négoce, avec un chiffre d'affaires de 77,9 millions de francs (410 114 actions), ont diminué par rapport à l'exercice précédent.

Augmentation du dividende

Les actionnaires ont profité ces dernières années des bons résultats. Le dividende de l'action de la BCBE a augmenté d'année en année depuis 1996. Il en sera de même pour le dividende relatif à l'exercice 2015 : le Conseil d'administration proposera une demande d'augmentation du dividende de 5.80 francs à 6.00 francs à l'Assemblée générale du mois de mai.

Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation des dividendes



* **Proposition d'augmentation du dividende :** depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2015, une augmentation du dividende de 20 centimes, à 6.00 francs, sera proposée à l'Assemblée générale du 17 mai 2016.

** **Distribution extraordinaire :** Pour l'exercice 2012, les actionnaires ont profité d'un dividende de 5.30 francs ainsi que d'un dividende exceptionnel de 5.30 francs.

Un exercice réussi malgré un contexte difficile

Conjoncture mondiale

En 2015, la conjoncture mondiale a repris des couleurs par rapport à l'année précédente. Elle a profité, d'une part, d'une réanimation des activités en Europe et, d'autre part, d'une embellie de la consommation des ménages privés engendrée par les prix bas de l'énergie et par le développement positif des marchés du travail régionaux. Le recul marqué des prix des matières premières et des prix de l'énergie en particulier fait que les prix à la consommation n'ont que peu progressé. En janvier 2015, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé son intention d'acheter les emprunts souverains des États de la zone euro afin d'augmenter massivement la masse monétaire. Au deuxième trimestre, la crise de la dette grecque s'est aggravée, mais une solution consensuelle a pu être trouvée début juillet. À l'été, les marchés ont donné des signes de nervosité à l'égard de la situation conjoncturelle, causés par les résultats économiques décevants de la Chine. Les États-Unis n'ont pas échappé à la tendance, puisqu'ils ont ressenti à leur tour un léger ralentissement du rythme de la croissance. Le secteur industriel a été le plus touché, en raison du recul des prix de l'énergie, du dollar fort et de la réorientation économique opérée par la Chine. Le marché du travail américain n'a cependant rien perdu de sa vigueur, si bien que la Réserve fédérale (Fed) s'est décidée à relever ses taux directeurs en fin d'année, pour la première fois en presque dix ans. Les marchés qui s'y attendaient depuis des mois n'ont pas été surpris par cette décision. Une première étape a donc été franchie, qui pourrait entraîner une hausse du loyer de l'argent à large échelle.

Conjoncture suisse

Le moment fort de l'année a été l'abandon en janvier par la Banque nationale suisse (BNS) du taux plancher de 1.20 entre le franc et l'euro. La BNS a décidé dans le même temps d'introduire des taux négatifs sur les avoirs en comptes de virement qui excèdent un certain montant exonéré, dans l'objectif d'affaiblir la devise helvétique. L'appréciation sensible du franc a été préjudiciable à la conjoncture domestique à court et à moyen termes, même si le produit intérieur brut (PIB) a gagné 0,8 % en 2015 (1,2 % en 2014), comme le souligne le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dans ses tendances conjoncturelles de l'hiver. De son côté, la consommation privée a fait preuve de sa solidité par une expansion de 1,2 %. Désavantagé par le franc fort, le commerce extérieur a marqué le pas, exception faite de la chimie et de la pharmacie. L'horlogerie, la mécanique de précision et les machines, des secteurs tournés vers l'exportation, ont ressenti la pression mondiale provoquée par le ralentissement des activités en Chine. La construction a, elle aussi, connu une baisse de régime; elle est cependant en voie de consolidation, à un niveau élevé.

Le taux de chômage est remonté à 3,7 % vers la fin de l'année (3,4 % corrigé des variations saisonnières); la moyenne annuelle s'est inscrite à 3,3 %.

La vigueur du franc explique le renchérissement négatif sur l'ensemble de l'année. Le SECO estime à 1,1 % le tassement des prix à la consommation.

L'introduction de taux négatifs sur les avoirs en comptes de virement auprès de la BNS explique le niveau bas des intérêts en Suisse tout au long de l'année. Le rendement des obligations à 10 ans de la Confédération est passé de 0,3 % à -0,06 %, le Libor à 3 mois de 0,0 % à -0,75 %. La performance annuelle du Swiss Market Index (SMI) est de -1,85 % (1,1 % corrigée des dividendes).

Évolution économique dans le canton de Berne

L'estimation de croissance du PIB 2015 du canton de Berne a été révisée en raison du franc fort et de la décélération conjoncturelle en Suisse. L'institut de prévisions conjoncturelles Bak Basel le voit à 0,3 % (1,5 % en 2014). Le taux de chômage a progressé en l'espace d'un an, de 2,6 % à 2,9 %.

En dépit d'une situation tendue, le tourisme a tiré son épingle du jeu, le nombre de nuitées ayant augmenté de 0,8 %, alors qu'il a diminué de 0,7 % dans l'ensemble du pays. Dans l'Oberland bernois, il a même progressé de 2,3 %.

Selon Wüest & Partner, les prix de transaction des maisons individuelles ont renchéri de 4,1 % dans le canton de Berne et de 2,4 % en Suisse. À long terme, cependant, la poussée des prix est moins marquée que dans l'ensemble du pays, témoignant de la stabilité du marché immobilier cantonal.

Domaines d'activité diversifiés

Opérations de crédit en expansion

S'agissant des opérations de crédit, les petits et moyens engagements aux particuliers et aux PME ont été encouragés. Les crédits utilisés par les particuliers et les entreprises sont passés de 19,6 à 20,2 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont gagné 0,6 milliard, à 19,4 milliards de francs. Plus de 95 % des crédits sont accordés par les conseillers dans les sièges.

Une partenaire fiable des PME

Les PME des cantons de Berne et de Soleure sont les principaux pourvoyeurs d'emplois. Parce qu'elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la

BCBE a mis en place avec succès il y a quelques années un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME novatrices. De la création de la société jusqu'à la succession, en passant par les phases de croissance et de consolidation, les besoins des entreprises ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi la BCBE fonde son concept sur trois piliers :

- le premier pilier est prévu pour ces nouvelles entreprises. Les clients bénéficient de formules de financement adéquates pendant la phase de création. En 2015, le montant alloué était de 75 millions de francs, dont 23,4 millions ont été réellement utilisés pendant l'exercice ; il reste donc de la marge de manœuvre. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent des places de travail et d'apprentissage. Si elles parviennent à s'établir durablement, elles généreront des recettes fiscales et contribueront à la croissance économique du canton de Berne.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Or, les projets requièrent un financement à long terme. La BCBE établit des plans de financement optimaux à l'attention des entreprises, auxquelles elle réserve 100 millions de francs ; 62,9 millions avaient été utilisés fin 2015.
- Le troisième pilier assure la pérennité de l'entreprise. La BCBE se charge d'organiser la succession et accompagne l'entreprise tout au long du processus de reprise. Elle dispose pour cela de 75 millions de francs, dont 47,7 millions avaient été utilisés fin 2015.

Ce concept à triple facette a débouché sur l'allocation d'un crédit à 78 projets pendant la période sous revue. L'engagement de la banque à l'échelon régional a permis de maintenir ou de créer plus de 1000 emplois.

Progression régulière des activités de conseil patrimonial et de gestion de fortune

Au fil des ans, la BCBE n'a cessé de développer le private banking et le conseil à la clientèle de placement privée et à la clientèle institutionnelle. Les valeurs patrimoniales sous gestion atteignent 20,0 milliards de francs fin 2015, soit 1,1 milliard de moins qu'au cours de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le départ d'un important client institutionnel. Les valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs de dépôt) totalisent 4,2 milliards de francs, comme en 2014. Les placements dans les fonds s'élèvent à 5,2 milliards de francs, un montant légèrement inférieur à 2014.

Private banking récompensé

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les spécialistes en gestion de fortune se tiennent au service de la clientèle. Ils proposent des prestations exhaustives de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier.

En 2015, la BCBE a obtenu pour la septième fois consécutive les meilleures notes du magazine économique *BILANZ* pour son private banking et la meilleure note générale. Ainsi, la BCBE figure régulièrement parmi les banques les mieux notées de Suisse. Cette distinction est le fruit de la qualité du suivi personnalisé de la clientèle et de l'étroite collaboration entre les conseillers en gestion du patrimoine et les spécialistes en gestion de portefeuille.

Une longue expérience de l'asset management

L'asset management gère les actifs de la clientèle institutionnelle telle que les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, à laquelle elle propose des formules de placement sur mesure. Les portefeuilles du private banking sont gérés activement. Une équipe de spécialistes chevronnés gère un volume de valeurs patrimoniales de plus de 8 milliards. Bien que les exigences réglementaires et techniques soient de plus en plus pointues, ce secteur d'activité est très compétitif. La fortune nationale et les caisses de pension croissent et, avec elles, la demande d'une gestion de patrimoine « made in Berne ».

L'asset management a lancé avec succès deux fonds obligataires, « BCBE obligations global emprunts souverains » et « BCBE obligations global », et cinq fonds stratégiques. Ils complètent les fonds « BCBE actions suisses substance » et « BCBE actions suisses petites et moyennes capitalisations substance », qui ont surperformé leur benchmark en 2015, mais aussi à plus long terme.

Développement continu du négoce hors Bourse

L'introduction d'une plateforme de négoce électronique, www.otc-x.ch, pour les titres des petites et moyennes entreprises non cotés en Bourse a permis à la BCBE d'accroître les liquidités et la transparence du négoce hors Bourse. Actuellement, les titres de 320 sociétés peuvent être négociés via cette plateforme. Par cette offre, la BCBE apporte une contribution non négligeable aux PME suisses. Les obligations d'entreprises peuvent être négociées sur cette plateforme.

Un réseau de distribution étendu et un éventail d'offres numériques

La BCBE entend offrir un conseil et un suivi globaux et personnalisés couvrant les besoins individuels des clients. Ceux-ci disposent de divers canaux pour accéder à la banque :

- les sièges ;
- la ligne de service ;
- les services en ligne.

Les sièges bancaires fixes constituent la forme d'accès traditionnelle. Avec 68 sièges répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est géographiquement bien ancrée dans la région. Le réseau de sièges est adapté en fonction des besoins de la clientèle. Les équipements du siège de Kirchberg-Alchenflüh ont été modernisés.

money-net.ch est une plateforme de trading qui permet au client de négocier en Bourse seul, sans solliciter de conseils de placement. L'accès à la plateforme boursière money-net Trading est possible aussi en passant par une application ou par la version mobile du site Internet. En outre, la banque en ligne a développé avec la compagnie d'assurance La Mobilière le paquet familial : family-net. Cette offre contient des formules de financement pour l'acquisition d'un logement à usage propre, assorties d'un conseil en prévoyance et d'une assurance. family-net est proposé en exclusivité dans 40 agences de La Mobilière. Une nouvelle extension est en préparation.

La BCBE a créé, au milieu de l'année 2015, le secteur « Transformation numérique » afin de satisfaire au mieux la demande du client en matière numérique. La première étape a été le lancement de l'App BCBE en fin d'année. Ses fonctions sont les suivantes :

- paiements (numérisation des bulletins de versement, transfert de compte à compte, libération d'e-factures) ;
- consultation du solde et des écritures ;
- liste des numéros d'urgence et de contact.

En outre, la solution de paiement mobile TWINT qui permet de payer sans espèces, est acceptée dans un nombre croissant de commerces. L'e-banking est ouvert à tous les clients de la BCBE. Il permet de consulter en tout temps en ligne un compte ou un dépôt, et d'exécuter des ordres de paiement. Outre la liste de compléments au mot de passe, une clé USB et un passeport Internet biométrique avec carte de signatures sont proposés à la clientèle afin de garantir un accès sécurisé à Internet. Les fonctionnalités de l'e-banking et l'accès à ses prestations via des appareils mobiles font l'objet d'un développement continu.

Des services complets à Soleure

Le canton de Soleure n'a pas de banque cantonale. Par conséquent, 35 collaborateurs, parfaitement au fait des usages locaux, conseillaient la clientèle dans le canton de Soleure. La BCBE exploite des sièges à Soleure, à Granges, à Hägendorf et à Oensingen ; le siège de Balsthal a été intégré à celui d'Oensingen le 28 février 2015. Tous les sièges proposent aux épargnants, aux clients hypothécaires et aux PME des prestations complètes, en plus d'un conseil personnalisé sur place.

La BCBE confirme respecter les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®). La société, au sens des GIPS®, est définie en tant que BCBE et comprend le conseil patrimonial institutionnel de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des composites et des composites reports peuvent être demandées auprès de la BCBE.



Urs Hans Eggimann, médecin retraité, Bienne

« La meilleure garantie » : la retraite et la prévoyance financière qui y est liée sont sources de nombreuses questions. La BCBE se tient aux côtés de ses clients pour les conseiller et les aider. Qu'il s'agisse de comptes de prévoyance, de fonds de placement ou d'offres d'assurance, la banque dispose d'une solution adaptée à chaque situation. Grâce, entre autres, aux solutions de prévoyance de la BCBE et aux actions de la banque, Urs Hans Eggimann peut profiter de la troisième phase de sa vie. Pour ce médecin retraité, le conseil en prévoyance de la BCBE constitue la meilleure des garanties.



Céline Sutter, opératrice, Tramelan

« Un engagement social et écologique » : pour Céline Sutter, une politique de placement sociale et écologique est un élément décisif. La BCBE est également très attachée à ces valeurs. C'est pourquoi elle propose des investissements durables à ses clients, qui ont la possibilité de choisir parmi différents fonds et mandats de gestion de fortune. Les investissements sont ainsi réalisés dans des entreprises qui, non seulement réussissent au niveau économique, mais attachent en outre une importance toute particulière aux critères sociaux et environnementaux. Dans le domaine du crédit, la BCBE veille aussi au respect de principes écologiques et éthiques.

La BCBE assume sa responsabilité sociale et sociétale

La BCBE est consciente de son rôle sociétal et économique dans les cantons de Berne et de Soleure. Elle fournit une contribution importante au développement autonome de ces cantons et de leurs conditions de vie, ainsi qu'au renforcement de l'économie bernoise. La banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez les clients.

Pour la région

La BCBE se distingue par la proximité qu'elle entretient avec ses plus de 500 000 clients et par son profond ancrage dans l'espace économique et de vie en société commun. Elle se veut une banque des familles et s'adresse aux jeunes et aux apprentis, aux adultes et aux plus âgés. Tous occupent une place importante au niveau de l'engagement social et culturel de la banque dans toutes les régions concernées par son activité.

Engagement social et culturel

En 2015, plus de 20 000 personnes ont participé aux journées des familles organisées sur le Gurten, à Meiringen ainsi qu'à Bienne, à Soleure, à Thoune, à Oensingen, à Berthoud et au Mont-Soleil. Quatre nouvelles offres (Malleray, Längenbühl, Berne et Berthoud) viennent compléter les 25 aires familiales existantes. Tous ces lieux d'excursion sont présentés en détail sur le site Internet www.bcbe.ch/familles. Grâce aux indications concernant l'infrastructure, l'accès, les heures d'ouverture ainsi qu'à une vidéo, les personnes intéressées peuvent s'informer en ligne de ces destinations attractives réservées aux familles.

Encourager la création locale

Pour les tous petits jusqu'à six ans, des après-midis en compagnie de l'éléphant Bimbo sont organisés dans le but de leur apprendre de façon ludique à économiser. La collection d'animaux en bois, spécialement conçue pour la BCBE, se marie également très bien avec son engagement au niveau régional. Les animaux sont fabriqués dans l'Oberland bernois par une entreprise familiale; ils sont confectionnés en bois suisse certifié FSC 100% et peints à la main.

La BCBE soutient également de nombreuses sociétés et associations dans son rayon d'activité. Plus qu'un sponsor classique, elle veut être en premier lieu un partenaire en matière de coopération, avec des institutions qui offrent aux clients de la banque un avantage concret et contribuent à la réalisation de ses objectifs.

Organisation d'événements marquants

Citons comme exemple typique la collaboration de longue haleine avec des institutions telles que l'Orchestre des jeunes musiciens bernois (VBJ), soutenu financièrement par la BCBE et qui, en contrepartie, donne chaque année des concerts pour la clientèle de la banque. Les concerts *after business* organisés de pair avec la Haute école des arts de Berne, qui ont lieu au centre de rencontre de la place Fédérale à Berne, affichent régulièrement complet.

Le partenariat avec l'organisation *Young Enterprise Switzerland* permet aux élèves du degré secondaire II de créer une mini-entreprise et de lancer des produits sur le marché. De plus, la banque collabore avec le cinéma pour seniors Dolce Vita et offre une garderie d'enfants gratuite à l'occasion de représentations dominicales du Théâtre municipal de Berne. Elle organise nombre de manifestations sur des sujets tels que la Bourse, le financement d'un logement et les offres destinées aux PME. Lors du meeting des investisseurs 2015, des représentants de

premier plan des sociétés Givaudan (spécialiste du commerce matières premières parfumées et aromatisantes) et Valora (spécialiste du commerce du détail) ont eu l'occasion de présenter leur entreprise et leurs activités. En outre, la BCBE présente sur Internet des outils servant à la planification budgétaire, au calcul de la charge supportable des immeubles, à la planification des impôts, ainsi qu'une «boîte à outils» pour PME contenant un plan de développement et des modules de planification financière. Le site Internet toutbaern.ch, lancé en partenariat avec les autorités cantonales, emmène dans un voyage interactif attirant à la découverte des chiffres-clés et des statistiques actuelles sur le canton de Berne.

Engagement économique

L'engagement économique de la BCBE est varié. Outre son activité centrale dans la collaboration et le conseil de clients commerciaux, privés et de placement, elle est un employeur (cf. page 28), donneur d'ordre et contribuable non négligeable.

Elle travaille avec plus de 1000 fournisseurs de l'espace économique Berne/Soleure et passe des commandes de plus de 100 millions de francs par an, ce dont profitent nombre de PME. Du total du résultat d'exploitation de 435,5 millions de francs, 142,7 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés en 2015 aux fournisseurs.

En considération des investissements, des désinvestissements ainsi que de l'utilisation conforme à leur but des corrections de valeurs, la création nette de plus-value s'est chiffrée l'année passée à 316,3 millions de francs. Sur ce montant, 15,5 millions de francs ont été versés sous forme d'impôts aux pouvoirs publics et 227,7 millions de francs aux collaborateurs (y c. le versement extraordinaire à la caisse de pension).

Des 73,1 millions de francs de free cash-flow réalisés en 2015, 55,9 millions de francs ont été distribués aux actionnaires. 17,2 millions de francs ont été utilisés pour l'autofinancement et le développement de la banque.

Formule gagnante pour le canton

En tant qu'actionnaire principal, le canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis l'entrée en Bourse en 1998, l'État a encaissé plus de 1,8 milliard de francs – sous forme de remboursement de capital, de capital de dotation ou de capital-actions, de placement d'actions, d'indemnisation de droits de souscription, d'indemnisation de la garantie de l'État, de dividendes et d'impôts. Par ailleurs, la majorité des collaborateurs de la BCBE sont soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui représente des paiements notables aux pouvoirs publics, si l'on retient une masse salariale globale de plus de 100 millions de francs.

En faveur de l'environnement

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage de longue date en faveur d'un développement durable. En 2007, elle a édicté une *Charte de développement durable* qui est rééditée tous les quatre ans. L'engagement de la BCBE en faveur d'un développement durable procède également de sa stratégie bancaire, et les principes de gouvernance (cf. page 32) garantissent une gestion d'entreprise à caractère durable.

Engagement dans l'écologie d'entreprise

La BCBE encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles au sein de sa propre entreprise (consommation de papier,

d'électricité, traitement des déchets, trafic commercial, etc.). Les aspects environnementaux sont également pris en considération au niveau des achats et de l'approvisionnement. Tant les fournisseurs que les produits et les services, issus si possible du rayon d'activité de la banque, doivent non seulement répondre à des exigences de prix et de qualité, mais respecter aussi les normes écologiques et sociales usuelles. La BCBE utilise exclusivement des véhicules de la catégorie d'efficacité énergétique «A», tandis qu'une voiture électrique, rechargée avec du courant écologique, assure les transports entre les sites principaux de Berne Place fédérale et de Liebfeld. Les publications – *rapport de gestion* ou *Charte de développement durable* – sont imprimées de manière climatiquement neutre en collaboration avec *Climate Partner*. La gestion environnementale de la banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004 déjà.

Chaque année, la BCBE établit un bilan écologique complet et publie l'évolution annuelle des chiffres clés tels que la consommation d'énergie, de papier et d'eau, les déchets, les transactions et la charge polluante. À cet égard, elle s'oriente selon les standards de la branche «standards ApME» et selon le «Greenhouse Gas Protocol». L'efficacité énergétique des immeubles dont la banque est propriétaire, est sans cesse optimisée. Ainsi, la BCBE a rénové en 2015 les sièges de Kirchberg-Alchenflüh et de Meiringen. Dans les deux sièges, les installations techniques, l'éclairage et les fenêtres ont été remplacés.

Objectifs écologiques atteints une nouvelle fois

En 2015, la BCBE n'a consommé que de l'électricité hydraulique et s'est en outre approvisionnée en courant écologique (Waterstar) certifié à hauteur de 1,5 million de kilowattheures. Depuis 2011, elle a réduit de 12% ses émissions de gaz à effet de serre.

La BCBE a dépassé ainsi nettement son objectif consistant à réduire de 5% la charge écologique directe et indirecte.

Aussi la BCBE a-t-elle atteint pour la cinquième année consécutive depuis 2011 son objectif de neutralité carbone dans son espace économique et de vie en société. La banque compense entièrement ses émissions de gaz à effet de serre résiduelles. Dans le cadre de cette compensation, la BCBE soutient des projets menés dans les cantons de Berne et de Soleure qui visent à réduire les émissions de CO₂. Elle contribue ainsi à la protection de l'environnement de même qu'à la garantie de l'emploi dans la région.

Un graphique à la page 25 illustre la réduction des émissions de CO₂ depuis 2007. L'évolution des autres chiffres clés figure dans le rapport complémentaire sur le développement durable publié sous www.bcbe.ch/durabilite.

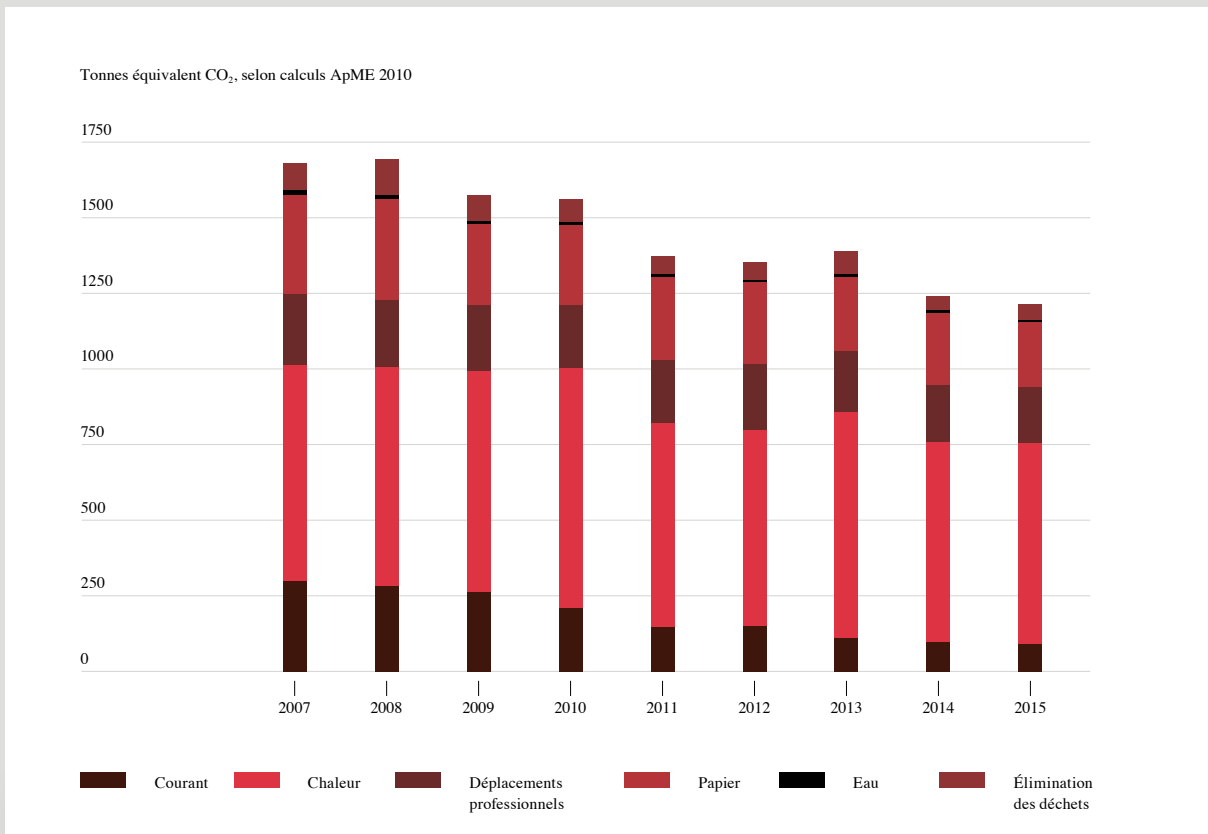
Dans sa *Charte du développement durable 2016 à 2019*, la BCBE s'est fixé comme objectif d'abaisser ses émissions de CO₂ de 5% supplémentaires d'ici à 2019 (base 2015), notamment :

- en accroissant l'efficacité énergétique de ses bâtiments ;
- en réduisant davantage la consommation de ressources (électricité, combustibles fossiles, eau, papier, déchets) ;
- en utilisant des sources d'électricité renouvelables et respectueuses du climat ;
- en recyclant autant de déchets que possible ;
- en incitant son personnel à utiliser en priorité les transports publics pour les déplacements professionnels.

Développement durable récompensé

La BCBE s'est vu décerner deux nouvelles distinctions par des agences de notation indépendantes. Dans la dernière notation écologique de l'organisation Carbon Disclosure

Réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis 2007, réalisation de la neutralité climatique



La durabilité n'est pas seulement inscrite dans nos principes directeurs, elle est vécue : la BCBE a compensé ses émissions de CO₂ depuis 2011 dans son propre espace économique. Depuis lors, elle est ainsi climatiquement neutre.

ApME = Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers

Project (CDP), la BCBE obtient un excellent résultat, et ce pour la septième fois consécutive. Elle figure ainsi, avec 98 points sur 100, parmi les meilleures banques suisses, ce qui la récompense pour les efforts déployés durant de longues années en faveur de l'environnement. CDP est une organisation à but non lucratif indépendante, qui attribue une note écologique aux plus grandes entreprises cotées en Bourse, dont 134 en Suisse. Son objectif est d'apporter plus de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre nocives et de renforcer la prise de conscience quant aux risques liés aux changements climatiques.

De surcroît, l'agence de notation « oekom research » a décerné sans discontinuer le label de qualité « Prime » à la BCBE depuis 2010. Dans son secteur d'activité, la banque compte parmi les figures de proue, dont les prestations sociales et écologiques sont supérieures à la moyenne.

Prestations de service à caractère durable

De par ses prestations bancaires, la BCBE incite ses clients à économiser les ressources. Quiconque veut placer son argent de manière durable peut investir dans des fonds de placement spéciaux de Swisscanto (p. ex. Swisscanto Green Invest) et dans d'autres produits de placement. Quiconque confie à la banque un mandat de gestion de patrimoine peut choisir depuis 2010 une variante « placement à caractère durable » pour chacune des cinq stratégies de placement. Une sélection soigneuse permet de s'assurer de n'investir que dans les entreprises qui remplissent des critères éthiques sévères et dont l'activité repose sur des facteurs d'efficacité énergétique, de compatibilité écologique et de responsabilité sociale. La BCBE applique depuis 2013 une procédure d'exclusion des fabricants d'armes à

sous-munition et d'armes nucléaires, qu'elle a étendue en 2015 aux fabricants d'armes chimiques et biologiques ainsi que de mines antipersonnel et terrestres. La banque ne détient pas de titres de ces entreprises pour son propre compte et n'en recommande pas l'achat. Ces entreprises sont exclues de tous les mandats de gestion de patrimoine de la BCBE ainsi que des instruments de placement actifs autogérés.

Séminaires sur les titres intitulés « Placements à caractère durable »

La BCBE sensibilise et forme ses conseillers au développement durable. Au cours des dernières années, elle a organisé des séminaires sur les titres intitulés « Placements à caractère durable ». Tous les conseillers à la clientèle dont l'activité principale est le conseil en gestion de patrimoine ont fréquenté ces colloques conçus par la BCBE.

Dans le domaine des crédits, la banque veille au respect des principes écologiques et éthiques. Après que le prêt de rénovation a rencontré un large écho au moment de son lancement en 2009, si bien qu'il a été sollicité 1750 fois pour des projets écologiques ; la BCBE dispose ainsi depuis 2011 d'un instrument de financement de rénovations durables attractif au travers de l'hypothèque environnement. En outre, la banque subventionne des projets menés par ses clients qui visent à réduire les émissions de CO₂ grâce au remplacement de combustibles fossiles. Pour ce faire, elle a mis en place une plateforme de compensation du CO₂ en partenariat avec la société BKW.

Dans le cas des clients commerciaux, la BCBE prête particulièrement attention à l'état de la gestion environnementale. De surcroît, elle veille à trouver des solutions compatibles sur le plan social lors de l'octroi d'hypothèques et de crédits en veillant à la viabilité à moyen et à long terme.

Enfin, un canal de distribution écologique à la pointe du développement est offert à la

clientèle : celui-ci permet de gérer en ligne les opérations bancaires via Internet, de l'e-banking aux transactions boursières, tout en économisant les ressources, de consulter les relevés de compte et de dépôt ainsi que de renoncer aux impressions papier.

Au service de la qualité

À la BCBE, la gestion de la qualité revêt une grande importance. Elle est la première banque suisse de poids à avoir obtenu en 2002 le certificat ISO 9001 pour tous les processus, services et sièges. Depuis, la gestion de la qualité est continuellement améliorée et soumise à des contrôles réguliers. L'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a effectué en 2015 un audit externe. Toutes les analyses confirment l'efficacité des systèmes de gestion ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre au sein de la BCBE. Outre l'examen externe mené par la SQS, des audits internes sur la qualité ont été effectués dans 27 sièges et cinq services centraux.

Depuis 2007, la BCBE dispose d'un outil électronique faisant office de boîte à suggestions. Au travers de ce système de gestion des idées, elle favorise l'esprit d'entreprise et offre à ses collaborateurs la possibilité de s'engager activement. En 2015, 136 idées ont été soumises.



Matthias Dölitzsch, directeur Swiss Pump Company AG, Thoune

« Une partenaire solide »: les petites et moyennes entreprises constituent les piliers de l'économie suisse. À la BCBE, elles bénéficient d'une écoute particulière. Avec son concept de soutien aux PME, la banque s'engage en leur faveur et assure ainsi des places de travail dans la région. Directeur d'une PME, Matthias Dölitzsch sait qu'il dispose avec la BCBE d'une partenaire solide pour toutes les questions financières, quel que soit le cycle de vie de la société, de la fondation à la succession en passant par la croissance et la consolidation.

La BCBE, un employeur responsable et attrayant

Soucieuse de son rôle social, la BCBE offre des conditions de travail attractives au sein d'une entreprise performante.

Politique et effectifs du personnel

La banque motive ses collaborateurs au travers d'une conduite ciblée et par des mesures de développement du personnel à tous les échelons, notamment au moyen de formations et de cours de perfectionnement, de certifications et d'une affectation optimale du personnel. De par son approche entrepreneuriale, elle encourage la disposition des collaborateurs à déléguer et renforce leur esprit de collaboration. La satisfaction des collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques. Il en ressort que la banque est à nouveau supérieure à la moyenne et qu'elle obtient de bons résultats, le personnel s'identifiant bien à sa stratégie. Les absences en raison de problèmes de santé sont inférieures à la moyenne du secteur bancaire.

L'effectif du personnel, auxiliaires compris, a diminué de 1375 à 1313 personnes en 2015. Corrigé des emplois à temps partiel, le nombre de postes a reculé de 1137 à 1091. Un bon tiers de tous les collaborateurs travaille à temps partiel. Si l'on ne tient pas compte du versement extraordinaire en faveur de la Caisse de pension, les charges de personnel ont baissé de 4,1 millions en 2015, pour s'établir à 144,3 millions de francs.

Formation et perfectionnement

La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage dans son espace économique. La banque forme environ un quart de l'ensemble des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. À la BCBE, un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. À fin 2015, 112 apprenties et apprentis, jeunes diplômés universitaires ou

stagiaires étaient en formation. Au cours de l'année sous revue, les candidats de la BCBE se sont distingués en obtenant à nouveau des résultats supérieurs à la moyenne suisse aux examens de fin d'apprentissage. Parmi les jeunes collaborateurs, 27 apprentis diplômés (82%) ont repris une fonction au sein de la BCBE. Certains travaillent à temps partiel en vue d'obtenir le diplôme de l'école de maturité professionnelle, d'autres partent travailler dans l'autre région linguistique du canton. Fin 2015, 21 collaborateurs participaient au programme d'orientation qui prépare les diplômés universitaires et les jeunes actifs à une fonction de spécialiste ou de cadre.

Certifications au service de la qualité

Ceux qui, après la formation, souhaitent rester à la banque ou la rejoindre en tant que collaborateur hors séraïl peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de perfectionnement. Dans son centre de formation à Berne-Liebfeld, la BCBE propose des séminaires portant sur des thèmes bancaires ou visant à améliorer les connaissances linguistiques et les compétences en matière de méthodologie, de conduite et de présentation. Ces cours sont en partie aussi fréquentés par des collaborateurs d'autres banques cantonales.

Les compétences techniques des conseillers à la clientèle de la BCBE font l'objet d'examen réguliers afin de garantir un conseil et un service de qualité élevée. En raison du foisonnement de nouveaux règlements, l'ensemble du personnel est tenu d'effectuer périodiquement une formation de compliance suivie d'un test portant sur les connaissances acquises.

La formation interne est complétée par des cours externes, notamment dans les secteurs banque et finance, économie d'entreprise et gestion de projets. En 2015, quelque 1300 collaborateurs ont suivi en moyenne un

peu plus de quatre jours de formation interne. 84 collaborateurs ont suivi une formation externe en cours d'emploi. Enfin, près de 80% des collaborateurs ont eu recours aux modules de formation basés sur le web. La banque s'engage également dans la promotion de la santé, notamment au travers d'activités de fitness, d'offres de massages, de «journées fruits» ou encore de sa participation à l'opération «bike to work».

Relève et diversité

En complément des processus de personnel usuels tels que l'évaluation des objectifs et des performances, la BCBE a mis en place un processus de développement du personnel (PEP) qui permet d'identifier et d'encourager les collaborateurs disposant du potentiel requis pour remplir les hautes exigences des fonctions de spécialiste ou de direction. En moyenne pluriannuelle, 8% à 10% des collaborateurs sont préparés dans le cadre du PEP pour un poste cible concret. À fin 2015, 8% des collaborateurs se trouvaient en situation PEP.

La BCBE favorise la diversité de ses collaborateurs. Son objectif est d'augmenter la quote-part des femmes chez les cadres. Aujourd'hui, les femmes représentent 45% des effectifs, leur proportion au sein des cadres, de 28,7%, est en légère progression par rapport à l'année précédente. Leur quote-part à l'échelle des cadres supérieurs, soit les collaborateurs avec procuration ou procuration générale, était de 13,4% à fin 2015. Actuellement, 23 femmes sont encouragées au travers du PEP.

La BCBE mène une politique d'entreprise favorable à la famille. À ce titre, elle encourage le travail à temps partiel et le *job sharing*, et est depuis 2008 membre de l'association *profawo*, un interlocuteur professionnel pour toutes les questions afférentes à la garde d'enfants hors du cercle familial.

« Label du bilinguisme »

La structure d'âge des collaborateurs est restée quasiment identique à l'an passé, reflétant une répartition homogène entre les différentes classes d'âge. La proportion entre les collaborateurs expérimentés, la relève et les nouveaux collaborateurs est, quant à elle, équilibrée. Les deux régions linguistiques du rayon d'activité de la BCBE façonnent la culture d'entreprise. Le siège de Bienne encourage activement le bilinguisme. En 2015, il s'est soumis pour la troisième fois avec succès à une expertise du Forum du bilinguisme, qui lui a décerné le *Label du bilinguisme*.

- la prime de développement durable, composante de rémunération axée sur le long terme, qui revient à tous les collaborateurs en poste depuis au moins un an, pour autant que les objectifs sur cinq ans aient été atteints (cf. page 44).

Cette politique salariale reflète l'orientation sur le long terme de la BCBE. Les collaborateurs et les cadres doivent travailler dans l'intérêt de la clientèle et de la banque tout en misant sur la durabilité.

Politique salariale

Depuis de nombreuses années, la BCBE s'engage pour une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. Depuis 2006 déjà, les principes de gouvernance d'entreprise stipulent que la rémunération totale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération totale la plus basse.

La politique salariale répond au principe «à travail égal, salaire égal», qui s'applique indépendamment du sexe. Outre le salaire fixe, la rémunération totale se compose de trois éléments variables :

- une rémunération variable versée à environ un tiers des collaborateurs, qui se fonde sur le succès de l'entreprise et sur la performance individuelle ;
- un plan de souscription d'actions réservé aux collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée, qui ont la possibilité de souscrire un certain nombre d'actions à un tarif avantageux ; ces titres sont bloqués pendant cinq ans. Ce programme est très apprécié : fin 2015, les collaborateurs détenaient au total environ 4,7 % du capital-actions de la banque ;



Jérôme Bühlmann, informaticien, St-Imier

« Géniale au niveau numérique » : la BCBE propose des prestations de premier choix également par voie électronique. Pour Jérôme Bühlmann, informaticien, cet aspect était un critère essentiel pour devenir client et actionnaire. Les clients peuvent ainsi effectuer l'ensemble de leurs transactions bancaires au moyen de l'e-banking ou sur money-net.ch et, grâce à l'App BCBE, gérer leurs finances à tout moment sur leur smartphone. Quant au portail boursier money-net Trading, il permet de traiter soi-même toute opération boursière.

II Gouvernance d'entreprise

Sommaire

| | | |
|----|---|-------|
| 32 | Principes | ----- |
| 33 | Structure du groupe et actionariat | ----- |
| 33 | Structure du capital | ----- |
| 34 | Évolution du capital propre | ----- |
| 34 | Conseil d'administration | ----- |
| 35 | Membres du Conseil d'administration | ----- |
| 39 | Direction générale | ----- |
| 40 | Droits sociaux des actionnaires | ----- |
| 40 | Politique en matière de dividendes | ----- |
| 41 | Changement de contrôle et mesures de défense | ----- |
| 41 | Organe de révision | ----- |
| 41 | Politique d'information | ----- |

Gouvernance d'entreprise

Principes

1. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable.
2. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale et les collaborateurs représentent les intérêts de la banque. Ils se récusent si les affaires touchent à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches.
3. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale font part des activités essentielles qu'ils exercent au sein des organes de direction ou de surveillance d'autres organismes.
4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont séparés.
5. Les membres de la Direction générale ne siègent pas au conseil d'administration des entreprises dans lequel un membre du Conseil d'administration de la BCBE est membre de la direction générale.
6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut dépasser douze ans. La limite d'âge est de 70 ans.
7. La rémunération totale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération totale la plus basse.
8. Aucune rétribution, aucun émolument de consultant ne sont consentis en dehors des versements prévus par le modèle de rémunération du Conseil d'administration.

Gouvernance d'entreprise

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, le Règlement d'affaires et autres règlements et cahiers des charges. Ils sont précisés dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations de la « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économie-suisse. En tant que banque soumise au droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et le Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés pour approbation. Le rapport ci-après sur le gouvernement d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle à l'échelon d'entreprise le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la directive concernant les informations sur le Corporate Governance de la SWX.

Structure du groupe et actionariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale assujettie à consolidation. Les actions de la BCBE sont cotées à la SIX Swiss Exchange, Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur des actions figurent en page 120 du rapport de gestion. La BCBE figure dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la SIX sont indiqués en francs suisses. Le bouclage est fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée en pages 12 et 13. Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) sont publiés en page 103 du rapport de gestion.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10% ou plus et valeur de marché/valeur fiscale supérieure à 5 millions) et d'autres participations importantes sont énumérées en page 94. Il n'existe pas de participations croisées qui dépassent, d'un côté ou

de l'autre, la limite de 5%, que ce soit au niveau du capital ou des droits de vote.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. page 66), et pour ce qui est des trois derniers exercices dans les informations liées à l'évolution du capital propre dans le tableau à la page suivante. La BCBE dispose au 31 décembre 2015 d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 nouvelles actions nominatives de nominal 20 francs, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs. Le capital donnant droit à dividendes correspond à la valeur nominale totale de 186 400 000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BCBE applique le principe « one share, one vote ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et leur inscription dans le registre des actions sont réglés à l'art. 5 des statuts. Le transfert des actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Un transfert ou la constitution de sûretés par déclaration de cession écrite est exclu.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration.

Après avoir acquis des actions et, forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'une personne acquéreuse en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- si un seul ou une seule actionnaire réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou présentant des intérêts communs, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou d'autre manière, de même que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de détourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat) et qui, eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour une seule actionnaire.
- si un actionnaire particulier ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des bourses et instituts financiers, autoriser l'inscription fiduciaire et donc déroger pour cette raison à la limitation ci-dessus mentionnée de 5%. L'inscription d'un agent fiduciaire nommé en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent: un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5% au maximum du capital-actions. Il doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'ins-

cription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1% du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5% du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins les trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le

portefeuille d'actions propres est directement déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition et est publié dans le tableau «Justification des fonds propres» à la page 104 du rapport de gestion.

Conseil d'administration

Consécutivement à l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective. Relevons qu'elle a été la première banque cantonale à avoir franchi ce cap. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions afférentes au droit des sociétés anonymes et au droit ban-

Évolution du capital propre

en CHF 1000

| | Réserves pour risques bancaires généraux | Capital social versé | Réserves | Propres titres de participation | Total |
|--|--|-------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| État au 31.12.2012 | 586 447 | 186 400 | 1 365 344 | -37 594 | 2 100 597 |
| - Dividende | | | -98 792 | | -98 792 |
| + Dividende sur propres actions | | | 1 320 | | 1 320 |
| - Achats de propres actions | | | | -58 595 | -58 595 |
| + Ventes de propres actions | | | | 58 900 | 58 900 |
| + Gains d'aliénation sur propres actions | | | 219 | | 219 |
| + Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux | 43 780 | | | | 43 780 |
| + Bénéfice | | | 130 132 | | 130 132 |
| État au 31.12.2013 | 630 227 | 186 400 | 1 398 223 | -37 289 | 2 177 561 |
| - Dividende | | | -51 260 | | -51 260 |
| + Dividende sur propres actions | | | 704 | | 704 |
| - Achats de propres actions | | | | -27 333 | -27 333 |
| + Ventes de propres actions | | | | 50 915 | 50 915 |
| - Pertes d'aliénation sur propres actions | | | -4 432 | | -4 432 |
| + Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux | 23 858 | | | | 23 858 |
| + Bénéfice | | | 130 368 | | 130 368 |
| État au 31.12.2014 | 654 085 | 186 400 | 1 473 604 | -13 707 | 2 300 381 |
| - Dividende | | | -54 056 | | -54 056 |
| + Dividende sur propres actions | | | 248 | | 248 |
| - Achats de propres actions | | | | -17 714 | -17 714 |
| + Ventes de propres actions | | | | 17 568 | 17 568 |
| - Pertes d'aliénation sur propres actions | | | -1 596 | | -1 596 |
| - Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux | -52 723 | | | | -52 723 |
| + Bénéfice | | | 131 264 | | 131 264 |
| État au 31.12.2015 | 601 362 | 186 400 | 1 549 464 | -13 853 | 2 323 372 |

caire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société de même que la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, tâches qui ne peuvent être déléguées. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration sont réglées dans les statuts (art. 18) et dans le règlement d'affaires. Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au maximum, élus pour un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le renouvellement se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale. Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires normales avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués.

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE figurent dans le tableau ci-dessous.

Ci-après, la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants sont mentionnés.



Antoinette Hunziker-Ebnetter

* 1960; licenciée en Sciences économiques de l'Université de Saint-Gall
CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG. Antoinette Hunziker-Ebnetter est diplômée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et elle est titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School. Elle a débuté sa carrière chez Citibank, avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Antoinette Hunziker-Ebnetter a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG. Elle est cofondatrice de la «WaterKiosk Foundation», fondation qui s'engage en faveur de l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et siège dans le comité consultatif de GetDiversity, organe qui prône la diversité dans les conseils d'administration.



Rudolf Stämpfli

* 1955; D^r oec. HSG, D^r h.c.
Président du conseil d'administration et copropriétaire du groupe Stämpfli SA, Berne, éditeur de la maison d'édition Stämpfli SA. Rudolf Stämpfli a accompli ses études en économie d'entreprise et en recherches opérationnelles aux universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il a été promu D^r oec. HSG. Ensuite, il a suivi une formation à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. Rudolf Stämpfli a travaillé dans les secteurs de l'informatique, du marketing et de la vente. En 1988, il a pris conjointement avec Peter Stämpfli la tête du groupe Stämpfli. De 2003 à 2011, il a été président de l'Union patronale suisse. Il est vice-président de la Commune bourgeoise de Berne. Par ailleurs, il siège dans divers conseils d'administration, entre autres, de l'Aéroport de Berne AG (membre), de la BLS AG (président), de Thömus Veloshop AG (membre), Kambly SA (membre) ainsi que de La Mobilière Suisse Holding SA et de La

Membres du Conseil d'administration

| Prénom et nom | Position | Membre de comité | Depuis | Élu jusqu'en |
|------------------------------|----------------|-------------------------------------|--------|--------------|
| Antoinette Hunziker-Ebnetter | Présidente | Comité de rémunération (présidente) | 2014 | 2026 |
| Rudolf Stämpfli | Vice-président | Comité de révision | 2008 | 2020 |
| Kathrin Anderegg-Dietrich | Membre | Comité de rémunération | 2004 | 2016 |
| Daniel Bloch | Membre | | 2008 | 2020 |
| Rudolf Grünig | Membre | Comité de révision | 2004 | 2016 |
| Peter Siegenthaler | Membre | Comité de révision | 2012 | 2019 |
| Rudolf Wehrli | Membre | Comité de rémunération | 2004 | 2016 |
| Peter Wittwer | Membre | Comité de révision (président) | 2015 | 2021 |

Mobilière Suisse Société Coopérative (vice-président).



Kathrin Anderegg-Dietrich

* 1952; notaire

Propriétaire de sa propre étude. En 1978, l'obtention du titre de notaire du canton de Berne couronne ses études de droit à l'Université de Berne. Depuis lors, Kathrin Anderegg-Dietrich dirige sa propre étude. Elle s'est engagée politiquement comme membre du Grand Conseil communal de Zollikofen (1990 présidente) et du Grand Conseil du canton de Berne. À l'heure actuelle, elle est présidente du Conseil de fondation de la Fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de *clusters* sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster).



Daniel Bloch

* 1963; avocat, MBA

Président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA. Daniel Bloch a

terminé ses études de droit à l'Université de Berne après des périodes de perfectionnement pratique dans une grande étude d'avocats bernoise ainsi qu'au Tribunal administratif cantonal en tant qu'assistant de la direction générale et responsable du service juridique de l'usine de papeterie Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint en 1994 l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la présidence du directoire de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du Conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Il siège dans divers conseils d'administration et de sociétés: CB Beteiligungen AG (président), Choco-suisse (vice-président), Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président).



Rudolf Grünig

* 1954; professeur, D^r rer. pol.

Professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg. L'auteur de publications sur la gestion stratégique, la planification d'entreprise et la méthodique décisionnelle a terminé ses études de sciences économiques à l'Université de Berne avec le titre lic. rer. pol. En 1984, Rudolf Grünig a obtenu le doctorat dans cette même discipline. De 1984 à 1992, il a assumé les fonctions de collaborateur au sein d'une société de conseil en entreprise ainsi que de chargé

de cours à l'Université de Fribourg. En parallèle, il a achevé son habilitation en organisation et gestion d'entreprise. Depuis 1992, Rudolf Grünig est professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg et depuis 2010 professeur adjoint au Swiss Finance Institute. Il siège dans divers conseils d'administration: Häseler Holding AG et Häseler Häseler AG (membre), Rehau Verwaltungszentrale AG (membre), Narimpex Holding AG (membre), Swiss Automotive Group AG et Q11 AG (membre).



Peter Siegenthaler

* 1948; lic. rer. pol, D^r h.c.

Peter Siegenthaler a achevé ses études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne en 1973. Suite à son assistantat à la Faculté d'économie d'entreprise de l'Université de Berne, il est entré en 1982 dans l'Administration fédérale des finances, dont il a pris la direction en 2000, après y avoir exercé diverses fonctions. Parmi ses activités principales, on peut citer la mise au point d'une stratégie de politique financière, la direction opérationnelle du budget fédéral et de la trésorerie fédérale, la législation dans le domaine des banques et des marchés financiers, ainsi que la collaboration avec la Banque nationale suisse et avec le Fonds monétaire international. De juillet 2010 à fin 2011, Peter Siegenthaler a présidé l'Union des Banques Cantoniales Suisses. Il siège dans divers conseils d'administration et de fondation: CFF SA et Pro

Helvetia. Jusqu'en été 2014, Peter Siegenthaler a en outre été chargé de cours en politique financière et en gestion des finances à l'Université de Berne.



Rudolf Wehrli

* 1949; D^r en philosophie, D^r en théologie
Rudolf Wehrli est homme d'affaires. Il a commencé sa carrière professionnelle chez McKinsey, comme conseiller d'entreprise. Au milieu des années 80, il a travaillé chez Credit Suisse, Zurich, en tant que vice-directeur du ressort Financements spéciaux. De 1986 à 1995, Rudolf Wehrli a été membre, en tant que responsable du marketing et des ventes, de la direction du groupe internationalement actif Silent Gliss de Berne; plus tard, il a été directeur de Silent Gliss GmbH, Allemagne. En 1995, il a été nommé membre de la direction du groupe Gurit-Heberlein. Trois ans plus tard, il a endossé la présidence de la direction de la société jusqu'à sa dissolution en 2006. Depuis, il siège au sein de divers conseils d'administration et de sociétés: Clariant AG (président), Sefar AG (président), Rheinische Kunststoffwerke SE (membre), Kambly SA (membre), Haka Gerodur AG (membre), Wipf Holding AG (membre) et AM-Tec Kredit AG (membre). Il est membre du conseil de fondation d'avenir suisse.



Peter Wittwer

* 1951; expert-comptable diplômé
Peter Wittwer a été partenaire de 1992 à 2011 de PricewaterhouseCoopers AG (PwC), Berne. Il a accompagné dans une fonction dirigeante divers projets de privatisation (Poste/PostFinance, RUAG) ainsi que diverses entrées en Bourse (Jungfraubahn Holding AG, Disetronic, Swisscom). Dans sa qualité de partenaire gérant de PwC Berne de 2002 à 2010, de membre de la direction de l'audit et de responsable du marché suisse de 2005 à 2011, il a fait partie de la direction de PwC Suisse. Depuis sa retraite, Peter Wittwer s'engage dans le conseil d'administration de deux start-ups: AST-Turbo AG (président) et Derap MS AG (membre).

Organisation interne: les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer les comités qui lui paraissent nécessaires en recrutant leurs membres en son sein. Depuis 2003, il existe un comité de révision et un comité de rémunération comprenant au minimum deux et au maximum quatre membres, élus par l'Assemblée générale. Ils se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Les fonctions de nomination sont assumées par le Conseil d'administration dans son ensemble. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont sélectionnés au moyen d'un profil d'exigences formulé de manière détaillée.

Le comité de révision a les tâches et les compétences suivantes:

- apprécier l'organisation et l'efficacité de la procédure de contrôle interne, l'activité de l'organe de révision externe et la coopération avec l'organe de révision interne;
- apprécier la régularité des boucllements;
- apprécier les compte-rendus qui vont au-delà des activités de la révision interne et de la révision externe;
- analyser les rapports de la révision interne et de la révision externe;
- apprécier la prestation et le défraiement de l'organe de révision externe, son indépendance et la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil.

Les tâches et compétences du comité de révision font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont consignées dans un cahier de charges.

S'agissant des tâches et compétences du comité de rémunération, elles sont régies par les statuts et sont consignées dans un cahier de charges). La compétence et la procédure de fixation des rémunérations sont publiées

dans le rapport de rémunération à partir de la page 44.

Le comité de révision et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. En 2015, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances s'est établi en moyenne à plus de 90 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité de révision a siégé cinq fois et le comité de rémunération trois fois en 2015. Les séances du Conseil d'administration ont duré environ trois heures chacune, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie. La durée des séances du comité de révision s'est étendue sur deux heures et quart, celle du comité de rémunération sur environ une heure en règle générale. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions, si la majorité des membres sont présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres de la Direction générale participent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2015, des consultants externes ont été sollicités par une fois pour certains points à l'ordre du jour lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités. Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les statuts, pour : fixer la politique d'affaires et de crédit ; approuver la planification à moyen terme et les budgets

annuels ; approuver les principes de la politique de risque en matière d'ALM et d'utilisation des dérivés ; fixer les limites par branches et la compétence en matière de crédits pour les engagements commerciaux dépassant 30 millions de francs ; approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang et les dépôts d'épargne ; fixer des plafonds pour les pays ainsi que des limites de contrepartie (banques, courtiers ou clients) ; approuver l'organisation de la Direction générale ; octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ; approuver les mandats et activités accessoires des membres de la Direction générale et des responsables de la révision interne. Le Conseil d'administration effectue une fois par année une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle face à la Direction générale s'orientent selon le principe que chaque membre du Conseil d'administration peut exiger en tout temps des renseignements sur toutes les affaires de la banque.

Le reporting au Conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants :

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des activités commerciales ;
- au printemps, un rapport est présenté sur l'exercice écoulé et en août, un autre rapport relate le bouclage du premier semestre de l'exercice en cours. De plus, l'évolution des 1^{er} et 3^e trimestres fera l'objet d'un commentaire ;
- en été, la planification à moyen terme pour les trois exercices à venir fera l'objet d'un rapport et vers la fin de l'année, le budget de l'année suivante sera présenté pour approbation.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à l'attention du Conseil d'administration.

L'organe de révision interne est responsable devant le Conseil d'administration. Il est indépendant de la Direction générale et administrativement subordonné à la présidence du Conseil d'administration. L'organe de révision interne assume des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport obéissent aux standards internationaux pour la pratique professionnelle de la révision interne, lesquels sont décrits dans le Règlement pour la révision interne ainsi que dans le Manuel suisse de révision. L'organe de révision interne définit une planification annuelle et une planification pluriannuelle. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne vérifie si la banque dispose d'un système de contrôle interne efficace, approprié aux risques encourus. Ces activités sont orientées de manière à soutenir la banque dans la réalisation de ses objectifs. À ce titre, la révision interne vérifie de manière proactive, dans le sens de la prévention, et accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre des mesures d'amélioration nécessaires. Les points essentiels des tâches de l'organe de révision interne sont déterminés sur la base de sa propre analyse des risques et couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne travaille en coordination avec l'organe de révision externe. En 2015, l'organe de révision interne s'est assuré de la sécurité, de la conformité, et de l'adéquation des principaux processus de la banque. Ils comprennent d'importants examens relatifs aux cœurs de métiers de la banque, des examens de pilotage et de processus de soutien.

Direction générale

Au niveau de la Direction générale, la BCBE est divisée en quatre Départements: Clientèle privée/ Clientèle commerciale, Clientèle de placement et Grands clients, Finances ainsi que Production et exploitation. Aussi les fonctions sont-elles réparties de manière distincte et adéquate:

- Dirigé par le président de la Direction générale, le Département Clientèle privée/ Clientèle commerciale se charge de ces deux activités.
- Le suivi des grands clients et de la clientèle institutionnelle est en premier lieu de la responsabilité du Département Clientèle de placement/ Grands clients.
- La gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM), le Secteur Négoce comprenant la vente de titres et de devises, ainsi que le Service juridique et Compliance sont subordonnés au Département Finances.
- Le suivi et la formation du personnel, ainsi que le traitement, l'organisation de l'exploitation et l'informatique sont rattachés au Département Production et exploitation.

Les unités organisationnelles et fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent dans l'organigramme aux pages 12 et 13. Tous les membres de la Direction générale ont la nationalité suisse. Aucune tâche de conduite du management n'a été transférée à des tiers et aucun contrat de management n'a été conclu.

Le délai de résiliation qui prévaut pour tout membre de la Direction générale est de douze mois.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale sont présentés ci-après.



Hanspeter Rüfenacht

* 1958; président de la Département générale, responsable du Département Clientèle privée et Clientèle commerciale
Après un apprentissage bancaire à l'Union de banques suisses à Thoune et avoir obtenu un diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Berne, Hanspeter Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans les segments clientèle privée et commerciale, dans la gestion des crédits de l'Union de banques suisses et chez UBS.
Il intègre la BCBE en 1999 et reprend la direction des crédits. Au 1^{er} février 2002, il est élu à la Direction générale. Au même moment, il a repris la tête du Département Conseil et vente. Au 1^{er} janvier 2012, il a pris ses fonctions de président de la Direction générale. Membre du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), Bâle, il préside la « Volkswirtschaftliche Gesellschaft » du canton de Berne.



Stefan Gerber

* 1958; responsable du Département Clientèle de placement/ Grands clients
Après des études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage juridique à Soleure et obtient en 1986 le brevet soleurois d'avocat-notaire. Il a acquis ses connaissances bancaires en travaillant pour UBS et la Banque Cantonale de Soleure, respectivement la Banque SoBa. Stefan Gerber entre à la Direction générale de la BCBE en 2002. Il siège au conseil d'administration de Jura Elektroapparate AG, de Jura Kaffeemaschinen Holding AG, de Jura Henzirohs Holding AG ainsi qu'au sein des conseils de fondations de Leo & Elisabeth Henzirohs-Studer et de Robert Walser.



Johannes Hopf

* 1957; responsable du Département Production et exploitation

Au terme de sa formation continue en gestion d'entreprise et financière, couronnée par un diplôme d'expert-comptable et de controlling en 1988, Johannes Hopf a suivi des études postgrades à l'Université de Berne, où il a obtenu en 2000 un master «Health Administration» (M.H.A.). Il avait débuté sa carrière dans les assurances en 1977. Il a occupé des fonctions dirigeantes dans plusieurs sociétés: il a été COO (chief operation officer) de Grütli Suisse, président suppléant du directoire de la Visana et, dès 1998, président du groupe Visana. En 2005, Johannes Hopf a rejoint la Direction générale de la BCBE en tant que responsable du Département Production et exploitation. Il est président du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de Berimag AG, de Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, ainsi que du conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et des logements pour personnes âgées à Egghölzli.



Alois Schärli

* 1962; responsable du Département Finances

Après avoir effectué un apprentissage commercial et engrangé de l'expérience professionnelle auprès de la Banque Cantonale de Lucerne, Alois Schärli a suivi des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank-controller, et a occupé diverses fonctions dirigeantes, notamment auprès d'*Ernst & Young AG*, en tant que réviseur en chef de diverses banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE en qualité de responsable de la gestion financière. En 2010, il a été élu au sein de la Direction générale en tant que directeur financier. Il est membre du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de Berimag AG, de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA et de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de *clusters* sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster); il est en outre président du conseil d'administration de BCBE Finanz AG.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit des sociétés et des statuts. Les compétences inaccessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote. Les raisons du refus de l'inscription sont énumérées dans le chapitre Structure du capital (cf. page 33).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la *Feuille officielle suisse du commerce (FOSC)*. L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut également être de-

mandée par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'un million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale ou par un autre actionnaire participant à celle-ci ou par un représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, la situation des inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale est déterminante.

Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que jusqu'à 70 % du bénéfice annuel respectif soient affectés à la distribution des dividendes, du moment que le taux de couverture de fonds propres dépasse 200 %. Si ce taux est inférieur à 200 %, la part réservée au dividende ne peut excéder 50 % à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine et des bénéfices nets.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément aux art. 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (loi sur les bourses, LBVM) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clauses de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale et d'autres cadres.

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG fait office depuis le 1^{er} janvier 2013 d'organe de révision externe. Christoph Käppeli est responsable du mandat de révision. La FINMA a approuvé ce changement, et l'Assemblée générale de la BCBE a réélu le 12 mai 2015 la *PricewaterhouseCoopers AG* comme organe de révision conformément à la loi sur les sociétés anonymes.

En 2015, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel se sont montés à 682 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit (révision TI, rapport de rémunération, standard GIPS) ont été facturées à raison de 24 000 francs (hors TVA). Les honoraires versés pour les prestations de conseil fournies dans le domaine de la fiscalité s'est élevé à 9 000 francs (hors TVA).

Aucun honoraire supplémentaire pour activités de conseil d'ordre général n'a été payé. Le Conseil d'administration dispose en particulier des instruments de surveillance et de contrôle suivants pour apprécier la révision externe. Les membres du Conseil d'administration traitent les rapports de contrôle de l'organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et au devoir de surveillance, ainsi que le rapport d'activité de la révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conformément au droit des sociétés anonymes et le rapport se fondent sur des dispositions du CO. Les droits et obligations de l'organe de révision conformément au devoir de surveillance obéissent aux dispositions de la LB et des ordonnances y relatives. Les travaux de contrôle de la révision interne s'orientent en principe en fonction d'un plan de contrôle établi par le responsable de la révision interne et approuvé par la présidente du Conseil d'administration. Par ailleurs, un comité de révision existe, qui assume les tâches et compétences énumérées en

page 37. En sus des séances du comité de révision, le président du comité de révision a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la révision interne et externe.

Politique d'information

Les communications et notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces mêmes informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels en l'espace de quatre mois après la clôture annuelle et ses résultats semestriels en l'espace de deux mois. Pour le surplus, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, se conforment à l'obligation de déclarer stipulée par la Bourse suisse SWX, circulaire n° 1 de la SWX du 29 octobre 2008. Relevons encore que la société informe ses actionnaires par le truchement d'Internet à l'adresse www.bcbe.ch, entre autres dans la rubrique « Votre BCBE », et traite de thèmes tels que le développement de la BCBE, les actions nominatives, les décisions de l'AG, les ratios, les conférences de presse, le gouvernement d'entreprise et l'agenda.



Alexander Tobler, gestionnaire de portefeuille Asset Management BCBE, Berne

« Un bon employeur » : Alexander Tobler fait partie des quelque 1300 collaborateurs de la BCBE. Comme tous les employés, il bénéficie des conditions de travail attrayantes proposées par la banque qui encourage et motive ses collaborateurs par des mesures de développement du personnel à tous les niveaux. Aussi la BCBE offre-t-elle à ses employés la possibilité d'adhérer à un programme de participation aux bénéfices. Près de 5% du capital social est détenu par le personnel. La banque s'assure ainsi que les collaborateurs, principale ressource, contribuent à sa réussite.

III Rapport de rémunération

Sommaire

| | |
|-----------|---|
| 44 | Compétence et procédure de fixation |
| 44 | Organisation |
| 44 | Procédure |
| 44 | Système de rémunération |
| 44 | Composantes |
| 45 | Conseil d'administration |
| 46 | Direction générale |
| 48 | Rémunérations versées en 2015 |
| 48 | Modifications intervenues pendant l'exercice |
| 48 | Conseil d'administration |
| 49 | Direction générale |
| 49 | Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale |
| 49 | Personnes proches |
| 51 | Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération |

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations figurant dans les documents suivants :

- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb);
- statuts;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise), d'économiesuisse.

Compétence et procédure de fixation

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies dans les statuts, dans le règlement d'affaires et dans les règlements des comités. Le comité de rémunération, élu par l'Assemblée générale et composé de Mme Antoinette Hunzike-Ebnetter (présidé par M. Jürg Rieben jusqu'au 12 mai 2015), de Mme Kathrin Anderegg-Dietrich et de M. Rudolf Wehrli, est chargé de régler les questions de rémunération; tous sont indépendants et membres non dirigeants du Conseil d'administration. À titre de secrétaire du comité, le président de la Direction générale Hanspeter Rüfenacht ne jouit d'aucun droit de vote.

Procédure

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération qui élabore à l'attention du Conseil d'administration les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération définit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale ainsi que du/de la responsable de la révision interne et fixe leur rémunération. Pour ce faire, il s'inspire du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat et les conditions de rémunération variable des collaborateurs; il fixe chaque année le montant global disponible à cette fin. Lors de chaque séance du Conseil d'administration qui suit une séance du comité de rémunération, celui-ci fait un rapport au Conseil d'administration.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité en 2015 pour concevoir le système de rémunération.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après la décision de l'Assemblée générale et que le montant global approuvé ne suffit pas, un montant complémentaire ponctuel est disponible, qui équivaut au maximum à la moitié du montant global approuvé en faveur de la Direction générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant complémentaire compris, n'est pas dépassé.

Système de rémunération

Composantes

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale comprennent les composantes suivantes :

- part fixe : espèces et plan d'actionnariat
- part variable : espèces, plan d'actionnariat et prime de développement durable

En outre, les prestations de prévoyance peuvent être versées à la présidente du Conseil d'administration. Elles sont également versées aux membres de la Direction générale. La BCBE ne verse aucune autre rémunération. Aucune mesure empêchant le transfert ou la prise de contrôle n'a été prise.

Plan d'actionnariat

La souscription d'actions à des conditions préférentielles permet de fidéliser les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'entreprise et à les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions sont donc bloquées pendant cinq ans. Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie pendant le délai de souscription aménagé en février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription. Le droit de souscription se compose d'une part fixe et d'une part variable. Le prix d'achat d'une action nominative au titre de l'exercice 2015 a été fixé à 50 francs. La différence avec la valeur vénale déterminante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

Prime de développement durable

L'objectif financier de la BCBE consiste à dégager sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. La prime de développement durable est une prime versée au Conseil d'administration, à la Direction

générale et aux collaborateurs de la BCBE à condition que l'objectif minimum soit réalisé. 2% du free cash-flow sont versés chaque année sur un compte fiduciaire à titre de prime conditionnelle suspensive. L'objectif financier sur dix ans est réparti sur deux périodes de référence: la prime de développement durable est attribuée si 300 millions de free cash-flow au moins sont dégagés pendant les exercices 2013 à 2017 et 2018 à 2022. Elle est limitée à l'objectif de 550 millions de francs par période quinquennale. Si le montant minimal n'est pas dégagé pendant une des périodes de référence, les montants réservés sont crédités à la banque. Le versement dépend de la rémunération globale obtenue pendant les années civiles conférant ce droit.

Les collaborateurs ont droit au versement pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail indéterminé au 31 décembre 2017 ou au 31 décembre 2022, et qu'ils ne l'aient pas résilié. Les collaborateurs retraités (membres de la Direction générale compris) et les membres du Conseil d'administration qui ont quitté la banque pendant la période de référence ont droit en principe au versement.

L'influence des collaborateurs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise à moyen terme dépend du niveau de fonction. Plus le niveau de fonction est élevé, plus l'influence est grande. Aussi le droit à la prime de développement durable est-il lié au niveau de fonction. Pour prendre en considération ces éléments, des facteurs de pondération sont utilisés pour classer les niveaux de fonction.

La prime de développement durable est déterminée par ce coefficient et donne la somme versée. Le coefficient applicable aux collaborateurs se situe entre 1,00 et 1,67 en fonction de leur niveau de fonction, celui des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale est fixé à 2,00.

La dotation 2015 au compte fiduciaire est de 1,5 million de francs (2% du free cash-flow de 73,1 millions de francs). Pour autant que les conditions soient satisfaites, les versements auront lieu en espèces en 2018 ou en 2023. La BCBE peut verser sous forme d'actions (bloquées 3 à 5 ans) aux membres du Conseil d'administration et aux cadres la part qui dépasse le coefficient 1,00.

Les conditions d'attribution de la prime de développement durable (objectif, période et bases de calcul, moment du versement) et les ayants droit sont précisés dans un règlement.

Conseil d'administration

Part fixe

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel. La part fixe de la présidente du Conseil d'administration est de 200 000 francs, et celle de chaque membre de 40 000 francs. En outre, la présidente du Conseil d'administration peut acquérir 200 actions nominatives de la BCBE par an, et chaque membre 150 actions nominatives BCBE par an. Il n'est pas versé

de jetons de présence. La part fixe est versée à la présidente en douze mensualités, et aux membres en deux tranches semestrielles.

La présidente du Conseil d'administration a droit à une rémunération supplémentaire de 20 000 francs pour leur collaboration au sein des comités du Conseil d'administration, les autres membres de 10 000 francs. Font partie du comité de gestion actif-passif (ALCO: «Asset-and-Liability-Management-Committee») à titre de consultants la présidente du Conseil d'administration (Antoinette Hunziker-Ebnetter; jusqu'au 12 mai 2015: Jürg Rieben). La rémunération est de 10 000 francs. La présidente peut participer aux séances du comité de crédit de la Direction générale. Jürg Rieben y a pris part jusqu'au 12 mai 2015. La rémunération s'est montée à 30 000 francs.

Part variable

La part variable est un pourcentage de la rémunération fixe (montant en espèces et nombre d'actions); elle est calculée sur la base du bénéfice net avant impôts. La rémunération variable peut atteindre au maximum le montant de la part fixe. Il n'est pas tenu compte, pour calculer la part variable, de la rémunération pour la collaboration au sein des comités. Le calcul de la rémunération variable ressort du tableau à la page 45. La rémunération variable est versée chaque année. Le droit à une prime de développement durable est prévu en sus des rémunérations citées.

Modèle de rémunération Conseil d'administration (part variable)

| Bénéfice net avant impôts en millions de CHF jusqu'à 40 | Part variable en % de la rémunération fixe 0 % | Perte nette avant impôts en millions de CHF jusqu'à 40 | Part variable en % de la rémunération fixe 0 % |
|---|--|--|--|
| de 40 à 60 | plus 20 % | de 40 à 60 | moins 10 % |
| de 60 à 80 | plus 40 % | de 60 à 80 | moins 20 % |
| de 80 à 100 | plus 60 % | de 80 à 100 | moins 30 % |
| de 100 à 120 | plus 80 % | de 100 à 120 | moins 40 % |
| au-delà 120 | plus 100 % | au-delà de 120 | moins 50 % |

Prévoyance professionnelle

La présidente du Conseil d'administration peut demander à être assurée ou assuré auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA en vertu du Règlement de prévoyance professionnelle. La contribution de l'employeur se monte à 18,5 % de la rémunération assurable maximale de 282 000 francs. La contribution de l'employé se monte à 14,85 % dans le plan « standard ».

Suite aux mesures de consolidation financière de la Caisse de pension de la BCBE, l'avoie de vieillesse de la présidente a été alimenté à hauteur de 24 809 francs (cf. para-

graphe « Direction générale – Prévoyance professionnelle »).

Direction générale

Part fixe

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel. Le comité de rémunération du Conseil d'administration définit le nombre d'actions, les conditions de souscription et la période déblocage. Le montant fixe en espèces est

versé en douze mensualités. Les membres de la Direction générale qui sont rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la Banque Cantonale Bernoise SA sont tenus de les reverser à celle-ci. Ils peuvent garder les jetons de présence comme une part de leur rémunération, pour autant qu'ils n'excèdent pas 500 francs par séance.

Part variable

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats du domaine de direction et de la

Rémunération du Conseil d'administration en 2015¹

| | Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente à partir du 12.5.2015 | Jürg Rieben, président jusqu'au 12.5.2015 | Rudolf Stämpfli, vice-président à partir du 12.5.2015 | Thomas Rufer, vice-président jusqu'au 12.5.2015 | Kathrin Anderegg-Dietrich | Daniel Bloch | Rudolf Grüning | Peter Siegenthaler | Rudolf Wehri | Peter Wittwer, à partir du 12.5.2015 | Total Conseil d'administration |
|--|--|---|---|---|---------------------------|--------------|----------------|--------------------|--------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Rémunérations brutes (en milliers de francs) | | | | | | | | | | | |
| Rémunération selon modèle de rémunération | | | | | | | | | | | |
| – fixe | 133 | 125 | 40 | 17 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 23 | 538 |
| – variable | 133 | 125 | 40 | 17 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 23 | 538 |
| Rémunération pour la collaboration dans des comités | 18 | 25 | 10 | 8 | 10 | | 10 | 10 | 10 | 12 | 113 |
| Actions | | | | | | | | | | | |
| – fixe ² | 19 | 13 | 16 | 7 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 9 | 143 |
| – variable ² | 19 | 13 | 16 | 7 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 9 | 143 |
| Total³ hors prévoyance et cotisations de l'employeur | 322 | 301 | 122⁴ | 55 | 122 | 112 | 122 | 122 | 122 | 77 | 1 475 |
| Cotisations de l'employeur à l'AVS/AI/AC conformément à la loi | 11 | 26 | | 5 | 7 | 7 | 7 | 5 | 5 | 2 | 76 |
| Charges de prévoyance ⁵ | 20 | | | | | | | | | | 20 |
| Autres | | 3 | | | | | | | | | 3 |
| Total³ y c. prévoyance et cotisations de l'employeur | 354 | 330 | 122⁴ | 60 | 129 | 118 | 129 | 127 | 127 | 79 | 1 573 |
| Prêts / crédits⁶ au 31.12.2015 | | | 1 428 | | 400 | 80 | 700 | 329 | | 320 | 3 257 |

¹ Les montants indiqués dans le tableau sont arrondis. Le total est donc susceptible de ne pas correspondre à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sans les éventuels droits à la prime de développement durable

⁴ Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

⁵ Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance. Concernant les cotisations de l'employeur liées à la consolidation de l'institution de prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2016, il convient de se référer au paragraphe « Prévoyance professionnelle » du rapport de rémunération.

⁶ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

performance individuelle. À l'instar de la part fixe, la part variable comprend un montant en espèces et un droit de souscription d'actions nominatives BCBE. Le droit à une prime de développement durable est prévu en sus des rémunérations citées.

Prévoyance professionnelle

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées jusqu'au salaire assurable maximum de 282 000 francs auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. Le montant qui dépasse ce seuil est couvert en partie par la

Caisse de pension de la BCBE et par un assureur vie.

Les caisses de pension font actuellement face à plusieurs défis. D'une part, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne un allongement de la période de versement des rentes, de sorte que le capital-épargne individuel doit couvrir une durée toujours plus longue. D'autre part, face à la persistance d'une période de taux bas, les caisses doivent s'attendre à des rendements trop faibles pour assurer le versement des rentes futures. La législation impose le maintien intégral du capital des caisses de pension. La

Caisse de pension de la BCBE est en situation d'équilibre financier. Cependant, le Conseil d'administration de la BCBE a décidé en septembre 2015 de renforcer durablement la caisse de pension.

Le renforcement de la caisse de pension sera mis en œuvre en plusieurs étapes. Au 1^{er} janvier 2016, la Caisse de pension a baissé le taux d'intérêt technique de 2,5 à 2,0%. Par conséquent, le taux de conversion a également diminué (à l'âge de 65 ans) de 6,0 à 4,95%. Pour compenser la baisse du taux d'intérêt technique, les contributions des employés ont augmenté en conséquence. Au 1^{er} janvier 2016, la Caisse de pension de la

Rémunération du Conseil d'administration en 2014¹

| | Jürg Rieben, président | Thomas Rufer, vice-président | Kathrin Andereg-Dietrich | Daniel Bloch | Rudolf Grüng | Jean-Claude Nobili, jusqu'au 30.9.2013 | Peter Siegenthaler | Rudolf Stämpfli | Rudolf Wehrli | Total Conseil d'administration |
|--|------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------|--------------|--|--------------------|------------------------|---------------|--------------------------------|
| Rémunérations brutes (en milliers de francs) | | | | | | | | | | |
| Rémunération selon modèle de rémunération | | | | | | | | | | |
| – fixe | 300 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 603 |
| – variable | 300 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 603 |
| Rémunération pour la collaboration dans des comités | 60 | 20 | 10 | 10 | | 10 | 10 | 10 | 10 | 130 |
| Actions | | | | | | | | | | |
| – fixe ² | 29 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 141 |
| – variable ² | 29 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 141 |
| Total³ hors prévoyance et cotisations de l'employeur | 719 | 129 | 119 | 119 | 109 | 119 | 119 | 119⁴ | 119 | 1 619 |
| Cotisations de l'employeur à l'AVS/AI/AC conformément à la loi | 46 | 9 | 9 | 9 | 8 | 9 | 6 | | 8 | 97 |
| Charges de prévoyance | | | | | | | | | | |
| Autres | 6 | | | | | | | | | 6 |
| Total³ y c. prévoyance et cotisations de l'employeur | 771 | 139 | 128 | 128 | 117 | 128 | 126 | 119⁴ | 127 | 1 722 |
| Prêts / crédits⁵ au 31.12.2014 | | | 500 | 500 | 80 | 900 | 329 | 1 764 | | 3 573 |

¹ Les montants indiqués dans le tableau sont arrondis. Le total est donc susceptible de ne pas correspondre à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sans les éventuels droits à la prime de développement durable

⁴ Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

⁵ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

BCBE a passé en outre de la table périodique à la table des générations. La première ne tient pas compte de la future baisse de la mortalité. La table des générations est axée sur le futur et comprend un pronostic sur l'augmentation de l'espérance de vie. Les besoins en capitaux sont supérieurs à celui de la table périodique. Les taux de conversion de l'assurance conclue par les membres de la Direction générale auprès d'un assureur vie sont également revus à la baisse.

Les avoirs vieillesse des personnes actives et les réserves mathématiques des rentes ont augmenté d'environ 125 millions de francs, afin d'atténuer les incidences financières, pour les collaborateurs, de ces mesures de consolidation. La Caisse de pension de la BCBE a financé environ un tiers de cette somme au moyen des provisions. La BCBE en tant qu'employeur a participé au financement à concurrence de 84 millions de francs environ. De ce montant, 2621 932 francs sont attribués à la Direction générale (total Direction générale) et 949 103 francs au président de la Direction générale. Ces versements uniques sur les comptes de prévoyance individuels n'entraînent aucune amélioration par rapport à la solution actuelle; ils permettent tout au plus de maintenir les droits acquis.

Retraite

L'âge de la retraite des membres de la Direction générale oscille entre 60 et 63 ans. Jusqu'à l'âge de 64 ans révolus, les prestations supplémentaires suivantes sont fournies:

- Rente transitoire: afin de compenser la rente AVS non encore échue, la banque verse une rente transitoire égale au montant de la rente AVS complète, basée sur le salaire AVS moyen des cinq années précédant la retraite anticipée
- Cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative: la banque verse une participation aux cotisations AVS dues aux personnes sans activité lucrative.

Celle-ci est calculée conformément à la table des cotisations pour les personnes non actives de l'AVS, sur la base de la somme de la rente théorique, de la compensation de la rente et de la rente transitoire.

- Compensation de la rente: en se fondant sur une rente théorique, calculée sur la base des formules de prévoyance, la moitié de la diminution de la rente consécutive à la retraite anticipée est compensée. La rente théorique est calculée à l'aune du salaire annuel de base des cinq années précédant la retraite anticipée, respectivement le salaire moyen assuré (dix fois la rente AVS maximale, actuellement 282 000 francs) des cinq années précédant la retraite anticipée.

La banque a effectué une délimitation pour les engagements éventuels. Dans le rapport de rémunération, les montants payés sont présentés au moment du paiement.

Interdiction de concurrence

Les membres de la Direction générale s'engagent, pendant la durée du contrat de travail et encore 36 mois à compter de la fin des rapports de travail, soit après le départ à la retraite anticipée, à ne pas faire concurrence à la BCBE et, notamment, ni fonder une entreprise poursuivant entièrement ou partiellement le même but que l'employeur, ni y participer, ni même y accepter une fonction rémunérée ou non rémunérée; ils promettent de ne fournir à une telle entreprise aucune prestation, rémunérée ou non rémunérée, de quelque nature que ce soit; aussi s'abstiennent-ils de ne récupérer ni des clients existants ni les clients potentiels de l'employeur. L'interdiction de concurrence s'étend sur les cantons de Berne et de Soleure. En cas de violation de l'interdiction de concurrence, les membres de la Direction générale doivent s'acquitter d'une peine conventionnelle de 100 000 francs par chef d'infraction. Or, le paiement de l'amende

conventionnelle ne libère pas le membre de la Direction générale de l'obligation de respecter également à l'avenir l'interdiction de concurrence. Dans tous les cas, même en cas d'acquittement de cette amende, la BCBE est en droit de demander qu'un terme soit mis à la situation non conforme au contrat et d'exiger la réparation d'un dommage supplémentaire.

Les dérogations à l'obligation de respecter l'interdiction de concurrence peuvent être accordées par le Conseil d'administration. Pour être valables, toute dérogation, tout ajout et toute autre modification apportés à l'interdiction de concurrence nécessitent la forme écrite.

Rémunérations versées en 2015

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Modifications intervenues pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont pas été modifiés. Les conditions de retraite des membres de la Direction générale ont été concrétisées.

Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et le précédent figurent aux pages 46 et 47.

Rémunération ordinaire

Le modèle de rémunération du Conseil d'administration et les coefficients de calcul (cf. page 45) n'ont pas été modifiés.

Le bénéfice net avant impôts de l'exercice sous revue atteint 146,8 millions de francs. Le Conseil d'administration se voit donc

appliquer le maximum de la part variable, conformément au modèle de rémunération. Aucune prestation en nature n'est consentie aux membres du Conseil d'administration. en dehors des versements prévus par le modèle de rémunération du Conseil d'administration Aucune rétribution, aucun émolument de consultant ne sont consentis au sens du chiffre 5 de l'annexe de Directive Corporate Governance (DCG du 1^{er} septembre 2014 de SIX Swiss Exchange) et de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6, ORAb.

Prêts et crédits

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions applicables aux crédits, au traitement et à la surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Des prêts et crédits (y c. engagements conditionnels et engagements irrévocables) accordés aux membres du Conseil d'administration en 2015, 97 % ont une base couverte (100 % en 2014).

Direction générale

Les rémunérations de la Direction générale pour 2015 et 2014 figurent à la page 50.

Rémunération ordinaire

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées.

Prêts et crédits

Prêts et crédits Les principes applicables aux membres de la Direction générale en matière de crédit, de traitement et de surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les

membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans la branche dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. 100 % des prêts ont été alloués sur une base couverte (idem en 2014) L'état des prêts et crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre 2015 ressort à la page 50.

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE n'a accordé de rémunération ni aux anciens membres du Conseil d'administration, ni à ceux de la Direction générale. En 2014, la BCBE a versé une rétribution de 25 000 francs à un ancien membre du Conseil d'administration pour avoir présidé la Caisse de pension de la BCBE.

Les membres qui quittent le Conseil d'administration ou qui prennent leur retraite à la Direction générale pendant la période de référence conservent leurs droits de souscription pour la prime de développement durable. Le montant de celle-ci ne peut être défini avec précision qu'une fois les objectifs réalisés. Trois anciens membres du Conseil d'administration détiennent actuellement un droit conditionnel au versement d'une prime de développement durable au 31 décembre 2017.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans la branche dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. Une publication est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres – en place ou anciens – du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune obligation découlant des rémunérations en suspens accordées à des personnes proches.

Rémunération de la Direction générale

| | Hanspeter Rüfenacht Président de la Direction générale | | Total Direction générale | |
|--|---|--------------|--------------------------|--------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Rémunérations brutes (en milliers de francs) | | | | |
| Salaire | | | | |
| – fixe | 450 | 450 | 1 496 | 1 474 |
| – variable | 210 | 210 | 720 | 720 |
| Actions | | | | |
| – fixe ¹ | 40 | 37 | 111 | 103 |
| – variable ¹ | 40 | 37 | 111 | 103 |
| Prestations en nature | – | – | – | – |
| Allocations familiales versées par l'entreprise | 4 | 8 | 12 | 18 |
| Total² hors prévoyance et cotisations de l'employeur | 743 | 742 | 2 449 | 2 418 |
| Cotisations de l'employeur à l'AVS/AI/AC conformément à la loi | 53 | 51 | 167 | 165 |
| Charges de prévoyance ³ | 209 | 226 | 695 | 749 |
| Autres charges | 8 | 8 | 26 | 26 |
| Total² y c. prévoyance et cotisations de l'employeur | 1 013 | 1 027 | 3 337 | 3 358 |

¹ Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Sans les éventuels droits à la prime de développement durable

³ Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance. Concernant les cotisations de l'employeur liées à la consolidation de l'institution de prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2016, il convient de se référer au paragraphe «Prévoyance professionnelle» du rapport de rémunération.

Prêts et crédits¹

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Prêts/Crédits (en milliers de CHF) | | |
| Total Direction générale | 5 390 | 5 470 |
| dont montant le plus élevé: | | |
| – Stefan Gerber | 1 400 | 1 450 |

¹ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque cantonale bernoise SA
Berne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération (pages 46 à 50) de Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 3 mars 2016



Lisa Jaggi, gestionnaire de produits, Soleure

« Des offres imbattables » : assumant pleinement son rôle de banque cantonale, la BCBE se concentre sur la clientèle privée, la clientèle commerciale et la gestion de patrimoine. Elle propose des services financiers dans cinq domaines : les paiements, l'épargne, les placements, la prévoyance et les financements. Le large éventail de prestations de la BCBE a convaincu Lisa Jaggi. Pour elle, les solutions claires et pragmatiques de la banque sont « imbattables ».

IV Rapport financier

Sommaire

| | |
|------------|---|
| 54 | Rapport annuel |
| 54 | Commentaires sur l'activité de la banque |
| 56 | L'exercice 2015 |
| 62 | Effectifs de personnel |
| 62 | Liquidités et fonds propres |
| 64 | Emploi du bénéfice |
| 64 | Réalisation d'une évaluation de risque |
| 64 | État des commandes et des mandats |
| 64 | Activités de recherches et de développement |
| 64 | Événements extraordinaires |
| 64 | Perspectives |
| 66 | Bouclé annuel |
| 66 | Bilan |
| 67 | Compte de résultat |
| 68 | Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale |
| 69 | Tableau des flux de trésorerie |
| 70 | Présentation de l'état des capitaux propres |
| 71 | Annexe au compte de résultat |
| 71 | Raison sociale, forme juridique et siège de la banque |
| 71 | Principes comptables et d'évaluation |
| 77 | Gestion des risques |
| 82 | Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeurs |
| 83 | Évaluation des garanties |
| 83 | Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (« hedge accounting ») |
| 84 | Activités externalisées |
| 84 | Événements postérieurs à la date de clôture du bilan |
| 85 | Impact des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation |
| 88 | Informations concernant les positions du bilan |
| 110 | Informations concernant les opérations hors bilan |
| 112 | Informations concernant le compte de résultat |
| 116 | Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels |
| 118 | Repères |
| 120 | Action BCBE |

Rapport annuel

Commentaires sur l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, les dépôts du public, la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 68 sièges et ses neuf banques mobiles (localités desservies), la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne; elle est également active dans le canton de Soleure. Ses opérations de crédit sont concentrées dans les cantons de Berne et de Soleure. Grâce à la banque en ligne *money-net* et aux coopérations mises en place, elle est en mesure de proposer des services dans toute la Suisse.

La BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 33). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves. Le Conseil d'administration a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque active et indépendante avec un centre de décision dans le canton de Berne, qui s'implique dans la vie de sa région, dont elle soutient le développement économique.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional et le conseil individuel. Elle propose des services de premier ordre, aussi numériques.
3. La BCBE est leader dans les affaires clientèle privée et clientèle commerciale de son marché. Les affaires clientèle de placement et le private banking sont en croissance.
4. Les collaborateurs de la BCBE sont ses meilleurs ambassadeurs. Ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils utilisent leur réseau. Ils placent le client au cœur de leurs préoccupations et ils créent de la plus-value. La banque tient au développement individuel de ses collaborateurs.
5. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle cherche d'abord à croître qualitativement par ses propres forces, sans exclure des acquisitions.
6. La BCBE vise une rentabilité raisonnable de 2 à 4 % supérieure à celle d'un placement sans risque. Son objectif est de dégager une rentabilité sur fonds propres stable à long terme, permettant de payer un dividende attrayant.
7. La BCBE privilégie le long terme. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près de 1 milliard de francs.

Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes.

Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les emprunts auprès de la Centrale d'émission des lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Les opérations interbancaires ont un poids négligeable.

Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès de la Centrale d'émission des lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

Opérations de commissions

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune.

La BCBE propose toute une série de prestations en lien avec le conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. L'Asset Management s'occupe de la clientèle institutionnelle comme les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, auxquelles il propose des formules de placement sur mesure.

Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en tant que commissionnaire, d'où les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepar-

La somme du bilan a atteint 1,4 milliard de francs



Bon refinancement: les prêts à la clientèle sont intégralement refinancé par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme. La somme du bilan a augmenté de 5,4%.

tie bien choisies. En principe, la banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients.

Les opérations en compte propre sont effectuées sur les devises et dans le négoce de titres, assorties de limites précises. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle *de minimis* applicable aux instruments de titres de participation ou de taux d'intérêt, en vertu de l'art. 83 de l'ordonnance des 10 et 22 juin 2011 sur les fondations de placements (OFP).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'opérations Eurex.

Politique de distribution des bénéfices

La politique de distribution des bénéfices de la banque prévoit que 70% du bénéfice annuel sont distribués, pour autant que le taux de couverture des fonds propres dépasse 200%. Si tel n'est pas le cas, 50% au plus sont distribués. Une structure de bilan saine et un bénéfice net sont deux autres conditions pour qu'une distribution ait lieu.

L'exercice 2015

La BCBE a dégagé un bon résultat en 2015. Le bénéfice annuel s'établit à 131,3 millions de francs, en progression de 0,7% par rapport à l'exercice précédent. Les affaires clientèle privée et clientèle commerciale ont été développées. Les créances hypothécaires ont crû de 623,2 millions de francs. Les fonds de la

clientèle ont augmenté de 46,7 millions de francs. La somme du bilan a gonflé à 28,0 milliards de francs. La couverture des fonds propres et la substance qui permet de supporter le risque ont pu être renforcées. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'augmenter le dividende de 20 centimes, à 6.00 francs par action.

Bilan

Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

La gestion des liquidités dans un environnement de taux bas ou même négatifs les a fait croître à 3,6 milliards de francs. Les créances sur les banques ont fondu à 471 millions de francs, tandis que les avoirs sur les banques à l'étranger totalisent 356 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres avoisinent 35,0 millions de francs. La trésorerie n'a jamais été à court de liquidités.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les prêts à la clientèle (hors collectivités de droit public) de 20,2 milliards de francs sont de 0,6 milliard supérieurs à 2014. La qualité du portefeuille de crédits a pu être préservée. Les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance représentent 647 millions de francs.

La ventilation des créances par groupes de clientèle montre combien la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers est montée à 74,6%, alors que celles sur l'agriculture et l'artisanat sont inchangées. La quote-part des créances sur les corporations de droit public s'est contractée, à l'inverse de celles sur les services, sur les sociétés immobilières et les sociétés financières et sur l'industrie et la construction. Les créances

sur les clients sans créances hypothécaires ont diminué, à 1,3 milliard de francs; la quote-part de celles sur les collectivités de droit public a fléchi, à 462 millions de francs. Les prêts commerciaux sous forme de crédits en compte courant ou en prêts se chiffrent à 867 millions de francs.

Les créances hypothécaires sont passées à 19,4 milliards de francs, en hausse de 3,3% par rapport à 2014, sans changer de politique de crédit et en préservant la qualité du portefeuille. 84,2% des gages immobiliers servant de sûretés aux hypothèques se trouvent dans le canton de Berne et 15,8% dans les autres cantons. Le niveau peu élevé des taux a favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable ne faisant que reculer. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2015 totalisent 4,4 milliards de francs, alors que leur montant total s'établit à 18,2 milliards de francs, ou 93,0% des créances hypothécaires (92,0% en 2014). Les engagements supérieurs à 30 millions de francs concernent moins de 5% des prêts.

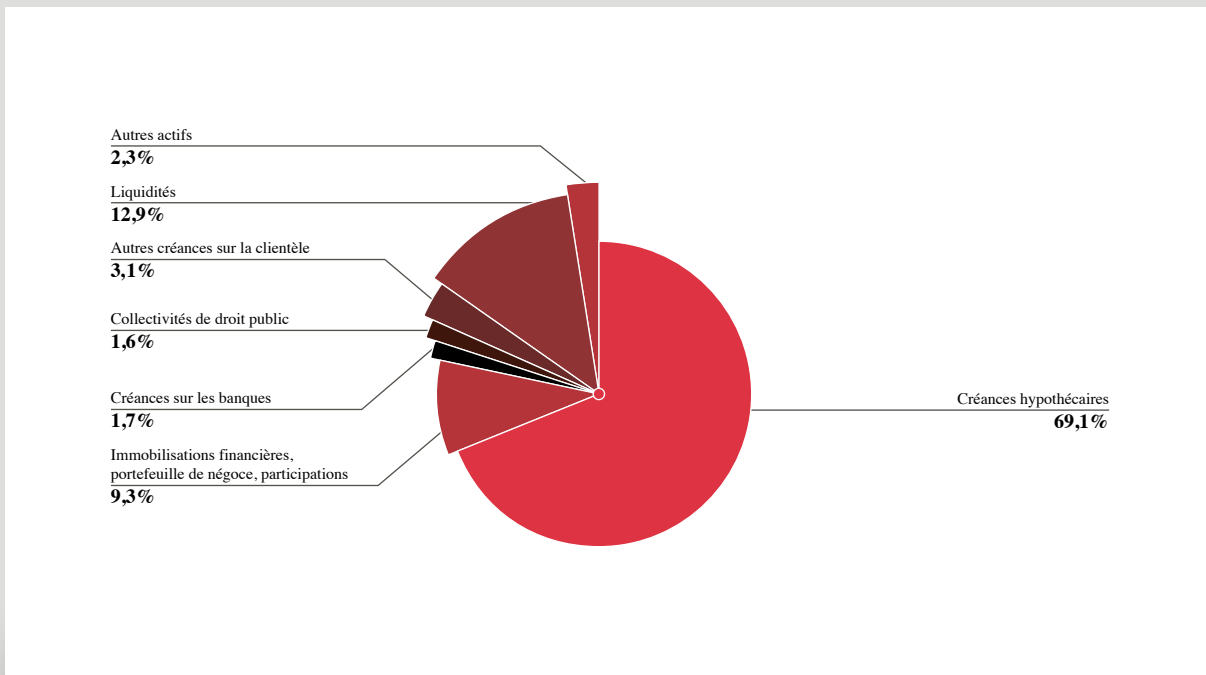
Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres n'entre pas dans les activités principales de la BCBE. Il se monte à 7,8 millions de francs, répartis à 68,7% sur les titres à rémunération fixe et à 31,3% sur les métaux précieux.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont augmenté de 0,2 milliard pour atteindre 2,6 milliards de francs, dont 88,8% d'obligations, 10,7% d'actions et 0,5% de métaux précieux. La valeur comptable des obligations est de 2,3 milliards de francs. La plus grande attention est portée à la diversification des titres et à la solvabilité des débiteurs. La valeur comptable des actions et des fonds de placement atteint 272,3 millions de francs. Aucun immeuble repris des opéra-

Les créances hypothécaires ont augmenté



Hausse de 3,3% : Les créances hypothécaires ont augmenté de 623 millions de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers.

tions de crédit à la suite d'une réalisation forcée ne figure au bilan dans les immobilisations financières.

Participations

La valeur comptable des participations est de 31,0 millions de francs. Le reflux de 7,1 millions par rapport à 2014 résulte de la vente de la participation Swisssanto Holding AG. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/vénale 5 millions de francs figurent les actions RTC Real-Time Center AG (100,0 %), la résidence pour personnes âgées Talgut Ittigen AG (66,7 %), la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (10,7 %), BioMedInvest AG I (38,5 %) et Jungfrau-bahn Holding AG (14,3 %).

Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immobilisations corporelles se sont infléchies de 4,3 millions, à 207,4 millions de francs. Les immeubles de la banque figurant dans le parc immobilier affichent une valeur comptable de 174,2 millions de francs. Des reclassifications, des transferts ou des amortissements de 7,4 millions de francs sont mis en regard des investissements de 6,1 millions de francs (cf. page 95). La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 25,4 millions, les autres immobilisations corporelles et les logiciels à 7,8 millions de francs. Les valeurs immatérielles ont été comptabilisées pour 3,5 millions de francs.

Autres actifs

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés atteignent 17,3 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 17,7 millions, à 32,0 millions de francs ; ils intègrent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs sont remontés de 220,1 millions, à 573,4 millions de francs, à la suite de

créances plus élevées d'impôt anticipé des opérations de négoce de seconde ligne.

Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires

Les corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires et constituées forfaitairement se montent à 210,2 millions de francs (219,5 millions en 2014) ; elles apparaissent en négatif à l'actif.

Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les engagements envers les banques ont diminué de 44,1 millions, à 75,5 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 700,0 millions de francs, alors qu'ils étaient nuls un an auparavant ; cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités alors que les taux sont négatifs.

Avoirs de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle apparaît sur le graphique de la page 61. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont augmenté de 0,1 %, à 22,1 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne à concurrence de 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire à concurrence de 50 000 se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a fléchi, à 120,1 millions de francs ; elles ont été rémunérées à un taux moyen de 1,11 % (1,17 % en 2014). Un emprunt de plus de 200 millions a été émis, qui a fait passer le portefeuille d'emprunts à 300 millions de francs. Les emprunts sur cédules hypothécaires ont été remboursés à hauteur de 188 millions de francs ; 564 millions sont nouveaux et assortis d'une rému-

nération plus faible. La valeur du portefeuille est de 1,6 milliard de francs en fin d'année. Les fonds à moyen et à long termes ont été réduits dans leur ensemble. Les avoirs de l'institution de prévoyance maison auprès de la BCBE se montent à 17,4 millions de francs.

Provisions

Les provisions (cf. page 100) ont progressé de 0,8 %, à 271,5 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, pour risques de défaillance latents sur les limites sectorielles non utilisées et pour opérations hors bilan. Elles s'élèvent à 163,7 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 68,3 millions de francs, les autres provisions 39,6 millions de francs.

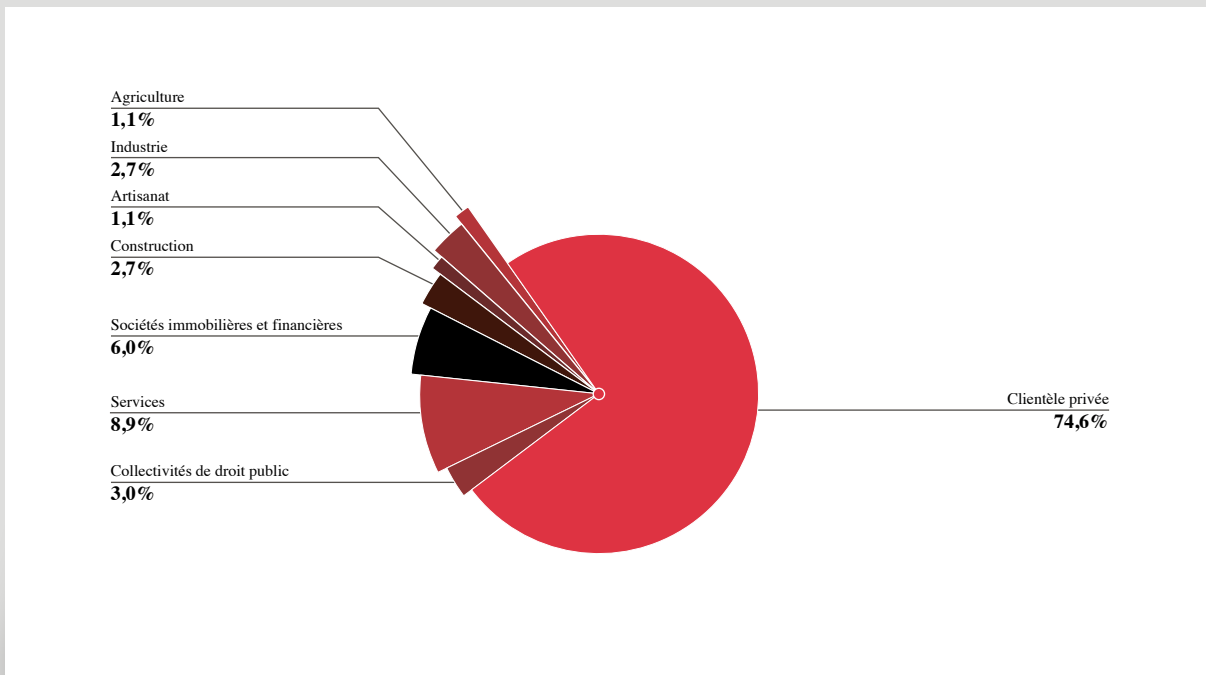
Autres passifs

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont augmenté de 11,3 %, à 399,0 millions de francs. Les 132,3 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'expliquent par une hausse des régularisations de charges saisies dans cette position (notamment le versement extraordinaire en faveur de la caisse de pension). Les autres passifs s'inscrivent à 59,5 millions de francs.

Capital propre

Le capital propre nominal totalise 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions et les réserves légales issues du bénéfice 171,9 millions. Les réserves issues du bénéfice ont augmenté de 77,0 millions, à 1,2 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent.

Plus de deux tiers des prêts sont accordés à des particuliers



Le financement bénéficie à différents secteurs. Le secteur des services ainsi que les sociétés immobilières et les sociétés financières représentent la majeure partie ; ils sont suivis des pouvoirs publics.

Compte de résultat

Résultat des opérations d'intérêts

Le résultat brut des opérations d'intérêts se monte à 286,0 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,30%, alors qu'elle était de 1,32% en 2014. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont maintenus à un bas niveau (0,3 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 74,8 millions de francs (exercice précédent: 52,1 millions de francs). La marge d'intérêt brute est de 1,03% (exercice précédent: 1,13%), coûts de couverture inclus. En raison d'un nouveau repli des intérêts, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 8,2 millions de francs, à 27,2 millions de francs. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts se montent à 7,7 millions de francs. Des corrections de valeur individuelles pour risques de défaillance sur les créances sur la clientèle de 9,8 millions de francs ont été dissoutes. Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents ont été augmentées de 1,9 million de francs et celles pour risques de défaillance liées aux immobilisations financières de 0,5 million de francs. Les pertes liées aux opérations d'intérêt atteignent 0,3 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,6 million de francs ont pu être comptabilisés. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 293,7 millions de francs.

Produit des opérations de commissions et des prestations de service

Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a atteint 98,9 millions de francs, soit un recul de 3,9 millions de francs par rapport à 2014. Avec une part de 66% (75% en 2014), le conseil en gestion de patrimoine représente toujours la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) se montent à 20,0 milliards de francs (21,1 milliards de francs en 2014). Ce fléchissement s'explique avant tout par le départ d'un important client institutionnel, qui a choisi de placer ses avoirs auprès d'un autre établissement. Les sorties nettes d'argent totalisent 1057 millions de francs. Les sorties nettes d'argent relatives aux avoirs de la clientèle (valeurs patrimoniales sous gestion et autres valeurs d'investissement telles que les fonds de la clientèle) s'établissent à 1,5 milliard de francs. Le portefeuille de fonds de placement s'élève à 5,2 milliards de francs, en repli de 105 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. La proportion de valeurs en dépôt confiée en gestion intégrale à la banque se montent à 4,2 milliards de francs, ou 21,2% de l'ensemble des fonds sous dépôt. Le produit des commissions sur les opérations de négoce et des placements a régressé à 65,7 millions de francs. Les produits de courtage ont atteint 18,7 millions de francs. Les frais de gestion de dépôts et d'actifs ont enregistré une hausse, à 31,5 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a progressé à 37,2 millions de francs. Les charges de commissions ont enregistré une baisse, à 8,5 millions de francs.

Produit des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce se situe à 21,3 millions de francs, soit 0,6 million de francs de moins qu'en 2014. 20,2 millions de

francs proviennent du négoce de devises, billets et métaux précieux, et 1,0 million de francs du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont atteint 28,3 millions de francs, soit une hausse de 6,2 millions de francs par rapport à 2014. Cette augmentation tient au produit plus élevé des participations, lesquelles sont passées de 14,8 millions de francs à 19,7 millions de francs. Un bénéfice a pu être dégagé grâce à l'aliénation d'immobilisations financières de 5,0 millions de francs. Les autres produits ont totalisé 7,2 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 3,5 millions de francs.

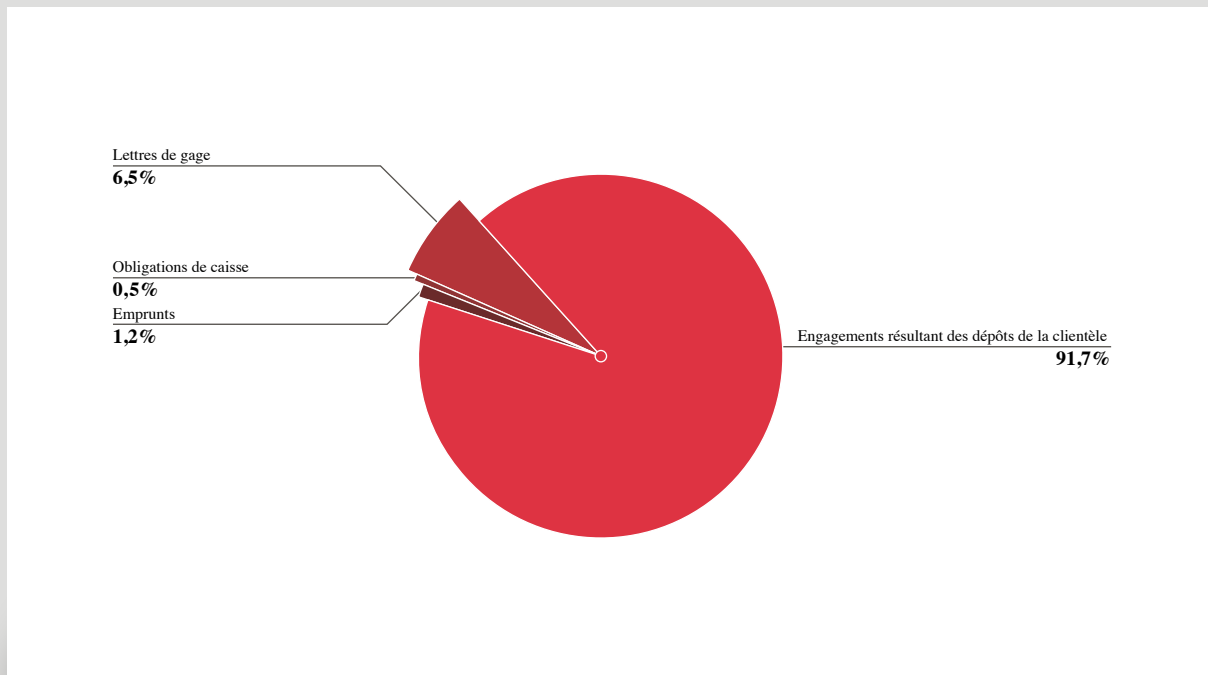
Charges d'exploitation

En excluant le versement extraordinaire de 83,8 millions de francs à la Caisse de pension (cf. pages 47 et 48), les charges d'exploitation ont pu être réduites de 4,2 millions de francs, ou 1,6%, et se montent à 253,6 millions de francs. Ces charges ont été imputées aux charges de personnel qui, sans ce versement, auraient baissé de 4,1 millions de francs, ou 2,8%; elles s'élèvent à 144,3 millions de francs. À l'instar de l'année précédente, les charges de personnel comprennent les coûts de l'intéressement des collaborateurs ainsi que les dépôts en faveur de la prime de développement durable. Les autres charges d'exploitation ont diminué par rapport à 2014, de 109,4 millions de francs à 109,3 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation (sans le versement à la Caisse de pension) et le résultat commercial est de 57,4%.

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les corrections de valeurs sur participations et les amortissements sur les actifs immobi-

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Développement des cœurs de métier : les fonds de la clientèle au sens étroit du terme ont progressé de 0,2%.

lisés sont de 37,5 millions de francs. Ils sont répartis comme suit: 7,7 millions de francs sur les immeubles de la banque et les autres immeubles, 23,5 millions de francs sur l'informatique, 2,5 millions de francs sur le mobilier, les machines et les équipements, et 3,5 millions de francs sur les valeurs immatérielles. 0,3 million de francs proviennent des corrections de valeurs sur participations. Les immeubles ont été valorisés sur la base des valeurs de rendement.

Le fonds de renouvellement pour maintenir la valeur a été alimenté à hauteur de 6,3 millions de francs (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Les investissements effectués pour maintenir la substance sont imputés au fonds de renouvellement.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

Les autres provisions ont été augmentées de 5,3 millions de francs et les provisions sur les autres risques commerciaux de 0,4 million de francs. Les pertes de 0,4 million de francs sont portées au compte de résultat.

Charges et produits extraordinaires

L'annexe au rapport de gestion (cf. page 113) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se sont chiffrés à 33,3 millions de francs. Ils comprennent 26,0 millions de francs provenant de la vente de parts Swisscanto à la Banque Cantonale de Zurich (ZKB). Les charges extraordinaires s'élèvent à 0,5 million de francs.

Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux atteignent 601,4 millions de francs. Les produits extraordinaires, les dissolutions de corrections de valeurs et de provisions ainsi que les effets fiscaux positifs de 23,0 millions de francs ont été enregistrés dans les «Réserves pour risques bancaires généraux», si bien qu'elles ne figurent pas dans le résultat opérationnel. Pendant l'année sous revue, 72,0 millions de francs de réserves supplémentaires ont été constitués à charge du compte de résultat. Par ailleurs, 83,8 millions de francs ont été affectés pour consolider la Caisse de pension, 30 000 francs ont servi à l'indemnisation de la garantie de l'État et 3,5 millions de francs ont été utilisés pour l'amortissement du goodwill. 37,4 millions de francs ont été dissouts en faveur des coûts de couverture des intérêts. Compte tenu de la substance élevée qui permet de supporter le risque et de la base de fonds propres solide, il a été décidé de réduire l'attribution aux réserves pour risques bancaires généraux par rapport à l'an dernier. Il en résulte un bénéfice net supérieur. Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dissoutes à hauteur de 52,7 millions de francs.

Impôts

La charge fiscale a diminué à 15,5 millions de francs (39,7 millions de francs en 2014). Ce fléchissement s'explique essentiellement par les effets fiscaux provenant de l'utilisation des réserves imposées pour renforcer la Caisse de pension. La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bénéfice

Le bénéfice de 131,3 millions de francs dépasse de 0,7 % celui de l'exercice précédent (130,4 millions de francs). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice 2014, le bénéfice au bilan se chiffre à 131,7 millions de francs.

Effectifs de personnel

Fin 2015, l'effectif de personnel était de 1313 collaborateurs (2014: 1375). Ce chiffre comprend aussi 112 apprentis, jeunes diplômés universitaires ou stagiaires en formation.

Liquidités et fonds propres

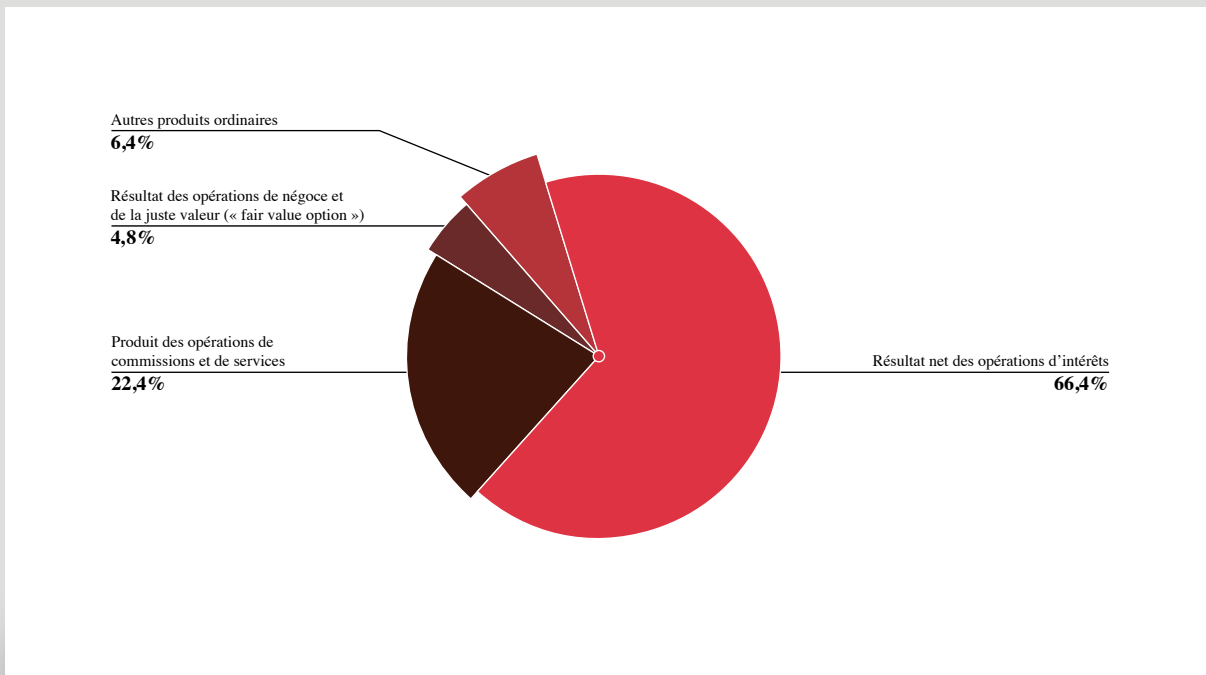
Les exigences de liquidités des art. 12 à 18 de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur les liquidités des banques (OLiQ) et les réserves minimales figurant aux art. 12 à 17 de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,26 milliards de francs (2,23 milliards de francs en 2014) et incluent les réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour couvrir des risques stratégiques, tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont

Collaborateurs et collaboratrices

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| Effectif de personnel | | |
| Nombre de collaborateurs | 1 313 | 1 375 |
| Collaborateurs (nombre corrigé du temps partiel) | 1 091 | 1 137 |
| Collaborateurs (nombre corrigé du temps partiel) moyenne | 1 109 | 1 153 |

Les opérations de crédit sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations de crédit et les opérations de commissions et de prestations de service.

alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le taux de couverture des fonds propres de 243,4% et le ratio Tier 1 (ratio de fonds propres de base Bâle III) de 19,5% font que la BCBE respecte les prescriptions réglementaires. Le ratio de levier a diminué à 7,7% (8,1% en 2014), la somme du bilan étant plus importante. La BCBE mise sur une stratégie à profil de risque faible et sur une bonne dotation en fonds propres.

Emploi du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution des dividendes, propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit :

- Distribution de dividende : 55,9 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 75,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,8 million de francs

Réalisation d'une évaluation de risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 78.

La BCBE poursuit une stratégie à risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 54. Compte tenu du niveau bas des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

État des commandes et des mandats

L'état des commandes et des mandats de la BCBE se reflète dans l'évolution du volume de la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de

la clientèle, volume sous dépôt), détaillé à la page 56.

Activités de recherches et de développement

La BCBE analyse sans cesse les besoins de la clientèle et met en œuvre les mesures qui s'imposent en temps opportun. En 2015, le Secteur «Transformation numérique» a vu le jour. Il regroupe toutes les activités visant à simplifier au client l'accès numérique à ses prestations bancaires, que le client utilise un appareil mobile ou un appareil fixe. Les systèmes informatiques seront optimisés et adaptés afin de satisfaire aux exigences réglementaires.

Événements extraordinaires

Taux d'intérêt négatifs

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a abandonné le taux plancher euro/franc et a introduit des taux d'intérêt négatifs. En conséquence, depuis fin février 2015, les avoirs supérieurs à 10 millions de francs dans le segment des clients commerciaux sont soumis à des intérêts négatifs. En ajoutant les intérêts négatifs des affaires interbancaires, le total des intérêts négatifs comptabilisés dans le résultat s'élève à 5,5 millions de francs.

Caisse de pension

La Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) est à l'équilibre et présente un taux de couverture de 108%. Elle est confrontée à deux défis : l'espérance de vie des assurés ne cesse d'augmenter et la période de taux bas exerce une pression sur le rendement de ses capitaux. De ce fait, la

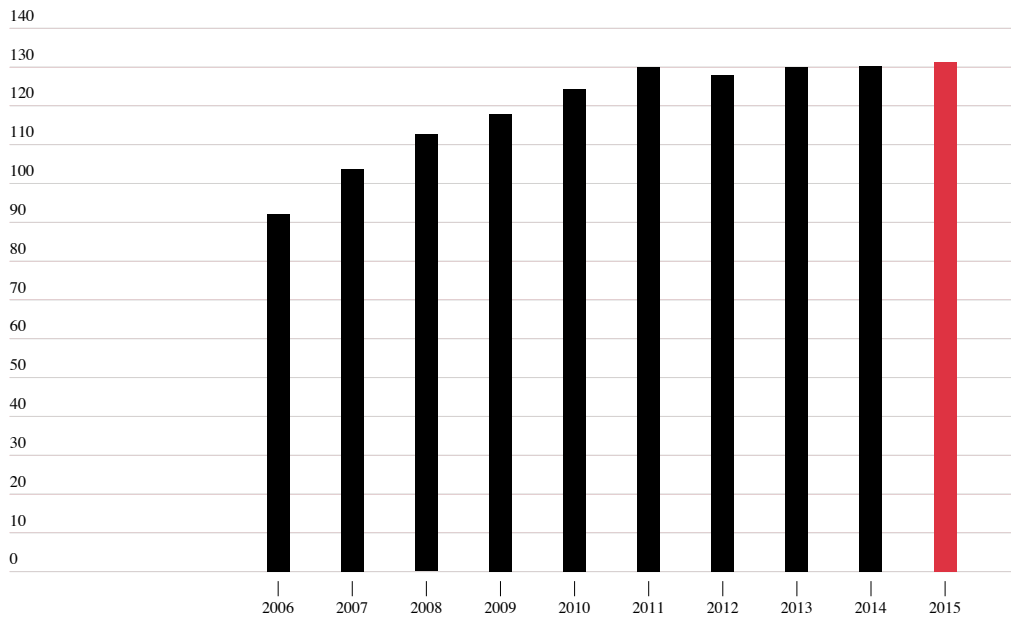
BCBE a renforcé son institution de prévoyance afin de pouvoir verser des rentes à ses assurés sur le long terme. La BCBE a participé au financement comme employeur, à hauteur de 83,8 millions de francs (cf. pages 47 et 48). Cette décision est une mesure préventive de la banque, qui se trouve être en position de force. Le résultat opérationnel et la politique de dividende n'ont pas été affectés.

Perspectives

Les marges dans le secteur bancaire continueront à s'étioler en raison de la faiblesse des taux d'intérêt et de l'introduction des taux négatifs, un changement de paradigme n'est pas attendu de sitôt. Les revenus des opérations d'intérêts demeurent sous pression. Nous continuerons donc à agir sur les coûts. Dans l'ensemble, la banque table sur un résultat légèrement plus faible pour 2016. Banque active et indépendante avec un centre de décision dans le canton de Berne, la BCBE a pour objectif principal de participer à la vie de sa région et d'encourager le développement économique de sa zone d'activité, en s'appuyant sur la proximité avec la clientèle, sur son actionnariat et sur un personnel motivé. La politique d'affaires s'inscrit dans la continuité. La banque reste un partenaire de confiance pour la société et l'économie.

Forte capacité bénéficiaire

Bénéfice annuel (en millions de CHF)



Hausse du bénéfice: le bénéfice annuel s'établit à 131,3 millions de francs, soit une progression de 0,7% par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

(en milliers de CHF)

Actifs

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| Liquidités | 3 604 783 | 1 550 824 |
| Créances sur les banques | 471 095 | 605 153 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 35 019 | 24 734 |
| Créances sur la clientèle | 1 328 836 | 2 438 511 |
| Créances hypothécaires | 19 377 548 | 18 754 312 |
| Opérations de négoce | 7 823 | 6 285 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 17 259 | 19 064 |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Immobilisations financières | 2 555 165 | 2 771 082 |
| Comptes de régularisation | 32 008 | 49 679 |
| Participations | 30 956 | 38 041 |
| Immobilisations corporelles | 207 365 | 211 695 |
| Valeurs immatérielles | 3 538 | 7 075 |
| Autres actifs | 573 428 | 353 317 |
| Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires | -210 151 | -219 526 |
| Capital social non libéré | | |
| Total des actifs | 28 034 674 | 26 610 247 |
| Total des créances subordonnées | | |
| – dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | |

Passifs

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements envers les banques | 75 534 | 119 651 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 700 000 | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 22 082 933 | 22 006 562 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 252 | 0 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 399 043 | 358 483 |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Obligations de caisse | 120 115 | 149 829 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts | 1 870 000 | 1 294 000 |
| Comptes de régularisation | 132 347 | 66 794 |
| Autres passifs | 59 550 | 63 245 |
| Provisions | 271 528 | 251 301 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 601 362 | 654 085 |
| Capital social | 186 400 | 186 400 |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | 54 734 |
| – dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement | | |
| Réserve légale issue du bénéfice | 171 949 | 173 296 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 191 073 | 1 114 073 |
| Propres parts du capital | -13 853 | -13 707 |
| Bénéfice reporté | 444 | 1 132 |
| Bénéfice | 131 264 | 130 368 |
| Total des passifs | 28 034 674 | 26 610 247 |
| Total des engagements subordonnés | | |
| – dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | |
| Opérations hors bilan | | |
| Engagements conditionnels | 125 266 | 119 019 |
| Engagements irrévocables | 474 897 | 237 917 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 89 568 | 89 568 |
| Crédits par engagement | | |

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

| | 2015 | 2014 |
|---|-----------------|-----------------|
| Résultat des opérations d'intérêts | | |
| Produit des intérêts et des escomptes | 377 164 | 399 266 |
| Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce | 171 | 168 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | 27 208 | 35 382 |
| Charges d'intérêts | -118 554 | -130 247 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | 285 989 | 304 569 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | 7 716 | 22 835 |
| Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts | 293 705 | 327 404 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | |
| Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement | 65 693 | 76 654 |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | 4 513 | 4 760 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | 37 175 | 32 054 |
| Charges de commissions | -8 475 | -10 708 |
| Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 98 906 | 102 760 |
| Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 21 293 | 21 897 |
| Autres résultats ordinaires | | |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | 4 981 | 11 472 |
| Produit des participations | 19 731 | 4 972 |
| Résultat des immeubles | 3 107 | 2 850 |
| Autres produits ordinaires | 4 050 | 4 796 |
| Autres charges ordinaires | -3 535 | -1 921 |
| Sous-total Autres résultats ordinaires | 28 334 | 22 169 |
| Résultat commercial | 442 238 | 474 230 |
| Charges d'exploitation | | |
| Charges de personnel | -144 292 | -148 438 |
| Versement extraordinaire à la Caisse de pension | -83 778 | |
| Autres charges d'exploitation | -109 349 | -109 430 |
| Sous-total Charges d'exploitation | -337 419 | -257 868 |
| Sous-total Charges d'exploitation avant versement extraordinaire à la Caisse de pension | -253 641 | -257 868 |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | -37 465 | -37 108 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes | -6 094 | 1 076 |
| Résultat opérationnel | 61 260 | 180 330 |
| Produits extraordinaires | 33 310 | 13 596 |
| Charges extraordinaires | -529 | |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | 52 723 | -23 858 |
| Impôts | -15 500 | -39 700 |
| Bénéfice | 131 264 | 130 368 |

Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Emploi du bénéfice

CHF

| | |
|--|-----------------------|
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 443 937.75 |
| Bénéfice | 131 263 662.52 |
| Bénéfice au bilan | 131 707 600.27 |
| Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit: | |
| Dividende sur le capital-actions de CHF 186400000.00 | 55 920 000.00 |
| Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices | 75 000 000.00 |
| Report de bénéfice au nouvel exercice | 787 600.27 |
| Total de l'emploi du bénéfice | 131 707 600.27 |

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50% du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire au réserves légales n'a pas lieu d'être.

Berne, le 3 mars 2016

Au nom du Conseil d'administration

La présidente :

A. Hunziker-Ebnetter

La Direction générale :

H. Rüfenacht

S. Gerber

J. Hopf

A. Schärli

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

| | Entrées de capitaux | Sorties de capitaux 2015 ¹ |
|---|---------------------|--|
| Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) | | |
| Bénéfice | 131 264 | |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | | 52 723 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte | 49 893 | 57 337 |
| Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 37 465 | |
| Provisions et autres corrections de valeurs | 6 829 | |
| Comptes de régularisation actifs | 17 671 | |
| Comptes de régularisation passifs | 65 552 | |
| Dividende de l'exercice précédent | | 54 056 |
| Solde | 144 557 | |
| Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres | | |
| Capital-actions | | |
| Écritures par les réserves | 275 | 1 622 |
| Modification des propres titres de participation | 17 568 | 17 714 |
| Solde | | 1 494 |
| Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | | |
| Participations | 12 153 | 321 |
| Immeubles | 24 | 7 833 |
| Autres immobilisations corporelles | | 25 181 |
| Valeurs immatérielles | | |
| Hypothèques sur propres immeubles | | |
| Solde | | 21 159 |
| Flux de fonds de l'activité bancaire | | |
| Flux de fonds des activités avec la clientèle | | |
| – Créances sur la clientèle | 1 108 860 | |
| – Créances hypothécaires | | 602 884 |
| – Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 76 371 | |
| – Obligations de caisse | 7 221 | 36 935 |
| – Emprunts | 200 000 | |
| – Prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 564 000 | 188 000 |
| Flux de fonds des affaires interbancaires | | |
| – Créances sur les banques | 134 058 | |
| – Engagements envers les banques | | 44 117 |
| Flux de fonds d'autres activités bancaires | | |
| – Créances résultant d'opération de financement de titres | | 10 286 |
| – Opérations de négoce | | 1 538 |
| – Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 1 805 | |
| – Immobilisations financières | 206 633 | |
| – Autres actifs | | 220 111 |
| – Engagements résultant d'opération de financement de titres | 700 000 | |
| – Engagements résultant d'opération de négoce | 252 | |
| – Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 40 560 | |
| – Autres passifs | | 3 834 |
| État des liquidités | | |
| – Liquidités | | 2 053 960 |
| Solde | | 121 904 |
| Total | 144 557 | 144 557 |

¹ Conformément aux dispositions transitoires de la Circ.-FINMA 15/1, il n'est pas nécessaire d'indiquer les chiffres de l'exercice précédent.

Présentation de l'état des capitaux propres

(en milliers de francs)

| | Capital social | Réserve issue du capital | Réserve issue du bénéfice | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté | Propres parts du capital | Bénéfice | Total |
|--|----------------|--------------------------|---------------------------|--|--|--------------------------|----------------|------------------|
| Capitaux propres au début de la période de référence | 186 400 | 54 734 | 173 296 | 654 085 | 1 115 205 | -13 707 | 130 368 | 2 300 381 |
| Emploi du bénéfice 2014 | | | | | | | | |
| - Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice | | | | | 77 000 | | -77 000 | |
| - Dividende | | | | | | | -54 056 | -54 056 |
| - Variation nette du bénéfice reporté | | | | | -688 | | 688 | |
| Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves | | | -1 622 | | | | | -1 622 |
| Augmentation / réduction du capital | | | | | | | | |
| Dividende sur propres parts au capital | | | 248 | | | | | 248 |
| Acquisition de propres parts au capital | | | | | | -17 714 | | -17 714 |
| Aliénation de propres parts au capital | | | | | | 17 568 | | 17 568 |
| Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital | | | 26 | | | | | 26 |
| Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux | | | | -52 723 | | | | -52 723 |
| Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves | | | | | | | | |
| Bénéfice | | | | | | | 131 264 | 131 264 |
| Capitaux propres à la fin de la période de référence | 186 400 | 54 734 | 171 949 | 601 362 | 1 191 517 | -13 853 | 131 264 | 2 323 372 |

L'analyse et la présentation de l'état des fonds propres découlent des nouvelles prescriptions comptables pour les banques (PCB). La reclassification est illustrée à la page 86.

Annexe au compte de résultat

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620 ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne et dans 68 sièges répartis entre le canton de Berne et le canton de Soleure.

La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses.

Les PCB se fondent sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 41 OB) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2015/1 « Comptabilité banques » (Circ.-FINMA 15/1). Elles constituent partant une norme comptable reconnue en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR ; RS 221.432).

La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB). Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. Par conséquent, il n'y a pas de bouclage consolidé.

En vertu de l'art. 69 OB, les dispositions transitoires suivantes ont été appliquées pour l'exercice 2015 :

- Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents figurent à l'actif en tant que position négative.

Les autres dispositions transitoires n'ont pas été invoquées. Les corrections de valeurs pour risques de défaillance provenant de créances compromises (corrections de valeurs individuelles et corrections de valeurs individuelles sur base forfaitaire) sont directement déduites des positions correspondantes à l'actif.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les positions au bilan sont évaluées séparément.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits n'est en principe pas effectuée. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- créances et engagements sont compensés si les affaires sont similaires et qu'elles ont la même contrepartie, si la monnaie correspond, si l'échéance de la créance est identique ou antérieure et si tout risque de contrepartie est exclu ;
- emprunts et obligations de caisse sont compensés avec la position correspondante du passif ;
- corrections de valeurs sont diminuées de la position correspondante de l'actif ;
- compensation dans le compte ad hoc des ajustements de valeurs positifs ou négatifs de la période sous revue qui n'ont pas d'effet sur le résultat.

Instruments financiers

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement et, le cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêt et d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées

quotidiennement et, le cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques, sur la clientèle et hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent charger ou créditer le « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeurs sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférant aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents.

Corrections de valeurs pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeurs sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeurs individuelles). Ils le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeurs individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeurs individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes sur les objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

– Créances exposées :

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Pour des raisons de prudence, des corrections de

valeurs individuelles sont constituées sur ces créances. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

– Créances avec continuation de la relation de crédit :

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

– Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) :

Dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeurs. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme des valeurs de liquidation au sens de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 423.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Vaut en principe comme valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé le plus élevé.

Les corrections de valeurs individuelles sont retranchées directement des postes corres-

pondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut procéder à des corrections de valeurs pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances par une analyse sur base forfaitaire, en vertu de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 421. Les corrections de valeurs individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

Corrections de valeurs pour risques de défaillance latents

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas reconnaissables. Pour prévenir les risques de défaillance latents, la BCBE constitue des corrections de valeurs calculées sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux branches. Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents sont calculées au moyen de critères fixés sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque branche. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont en effet appliqués.

Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents pour créances à la clientèle sont déduites globalement de l'actif comme poste négatif à hauteur de la part réclamée (application de la disposition transitoire selon l'art. 69 OB). Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration non réclamées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

Constitution et dissolution de corrections de valeurs

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait via le poste « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En cas de modification du degré d'utilisation de la limite, l'on procède à un transfert sans incidence sur le résultat entre les « Corrections de valeurs pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

On opère des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis dans le poste « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeurs ou provisions libérées est également enregistrée dans le poste « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 « Présentation des corrections de valeurs, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'année de référence ».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle ainsi qu'obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à leur valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent charger ou créditer le « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ». Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan sous le poste « Provisions ».

Les positions courtes (short) d'instruments en lien avec l'opération de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (fair value) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les positions qui leur correspondent. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont saisis sous la

position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés aussi pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts. Le résultat de la couverture est inscrit dans la même position que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée sur l'élément couvert. Le solde net du compte de compensation apparaît dans « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives et négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur selon la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 372-378.

Immobilisations financières

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance :

ils sont évalués selon le principe du coût d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont

régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.

– Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance:

ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeurs pour risques de défaillance latents sont constituées sur des titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Ils se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul fixée tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's sur une période de dix ans.

Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents sont retranchées à hauteur de la part utilisée des postes de l'actif. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

Des corrections de valeurs individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement (*investment grade*) et sur des placements de sociétés sans rating officiel (y c. titres de banques régionales). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeurs relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans la rubrique « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'utilisation d'options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) permet de se protéger contre une baisse des cours des actions. L'estimation de la valeur intrinsèque de l'option (montant *in-the-money*) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée

comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. Au moment de l'achat de l'option, la valeur temporelle est immédiatement portée au débit du poste « Autres charges ordinaires » dans le compte de résultat. Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), de la réalisation ou de la liquidation d'une option, sa valeur intrinsèque est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la valeur du marché (*fair value*). Les autres stocks de métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan des immobilisations financières et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire requis vient charger le poste « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Adaptations de valeurs

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement dans le poste « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Participations

Les participations sont évaluées séparément et au plus à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires à

l'exploitation. L'évaluation de leur stabilité se base sur une perspective de rendement à moyen terme de 6 à 8 %.

La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est présentée dans le tableau des participations.

Immobilisations corporelles

Immeubles de la banque et autres immeubles

Les immeubles de la banque et autres immeubles, portés au bilan dans les immobilisations corporelles, sont évalués séparément et comptabilisés au plus à leur coût d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble. Les taux sont fixés en fonction de la durée d'utilisation de l'objet qui varie entre 28 à 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont activés.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont activées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire se fait linéairement sur toute la durée d'utilisation fixée.

Les logiciels acquis et leurs coûts d'intégration sont activés et amortis durant l'exercice en cours. Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

Stabilité de la valeur

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés lors de la vérification, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe totalement ou partiellement, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans le compte de résultat via le poste « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Si, dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est activée comme survalueur (*goodwill*). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée, qui est généralement de cinq ans, mais peut être prolongée à dix ans maximum dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles apportent à la banque une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Elles sont évaluées séparément. Dans le cas de signes de détérioration de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie davantage. La stabilité des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. En particulier, les charges et produits d'intérêts, les charges de person-

nel et les autres charges d'exploitation, ainsi que les impôts directs courants échus ou dus sont régularisés.

Autres actifs et passifs

Sont essentiellement comptabilisés dans ces postes les comptes de compensation, de traitement et d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeurs positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

Provisions

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non utilisées au jour de référence/provisions pour risques de défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence/provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinées au négoce, et pour les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables (propre assurance) ainsi que les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables fondés sur des événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour s'assurer contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous la position « Va-

riation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

Propres titres de créance et de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits des fonds propres à leurs coûts d'acquisition dans un poste distinct « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation ainsi que les gains ou pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les « Réserves légales issues des bénéficiaires ».

Les frais de transactions surcapitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat.

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE constatent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution de prévoyance n'entraînent pas plus ou moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges du personnel » en fonction de la période. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'une évaluation conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 495ss en vue de déterminer si elle présentent un avantage

ou un engagement économique dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la BCBE aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques.

De plus amples informations sont fournies dans le tableau à l'annexe 13 « Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance ».

Plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives ne peuvent pas être vendues pendant cinq ans.

Le prix de souscription est fixé par le comité de rémunération du Conseil d'administration. L'étendue du droit de souscription est définie dans le « Règlement Actionnariat ».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions propres sont au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participa-

tion des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des réserves légales de bénéfices.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés en tant que « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous « Provisions ».

Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice, sur la base de l'estimation des taux fiscaux de la taxation effective.

Les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont pas activées pour des raisons de prudence.

Les « Provisions pour impôts latents » sont alimentées à partir du résultat.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis pour la première fois selon les nouvelles « Prescriptions comptables pour les banques » (PCB). Les valeurs de l'exercice précédent ont été intégrées à la nouvelle structure du bilan et du compte de résultat. Les principes d'évaluation restent identique à ceux de l'exercice précédent. Les effets sont expliqués aux pages 85 à 87.

Désormais, les frais de gestion de compte seront comptabilisés dans « Produit des commissions sur les autres prestations de service ». Jusqu'ici, ils figuraient dans la position « Autres produits ordinaires ».

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement, puis une fois passé cette échéance, elles seront portées au bilan.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et/ou dont l'encaissement est compromis ne sont plus encaissés, mais passés dans les corrections de valeurs. Sont réputés intérêts compromis :

- avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques : tous les intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- comptes courants : les intérêts non payés sur les positions compromises dont la li-

mite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts du moment dont l'encaissement des intérêts est à ce point douteuse qu'une régularisation n'est pas jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive. Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amortis sur la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les gains et les pertes sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les gains et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation sont enregistrés sous le poste «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Au jour de référence, les cours des monnaies étrangères s'élevaient à :

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

Gestion des risques

La gestion des risques assure que la prise de risque s'effectue de manière ciblée et contrôlée. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées dans les processus de travail de la BCBE. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2008/22 «Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité». Les informations quantitatives peuvent être consultées sous www.bcbe.ch/rapportdegestion.

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il fixe les conditions régissant la politique des risques, la philosophie en matière de risques, la façon de les évaluer et de les gérer. Il adopte les limites de risque en se fondant sur la capacité à les assumer, il approuve la politique de risque, surveille leur application et la mise en œuvre de ses consignes. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration exige des divers rapports récurrents : rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, planification à moyen

terme, budget, limites de contrepartie des partenaires et des placements, ainsi qu'un rapport annuel fouillé sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont directement intégrés aux processus de travail ou effectués directement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les constats sont communiqués dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Contrôle des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Propension au risque et stratégie risque faible

La BCBE poursuit une stratégie risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques :

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales bien définies. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux cœurs de métier : les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME, et le conseil en patrimoine. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à

| Unité / Monnaie | Code de monnaie | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|--------------------|-----------------|------------|---------|------------|---------|
| | | Devises | Billets | Devises | Billets |
| 1 euro | EUR | 1.0873 | 1.0598 | 1.2024 | 1.1749 |
| 1 dollar américain | USD | 1.0006 | 0.9606 | 0.9894 | 0.9494 |
| 1 livre sterling | GBP | 1.4747 | 1.4047 | 1.5421 | 1.4821 |

- 30 millions de francs et soumis à la règle de minimis applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).
- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. L'allocation de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle (engagements résultant des dépôts de la clientèle et obligations de caisse) et des prêts des centrales d'émission des lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission des lettres de gage. Les risques sont soupesés à l'aune des risques et des fonds propres.
- Des normes de financement et un système de limites à plusieurs dimensions est prévu pour minimiser les risques. Ce système prévoit des limites en fonction de l'engagement global des contreparties, de l'engagement global dans les branches d'activité et dans les pays et du volume global de produits choisis. Dans les affaires interbancaires, des limites sont définies pour chaque banque, pour chaque groupe bancaire et pour le total. Dans les opérations de négoce, des limites sont établies pour les titres et les devises.
- L'objectif de la BCBE est d'assurer à long terme un revenu net approprié généré par les intérêts, au-delà des cycles d'intérêts et de marché. Les changements de délai liés aux affaires bancaires, aux besoins des clients et au développement du marché entraînent des risques de variation des taux. Ils sont minimisés par l'application du principe de refinancement des prêts à la clientèle par les fonds à la clientèle au sens étroit du terme et par des prêts des centrales de lettres de gage, par des réserves pour risques bancaires généraux et par le recours à des instruments financiers dérivés.

- L'orientation de la politique d'affaires permet de dégager en permanence un excédent de liquidités, placées en grande partie auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.

Tolérance au risque

La tolérance au risque reflète le risque maximum que la BCBE est prête à assumer pour réaliser ses objectifs. Elle traduit la stratégie en objectifs mesurables à court et à moyen termes et en limites de l'ensemble des catégories de risque, tout en facilitant les contrôles et la gestion des risques au cours de l'année.

Le risque global maximum est un seuil. La tolérance de chaque catégorie de risque est fixée annuellement par le Conseil d'administration. Pour sa part, la Direction générale établit des indicateurs de risque et différents paramètres.

Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et mis en place des garde-fous pour les réduire. Les risques peuvent être surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE fondé sur les risques. Les risques doivent être minimisés comme suit :

1. Pour les risques de pertes évidents dans les affaires portées au bilan et hors bilan, des corrections de valeurs et des provisions sont constituées.
2. Au sens d'une prévoyance du risque, des corrections de valeurs ont été formées dans les affaires de crédit sur la base des limites déterminées resp. de provisions

pour le risque de défaillance latent. Ces corrections de valeurs et ces provisions pour risques de défaillance latents permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, qui pourraient occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un preneur de crédit particulier ou à une créance particulière.

3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par les réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO

La situation globale en matière de risques est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre de l'atelier consacré au contrôle des risques et à la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres dans la société. À cette fin, on utilise le *Business Risk Model*; BRM», un instrument permettant d'évaluer les risques inhérents aux activités de la BCBE dans divers domaines à risque. L'atelier se déroule en deux temps : une réunion du responsable Finances (CFO), du responsable de la révision interne et des représentants des unités organisationnelles chargées de gérer les risques et de les contrôler, suivie d'une réunion des membres

de la Direction générale, qui se penchent sur le BRM en tenant compte de l'avis des autres ; ensemble, ils constituent l'organe BRM. Cet atelier a pour objectif premier d'identifier les principaux risques et de définir des mesures de prévention adéquates.

Les enseignements majeurs de cet atelier sont consignés dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur le *Business Risk Model* et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes : risques de crédit (y c. les risques sectoriels et les risques-pays), risques d'autres marchés (risques de changement de taux d'intérêt, risques monétaires, risques de cours, risques de liquidité du marché), risques de liquidité et de refinancement, risques opérationnels (y c. risques juridiques, fiscaux et informatiques, risques de réputation). La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiel d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de variation des taux d'intérêt.

Risques de crédit

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, et sont proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les conseillers en crédit et sont structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable incorporable, la BCBE applique un taux d'intérêt de 5 %. L'amortissement de la 2^e hypothèque doit avoir lieu linéairement sur 15 ans. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. On doit alors les mettre en évidence, les vérifier et les régulariser dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de telle manière que le gros des opérations de crédit peut être autorisé au guichet (compétence décisionnelle rapide et

proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME sont assurés par les sièges ; le suivi et le traitement des affaires des grands clients commerciaux, des opérations avec l'étranger et avec les banques sont assurés de manière centralisée.

Les sièges, regroupés par régions, sont suivis activement par des conseillers régionaux dans le service central de gestion des crédits. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction du volume des risques à surveiller.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

Risques inhérents aux branches

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par « risque de branche » la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites par branche, qu'il examine et approuve chaque année. Les limites de branche autori-

sées par le Conseil d'administration de façon analogue aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée qu'on encourt des risques latents inhérents susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent être pas attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements pour la majeure partie en francs suisses sont effectués. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles peuvent être utilisées en vue de garantir les crédits lombards de la BNS ou d'autres fins de couverture. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité pour les investissements effectués dans les immobilisations financières. Il définit la tolérance au risque à l'aide d'indices de risque et de leur paramétrage et il est informé au moins tous les six mois de leur respect. De plus, le Conseil d'administration définit chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale définit des limites pour les différentes catégories d'immobilisations et détermine les indicateurs et les indices de risque. Le comité ALM (ALCO) – gestion de l'actif et du passif – donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les

différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé; il définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 107. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Pour l'appréciation des risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé.

Risques de variation des intérêts

Le risque de variation des intérêts naît surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de marché essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé.

L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques pour l'ALM. Il fixe les limites et définit la tolérance au risque. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des intérêts et de liquidité ainsi que

des risques des immobilisations financières au niveau global de la banque ;

- surveillance du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration ;
- évaluation des indicateurs de risque à surveiller et selon le niveau (système de signalisation), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- positionnement à moyen et à long termes du bilan bancaire sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'estimation du marché (conditions des intérêts, structure de refinancement et d'investissement) ;
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques d'intérêt dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés ;
- définition de la réplication. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplication ;
- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. durée).

L'unité organisationnelle Contrôle des risques est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de variations des intérêts. La gestion du risque d'intérêt intervient à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par recours à des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle Contrôle des risques établit chaque mois un compte rendu sur le respect des tolérances et des indicateurs de risques à l'intention d'ALCO, et chaque trimestre à l'intention du Conseil d'administration. De plus, un rapport hebdomadaire détaillé est établi à l'intention de la Direction générale et de la présidente du Conseil d'administration.

Le risque de variation des intérêts est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la

variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la durée du taux-clé. De même, des simulations de sensibilité des revenus sont effectuées. Dans le cadre d'une planification à moyen terme, les risques du marché sont quantifiés annuellement au moyen de simulations de crise.

Pour le calcul de la modification de la valeur actuelle du capital propre, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplique. À cet égard, le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de telle manière que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Des taux d'intérêt de produits et de marché historiques servent de base de données à la simulation. ALCO évalue la réplique et détermine chaque année les portefeuilles de réplique à la demande du contrôle des risques. De plus, la modification de la valeur en espèces des moyens propres est calculée pour les positions fixes.

Autres risques de marché

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce sur la base de la règle de minimis de l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques de liquidité et risques de refinancement

Le risque de liquidité provient de l'acquisition de liquidités suffisantes dans une période appropriée pour satisfaire les engagements financiers actuels. La gestion du risque de liquidités assure à tout moment la solvabilité, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration autorise les limites des sommes en trésorerie. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités sur la base d'indicateurs de risque et de leur paramétrage et il est informé au moins tous les six mois de leur respect. La Direction générale fixe les indices et les indicateurs de risque et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour se procurer éventuellement des ressources sur le marché des capitaux. Le Contrôle des risques est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité et de leur reporting.

Du point de vue commercial, on a un excédent permanent de liquidités, placées en grande partie auprès de la BNS et de la Confédération, mais aussi dans des corporations de droit public. Ces placements forment le niveau de moyens de trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour et déclarée au Contrôle des risques. D'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières afin d'avoir des liquidités supplémentaires.

Différents tests de résistance permettent de contrôler et d'analyser la situation des liquidités de la BCBE en cas de sollicitations lors d'événements extrêmes. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO éva-

lue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet pour approbation chaque année à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance pour la liquidité est présenté au Conseil d'administration: il montre le respect de la tolérance au risque de liquidité dans des conditions difficiles.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux doit régler la répartition des rôles des personnes/organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Pour surveiller la situation des liquidités, on a recours à des indicateurs précoces qui attirent l'attention sur la naissance des risques. Lorsqu'un tel indicateur est passé, un déclencheur de cas d'urgence (*trigger*) intervient, qui prévoit la mise en place de mesures anticipatrices selon le niveau de gravité.

Lors des tests de résistance, il faut analyser l'éventuelle activation des indicateurs préventifs et procéder à des mesures correspondantes dans la gestion des liquidités de l'opération ordinaire. L'ALCO évalue chaque année le concept d'urgence et le soumet pour approbation à la Direction générale.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encourus en raison de l'adaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est en premier lieu l'affaire des cadres à tous les niveaux.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion

des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle; et
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration a défini le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels compte tenu de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, il est assisté par l'unité organisationnelle Contrôle des risques. Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence grâce à des indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

Risques informatiques

La BCBE délègue une grande partie des prestations informatiques au HP Banking Service Center (HP BSC). Avec le partenaire d'externalisation HP BSC, une structure de gouvernance TI a été créée. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires). L'organe de révision externe de HP BSC vérifie les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées. La BCBE surveille les prestations de service informatiques externalisées dans le cadre de son règlement « Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'exa-

men par la société d'audit comme l'exige la législation bancaire, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité de révision et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les audits spéciaux.

Risques de compliance

Font partie des risques de compliance les risques juridiques, de réputation et de pertes qui résultent de la violation de normes relevant du droit et de l'éthique. Les risques de compliance sont des risques comportementaux et forment un ensemble de risques juridiques, de réputation et de pertes. La BCBE assume une fonction de compliance selon la Circulaire FINMA 2008/24.

À l'instar du contrôle des risques, les tâches de compliance sont en principe intégrées dans les processus de traitement de la BCBE. L'unité organisationnelle Service juridique et compliance surveille si tous les responsables de tâches de compliance sont désignés s'agissant des principales dispositions légales ou réglementaires, et établit semestriellement un rapport ad hoc. Le bureau de coordination en matière de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendant des activités commerciales générant des revenus et est soumis directement au responsable du Département Finances.

Dans l'unité organisationnelle Service juridique et compliance, tous les actes juridiques en suspens sont également saisis, traités et surveillés. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les afflux et les sorties inhabituels de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont

clairement réglées. Leur mise en œuvre est surveillée par l'unité organisationnelle Service juridique et compliance.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie sur www.bcbe.ch/rapportdegestion les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Une comptabilité quantitative séparée est disponible en version papier pour qui en fait la demande.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeurs

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant des moyens informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux d'occupation. La valeur vénale des gros projets de construction et des immeubles de type particulier est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est passée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur des crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit, il est exigé une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont liquidées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédit d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts.

S'agissant des crédits d'exploitation commerciaux non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et parfois les états financiers intermédiaires sont demandés pour être analysés. Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination des corrections de valeur et des provisions

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery

apprécie l'ensemble des corrections de valeurs sur les positions à risque.

Évaluation des garanties

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant des moyens informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type d'objet. Les immeubles d'habitation sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle, les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les immeubles de type particulier selon la méthode de la valeur de rendement. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux d'inoccupation. La valeur vénale des gros projets de construction et des immeubles de type particulier est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes. Par ailleurs, une valeur de liquidation est calculée, qui tient compte de la cote de crédit. Une notation est en principe établie pour tous les types d'immeubles (terrains constructibles inclus). Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle réalisée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Les crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (emprunts, actions, p. ex.), liquides et négociés activement. Sont acceptés également les produits structurés à capital garanti transférables sur lesquels des informations

de cours sont fournies régulièrement et pour lesquels il existe un teneur de marché.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liées aux titres négociables et liquides et établir le montant de l'avance. Pour ce qui est des produits structurés à capital garanti et les produits à durée résiduelle longue, leur dénouement peut prendre nettement plus de temps, si bien que les décotes appliquées sont plus élevées que pour les instruments liquides. Les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties, enfin, sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. Leur maniement est réservé aux professionnels. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'a lieu sur les dérivés de crédit.

La BCBE utilise les instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions), y compris les risques sur transactions futures. Les

opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

Comptabilité de couverture

Opérations de base et opérations de couverture

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

| Opération de base | Moyens de couverture |
|---|--|
| Risques de variation de taux dans les livres de la banque | Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt, futures sur taux d'intérêt |
| Risques de marché sur positions monétaires | Opérations à terme sur devises |
| Risques de marché sur positions en actions | Futures sur indice, options sur indice |

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p. ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; on leur applique une macrocouverture.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique est établie entre l'instrument financier et l'opération de base concernée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état en particulier des objectifs et de la stratégie de gestion du risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'effectivité. La

relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective.

Mesure de l'effectivité

L'effectivité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble et réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus effective ou partiellement seulement sont affectées au résultat du négoce pour la partie qui a perdu son effectivité.

Absence d'effectivité

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'effectivité), l'effectivité peut être recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés ou la transaction être assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le compte de résultat 2015 fait état des effets suivants induits par l'absence d'effectivité des transactions de couverture : le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » a enregistré une perte de 48 000 francs.

Activités externalisées

Au-delà des services informatiques délégués à HP (Schweiz) GmbH, la BCBE a confié son trafic des paiements et son administration titres à Swisscom IT Services AG. Ces externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Tous les collaborateurs des prestataires étant tenus au secret bancaire, la confidentialité est garantie.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice écoulé ne s'est produit.

Impact des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

(en milliers de francs)

| Reclassification des actifs | Valeurs d'après les DEC au 31.12.2014 | Valeurs d'après les PCB au 31.12.2014 | Impact de la reclassification |
|---|--|--|----------------------------------|
| Créances résultant de papiers monétaires | 213 | | -213 |
| – dont reclassification dans les créances sur la clientèle | 213 | | -213 |
| Créances sur les banques | 630 294 | 605 153 | -25 141 |
| – dont reclassification dans les créances résultant d'opérations de financement de titres | 24 734 | | -24 734 |
| – dont déduction des corrections de valeur individuelles | | -407 | -407 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | | 24 734 | 24 734 |
| – dont reclassification en provenance des créances sur les banques | | 24 734 | 24 734 |
| Créances sur la clientèle | 2 500 969 | 2 438 511 | -62 458 |
| – dont reclassification en provenance des créances résultant de papiers monétaires | | 213 | 213 |
| – dont déduction des corrections de valeur individuelles | | -61 605 | -61 605 |
| – dont déduction des corrections de valeur individuelles sur base forfaitaire | | -1 066 | -1 066 |
| Créances hypothécaires | 18 925 491 | 18 754 312 | -171 179 |
| – dont déduction des corrections de valeur individuelles | | -171 179 | -171 179 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | | 19 064 | 19 064 |
| – dont reclassification en provenance des autres actifs | | 19 064 | 19 064 |
| Immobilisations financières | 2 762 044 | 2 771 082 | 9 038 |
| – dont déduction des corrections de valeur pour risques de défaillance latents | | 9 038 | 9 038 |
| Autres actifs | 372 382 | 353 317 | -19 064 |
| – dont reclassification dans les valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 19 064 | | -19 064 |
| Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires | | -219 526 | -219 526 |
| – dont reclassification en provenance des corrections de valeur et provisions (corrections de valeur pour risque de défaillance latent) | | -219 526 | -219 526 |

Reclassification des passifs

| | Valeurs d'après les DEC au 31.12.2014 | Valeurs d'après les PCB au 31.12.2014 | Impact de la reclassification |
|--|--|--|----------------------------------|
| Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements¹ | 17 331 715 | 22 006 562 | 4 674 847 |
| – dont reclassification en provenance des autres engagements à l'égard de la clientèle | | 4 674 847 | 4 674 847 |
| Autres engagements à l'égard de la clientèle | 4 674 847 | | –4 674 847 |
| – dont reclassification dans les engagements résultant des dépôts de la clientèle | 4 674 847 | | –4 674 847 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | | 358 483 | 358 483 |
| – dont reclassification en provenance des autres passifs | | 358 483 | 358 483 |
| Autres passifs | 421 728 | 63 245 | –358 483 |
| – dont reclassification dans les valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 358 483 | | –358 483 |
| Corrections de valeur et provisions² | 696 047 | 251 301 | –444 746 |
| – dont reclassification (compensées) dans les créances sur les banques | 407 | | –407 |
| – dont reclassification (compensées) dans les créances sur la clientèle | 62 672 | | –62 672 |
| – dont reclassification (compensées) dans les créances hypothécaires | 171 179 | | –171 179 |
| – dont reclassification (compensées) dans les immobilisations financières | –9 038 | | 9 038 |
| – dont reclassification dans les corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires | 219 526 | | –219 526 |
| Fonds propres | 2 300 381 | 2 300 381 | |
| Réserve légale issue du capital | | 54 734 | 54 734 |
| – dont reclassification en provenance des réserves légales générales (agios issus d'augmentations de capital) | | 54 734 | 54 734 |
| Réserves légales générales ³ | 212 350 | 173 296 | –39 054 |
| – dont reclassification dans la réserve légale issue du capital | 54 734 | | –54 734 |
| – dont reclassification en provenance des autres réserves (résultats sur les transactions avec de propres actions) | | 15 680 | 15 680 |
| Autres réserves ⁴ | 1 129 754 | 1 114 073 | –15 680 |
| – dont reclassification dans les réserves légales générales | 15 680 | | –15 680 |

¹ Nouvelle désignation d'après les PCB : engagements résultant des dépôts de la clientèle

² Nouvelle désignation d'après les PCB : provisions

³ Nouvelle désignation d'après les PCB : réserves légales

⁴ Nouvelle désignation d'après les PCB : réserves facultatives

Reclassification du compte de résultat

| | Valeurs d'après les DEC au 2014 | Valeurs d'après les PCB au 2014 | Impact de la reclassification |
|--|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Résultat des opérations d'intérêts | | | |
| Produits des intérêts et des escomptes | 399 266 | 399 266 | |
| Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce | 168 | 168 | |
| Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | 35 382 | 35 382 | |
| Charges d'intérêts | –130 320 | –130 247 | 73 |
| – dont reclassification en provenance du produit des commissions sur les autres prestations de service (franchissements de seuil) | | 73 | 73 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | 304 496 | 304 569 | 73 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | | 22 835 | 22 835 |
| – dont reclassification en provenance des variations des provisions et autres corrections de valeur (pertes et montants récupérés issus des opérations d'intérêts) | | 386 | 386 |
| – dont reclassification en provenance des produits extraordinaires (dissolution de corrections de valeur plus nécessaires à l'exploitation) | | 22 449 | 22 449 |
| Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts | 304 496 | 327 404 | 22 908 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | | |

Reclassification du compte de résultat (suite)

| | Valeurs d'après les DEC au 2014 | Valeurs d'après les PCB au 2014 | Impact de la reclassification |
|--|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement | 76 654 | 76 654 | |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | 4 760 | 4 760 | |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | 14 254 | 32 054 | 17 800 |
| – dont reclassification en provenance des autres produits ordinaires (frais de gestion de compte) | | 17 873 | 17 873 |
| – dont reclassification dans les charges d'intérêts (franchissements de seuil) | 73 | | –73 |
| Charges de commissions | –10 708 | –10 708 | |
| Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 84 961 | 102 760 | 17 800 |
| Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 21 897 | 21 897 | |
| Autres résultats ordinaires | | | |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | 11 472 | 11 472 | |
| Produits des participations | 4 972 | 4 972 | |
| Résultat des immeubles | 2 850 | 2 850 | |
| Autres produits ordinaires | 22 669 | 4 796 | –17 873 |
| – dont reclassification dans le produit des commissions sur les autres prestations de service (frais de gestion de compte) | 17 873 | | –17 873 |
| Autres charges ordinaires | –1 921 | –1 921 | |
| Sous-total Autres résultats ordinaires | 40 042 | 22 169 | –17 873 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Charges de personnel | –148 438 | –148 438 | |
| Autres charges d'exploitation | –109 400 | –109 430 | –30 |
| – dont reclassification en provenance des charges extraordinaires (garantie de l'État) | | –30 | –30 |
| Sous-total Charges d'exploitation | –257 838 | –257 868 | –30 |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | –37 108 | –37 108 | |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes | –37 | 1 076 | 1 112 |
| – dont reclassification dans le résultat net des opérations d'intérêts (pertes et montants récupérés issus des opérations d'intérêt) | –386 | | 386 |
| – dont reclassification en provenance des produits extraordinaires (variations des provisions pour autres risques d'exploitation et autres provisions) | 1 498 | | –1 498 |
| Résultat opérationnel | 156 413 | 180 330 | 23 917 |
| Produits extraordinaires | 67 186 | 13 596 | –53 590 |
| – dont reclassification dans le résultat net des opérations d'intérêts (dissolution de corrections de valeur plus nécessaires à l'exploitation) | 22 449 | | –22 449 |
| – dont reclassification dans les variations des provisions et autres corrections de valeur (variations des provisions pour autres risques d'exploitation et autres provisions) | 1 498 | | –1 498 |
| – dont reclassification en provenance des variations des réserves pour risques bancaires généraux (dissolution de réserves pour risques bancaires généraux) | 29 642 | | –29 642 |
| Charges extraordinaires | –53 530 | | 53 530 |
| – dont reclassification dans les variations des réserves pour risques bancaires généraux | –53 500 | | 53 500 |
| – dont reclassification dans les autres charges d'exploitation (garantie de l'État) | –30 | | 30 |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | | –23 858 | –23 858 |
| – dont reclassification en provenance des produits extraordinaires | | 29 642 | 29 642 |
| – dont reclassification en provenance des charges extraordinaires | | –53 500 | –53 500 |
| Impôts | –39 700 | –39 700 | |
| Bénéfice | 130 368 | 130 368 | |

Informations concernant les positions du bilan

Répartition des opérations de financement de titres (actives et passives) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹ | 35 019 | 24 734 |
| Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹ | 700 000 | |
| Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension | 659 148 | |
| – dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 659 148 | |
| La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 34 615 | 24 533 |
| – dont titres remis à un tiers en garantie | | |
| – dont titres aliénés | | |

¹ Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

| Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises | | Nature des couvertures | | | Total |
|---|---------------------------|---------------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| | | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture | |
| Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | | |
| Créances sur la clientèle | | 84 449 | 277 695 | 1 030 180 | 1 392 323 |
| Créances hypothécaires | | 19 465 164 | 4 349 | 58 863 | 19 528 375 |
| – immeubles d'habitations | | 16 707 599 | | | 16 707 599 |
| – immeubles commerciaux | | 527 764 | | | 527 764 |
| – immeubles artisanaux et industriels | | 1 899 259 | | | 1 899 259 |
| – autres | | 330 541 | 4 349 | 58 863 | 393 753 |
| Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | année de référence | 19 549 613 | 282 043 | 1 089 043 | 20 920 699 |
| | année précédente | 18 950 671 | 272 628 | 2 203 375 | 21 426 674 |
| Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) | année de référence | 19 397 216 | 275 042 | 1 034 126 | 20 706 385 |
| | année précédente | 18 782 584 | 266 234 | 2 144 005 | 21 192 823 |
| Hors bilan | | | | | |
| Engagements conditionnels | | 12 531 | 24 053 | 88 681 | 125 266 |
| Engagements irrévocables | | | | 474 897 | 474 897 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | | | | 89 568 | 89 568 |
| Crédits par engagements | | | | | |
| Total hors bilan | année de référence | 12 531 | 24 053 | 653 146 | 689 731 |
| | année précédente | 11 742 | 18 477 | 416 285 | 446 504 |
| Créances compromises | | | | | |
| Créances exposées | année de référence | 33 740 | 24 119 | 9 621 | 9 621 |
| | année précédente | 39 525 | 27 061 | 12 465 | 12 465 |
| Créances avec continuation de la relation de crédit | année de référence | 419 319 | 227 031 | 192 288 | 192 288 |
| | année précédente | 460 355 | 251 999 | 208 356 | 208 356 |
| Positions de liquidation | année de référence | 20 698 | 8 846 | 11 852 | 11 852 |
| | année précédente | 22 549 | 9 113 | 13 436 | 13 436 |

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2015 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 1,0 million de francs (montant des créances net: 1,0 million de francs) ayant pour objet un portefeuille de crédits homogène à hauteur de 36,8 millions de francs (exercice précédent: 1,1 million, respectivement 62,0 millions de francs).

Les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l'année précédente (cf. à partir de la page 82). Le recul du montant brut est imputable aux taux bas et aux risques faibles qui en résulte. Les valeurs de l'exercice précédent sont présentées conformément aux nouvelles prescriptions comptables et ne peuvent

faire l'objet d'une comparaison directe avec les chiffres figurant dans le rapport de gestion 2014.

¹ La valeur de réalisation resp. la différence entre le montant brut et les corrections de valeur individuelles par client: la valeur la plus basse de ces deux catégories est déterminante.

Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

| | Instruments de négoce | | | Instruments de couverture ¹ | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|---|--|---|
| | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volumes des contrats | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volumes des contrats |
| Instruments de taux | | | | | | |
| contrats à terme y.c. FRAs | – | – | – | – | – | – |
| swaps | – | – | – | – | 382 817 | 3 700 000 |
| futures | – | – | – | – | – | 85 961 |
| options (OTC) | – | – | – | – | – | – |
| options (exchange traded) | – | – | – | – | – | – |
| Devises/métaux précieux | | | | | | |
| contrats à terme | 16 476 | 16 009 | 2 111 042 | 661 | 95 | 63 466 |
| swaps combinés d'intérêts et de devises | – | – | – | – | – | – |
| futures | – | – | – | – | – | – |
| options (OTC) | 122 | 122 | 107 799 | – | – | – |
| options (exchange traded) | – | – | – | – | – | – |
| Titres de participation/indices | | | | | | |
| contrats à terme | – | – | – | – | – | – |
| swaps | – | – | – | – | – | – |
| futures | – | – | – | – | – | 45 656 |
| options (OTC) | 0 | – | 0 | – | – | – |
| options (exchange traded) | 0 | – | 6 | – | – | – |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| credit default swaps | – | – | – | – | – | – |
| total return swaps | – | – | – | – | – | – |
| first-to-default swaps | – | – | – | – | – | – |
| autres dérivés de crédit | – | – | – | – | – | – |
| Autres | | | | | | |
| contrats à terme | – | – | – | – | – | – |
| swaps | – | – | – | – | – | – |
| futures | – | – | – | – | – | – |
| options (OTC) | – | – | – | – | – | – |
| options (exchange traded) | – | – | – | – | – | – |
| Total avant prise en compte des contrats de netting | | | | | | |
| Année de référence | 16 598 | 16 131 | 2 218 848 | 661 | 382 912 | 3 895 083 |
| – dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | 16 598 | 16 131 | – | 661 | 382 912 | – |
| Année précédente | 19 064 | 19 219 | 2 126 932 | – | 339 264 | 4 300 000 |
| – dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | 19 064 | 19 219 | – | – | 339 264 | – |
| Total après prise en compte des contrats de netting | | | | Valeurs de remplacement positives (cumulées) | | Valeurs de remplacement négatives (cumulées) |
| Année de référence | | | | 17 259 | | 399 043 |
| Année précédente | | | | 19 064 | | 358 483 |
| Répartition selon les contreparties | | | | Instances centrales de clearing | Banques et négociants en valeurs mobilières | Autres clients |
| Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) | | | | 0 | 7 744 | 9 515 |

¹ Instruments de couverture au sens de la Circ.-FINMA 15/1, Cm 431ss
 –: La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Répartition des immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Immobilisations financières | | | | |
| Titres de créance | 2 269 194 | 2 378 726 | 2 637 067 | 2 758 530 |
| – dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 2 269 194 | 2 378 726 | 2 637 067 | 2 758 530 |
| – dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente) | | | | |
| Titres de participation | 272 328 | 316 120 | 117 942 | 163 039 |
| – dont participations qualifiées ¹ | | | | |
| Métaux précieux | 13 643 | 13 658 | 15 218 | 15 262 |
| Immeubles | 0 | 0 | 856 | 869 |
| Total | 2 555 165 | 2 708 505 | 2 771 082 | 2 937 700 |
| – dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 1 730 768 | 1 808 487 | 2 137 350 | 2 231 349 |

¹ en cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

| Répartition des contreparties selon la notation ² | de AAA à AA– | de A+ à A– | de BBB+ à BBB– | de BB+ à B– | inférieur à B– | sans notation |
|--|--------------|------------|----------------|-------------|----------------|------------------------|
| Titres de créance : | | | | | | |
| Valeurs comptable | 831 777 | 102 603 | 8 668 | | | 1 612 117 ³ |

² notation de Standard & Poor's.³ dont CHF 1 044 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage

Présentation des participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

| | Année de référence | | | | | | | | | |
|---------------------------------|----------------------|---|---|---------------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|---|---|------------------|
| | Valeur d'acquisition | Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence) | Valeur comptable à la fin de l'année précédente | Changements d'affectation | Investissements | Désinvestissements | Corrections de valeur | Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements | Valeur comptable à la fin de l'année de référence | Valeur de marché |
| Participations | | | | | | | | | | |
| – avec valeur boursière | 21 168 | –1 631 | 19 537 | | | | | | 19 537 | 82 913 |
| – sans valeur boursière | 102 507 | –84 004 | 18 503 | | 321 | –12 153 | –321 | 5 068 | 11 419 | |
| Total des participations | 123 675 | –85 635 | 38 041 | | 321 | –12 153 | –321 | 5 068 | 30 956 | 82 913 |

Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20 % ou plus)

| | Valeur au bilan | 31.12.2015 Mise en équivalence | Valeur au bilan | 31.12.2014 Mise en équivalence |
|-----------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Nombre de participations | 8 100 | 76 677 ¹ | 8 100 | 84 620 |
| Produits des participations | 11 957 | 20 130 | 848 | 601 |

¹ dont changements du portefeuille par transactions sur capital: 16,1 millions de francs.

Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

| Raison sociale et siège Apparaissent au bilan comme participations : | Activité | Capital social (en CHF mio) | Part au capital (en %) | Part aux voix (en %) | Détention directe (en %) | Détention indirecte (en %) |
|---|--|--------------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| RTC Real-Time Center AG, Köniz | Services d'organisation, de conseil, de fiducie | 30,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | |
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zürich | Institut d'émission de lettres de gage | 1 025,0 | 10,7 | 10,7 | 10,7 | |
| Jungfraubahn Holding AG, Interlaken | Chemin de fer de montagne | 8,8 | 14,3 | 14,3 | 14,3 | |
| BioMedInvest AG I, Hünenberg | Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales | 24,9 | 38,5 | 38,5 | 38,5 | |
| Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen | Résidence pour personnes âgées | 10,8 | 66,7 | 66,7 | 66,7 | |

Changement marquant par rapport à l'année précédente :

La BCBE a vendu au cours du présent exercice ses parts à Swisscanto Holding AG, Berne.

Présentation des immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

| | Année de référence | | | | | | | | | |
|--|----------------------|------------------------|---|--|-----------------|--------------------|----------------|----------|---|---|
| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable à la fin de l'année précédente | Changements d'affectation ¹ | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Reprises | Transferts dans les fonds de renouvellement | Valeur comptable à la fin de l'année de référence |
| Immeubles à l'usage de la banque | 316 091 | -140 651 | 175 440 | -1 371 | 6 132 | -24 | -1 382 | | -4 639 | 174 157 |
| Autres immeubles | 41 260 | -13 596 | 27 664 | -2 483 | 1 702 | | | | -1 497 | 25 386 |
| Software acquis séparément ou développés à l'interne | 64 389 | -62 372 | 2 017 | | 22 844 | | -22 334 | | | 2 526 |
| Autres immobilisations corporelles | 27 249 | -20 674 | 6 575 | | 2 336 | | -3 616 | | | 5 296 |
| Objets en « leasing » financier: | | | | | | | | | | |
| – dont immeubles à l'usage de la banque | | | | | | | | | | |
| – dont autres immeubles | | | | | | | | | | |
| – dont autres immobilisations corporelles | | | | | | | | | | |
| Total des immobilisations corporelles | 448 988 | -237 293 | 211 695 | -3 854 | 33 014 | -24 | -27 332 | | -6 136 | 207 365 |

Engagements : futures tranches de *leasing* opérationnel : aucune

Il y a des contrats de location de locaux commerciaux (sièges) dont la durée résiduelle de plus d'un an que la banque ne considère pas comme un *leasing* opérationnel.

¹ Nouvelles imputations immobilières dans les positions immobilisations financières et immobilisations corporelles

Présentation des valeurs immatérielles (tableau 9)

(en milliers de CHF)

| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable à la fin de l'année précédente | Année de référence | | | Valeur comptable à la fin de l'année de référence |
|--|----------------------|------------------------|---|--------------------|--------------------|----------------|---|
| | | | | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | |
| Goodwill | 17 688 | -10 613 | 7 075 | | | -3 538 | 3 538 |
| Patentes | | | | | | | |
| Licences | | | | | | | |
| Autres valeurs immatérielles | | | | | | | |
| Total des valeurs immatérielles | 17 688 | -10 613 | 7 075 | | | -3 538 | 3 538 |

Répartition des autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

| | Autres actifs | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| | | Autres passifs | Autres actifs | Autres passifs | |
| Compte de compensation | 351 145 | | 305 941 | | |
| Impôts latents actifs sur le revenu | | | | | |
| Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur | | | | | |
| Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance | | | | | |
| Badwill | | | | | |
| Impôts indirects | 208 256 | 3 383 | 28 528 | 5 920 | |
| Autres | 14 027 | 56 166 | 18 849 | 57 325 | |
| Total | 573 428 | 59 550 | 353 317 | 63 245 | |

Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|--|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Valeurs comptables | Engagements effectifs | Valeurs comptables | Engagements effectifs |
| Actifs nantis / cédés | | | | |
| Créances sur les banques | 330 128 | 324 178 | 318 473 | 287 433 |
| Cédules hypothécaires en couvertures des lettres de gage | 2 327 221 | 1 570 000 | 2 486 085 | 1 194 000 |
| Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé) | 111 669 | | 124 232 | |
| Titres en couverture du crédit intrajournalier / au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé) | | | | |
| Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques | 90 526 | 38 403 | 109 625 | 36 460 |
| Titres en couverture de la société BX Swiss AG | 1 018 | 282 | 97 | |
| Total des actifs nantis / cédés | 2 860 563 | 1 932 863 | 3 038 511 | 1 517 894 |
| Actifs sous réserve de propriété | | | | |
| Actifs sous réserve de propriété | | | | |

Sont réputés couverture les titres pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été concédé dans le cadre des opérations de financement de titres et lesquels sont présentés dans l'annexe 1.

Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

| Genre d'engagement | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|------------------|------------------|
| | Valeur nominale | Valeur nominale |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 12 406 | 16 253 |
| Emprunts obligataires | 5 000 | |
| Obligations de caisse | | |
| | | |
| | Valeur du marché | Valeur du marché |
| Valeurs de remplacement négatives | | |
| | | |
| | Nombre | Nombre |
| Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA | 95 000 | 70 000 |

Le versement délimité à hauteur de CHF 83,8 mio visant à consolider la Caisse de pension de la BCBE (cf. page 64) vient s'ajouter aux engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle qui figurent dans le tableau ci-dessus.

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

| | Excédent/insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence | Part économique de la banque/du groupe financier | | Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique) | Cotisations payées pour l'année de référence | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|--|--|--|------------|--|--|---|--------|
| | | 31.12.2015 | 31.12.2014 | | | 2015 | 2014 |
| Fonds patronaux/Institutions de prévoyance patronales | | | | | | | |
| Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance ¹ | | | | | 94 244 ² | 94 244 ² | 11 366 |
| Plans de prévoyance avec excédent | | | | | | | |
| Plans de prévoyance avec insuffisance | | | | | | | |
| Institutions de prévoyance sans actifs propres | | | | | 578 | 578 | 501 |

¹ Le taux de couverture totalise 108,2% ; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

² Versement unique de 83,8 millions de francs au titre de participation de la BCBE visant à consolider la Caisse de pension.

c) Indications sur les institutions de prévoyance

Caisse de pension de la BCBE

| | 1.1.2016 | 1.1.2015 |
|----------------------------------|----------|----------|
| Nombre de collaborateurs assurés | 1 408 | 1 426 |
| Nombre de retraités assurés | 781 | 769 |

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|------------|------------|
| Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF) | 901,6 | 814,3 |
| Taux de couverture (en %) | 108,2 | 109,7 |
| Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total) | 7,6 | 8,8 |
| Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %) | 2,0 | 2,5 |

Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours (tableau 15)

(en milliers de CHF)

| Taux (en %) | Genre d'emprunt | Année d'émission | Échéance | Date de résiliation anticipée la plus tôt | Montant |
|-------------|---------------------|------------------|-----------|---|---------|
| 2,875 | Emprunt obligataire | 2004 | 22.4.2016 | non dénonçable | 100 000 |
| 0,750 | Emprunt obligataire | 2015 | 14.7.2025 | non dénonçable | 200 000 |

| | d'ici une année | >1-≤ 2 ans | >2-≤ 3 ans | >3-≤ 4 ans | >4-≤ 5 ans | >5 ans | Total |
|--|-----------------|------------|------------|------------|------------|---------|---------|
| Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours: | 100 000 | | | | | 200 000 | 300 000 |

| | Taux d'intérêt moyen pondéré (en %) | Échéances | Montant |
|--|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Centrale d'émission de lettres de gage | 1,18 | 2016-2030 | 1 570 000 |

Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence (tableau 16)

(en milliers de CHF)

| | État à la fin de l'année précédente | Utilisations conformes au but | Reclassifications | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvrements | Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat | Dissolutions par le compte de résultat | État à la fin de l'année de référence |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Provisions pour impôts latents | | | | | | | | |
| Provisions pour engagements de prévoyance | | | | | | | | |
| Provisions pour risques de défaillance ¹ | 134 320 | | 29 342 | | | | | 163 662 |
| Provisions pour autres risques d'exploitation | 67 850 | | | | | 1 150 | -750 | 68 250 |
| Provisions de restructurations | | | | | | | | |
| Autres provisions | 49 132 | -9 710 | -5 168 ² | | 64 | 7 832 | -2 534 | 39 617 |
| Total des provisions | 251 301 | -9 710 | 24 174² | | 64 | 8 982 | -3 284 | 271 528 |
| Réserves pour risques bancaires généraux ³ | 654 085 | | | | | 72 000 | -124 723 | 601 362 |
| Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays | 525 149 | -5 132 | -29 342 | -20 | 343 | 49 893 | -57 337 | 483 553 |
| – dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises | 249 461 | -5 132 | -4 979 | -20 | 343 | 48 043 | -56 537 | 231 179 |
| – dont corrections de valeur pour risques de défaillance pour les risques latents | 275 688 | | -24 363 | | | 1 850 | -800 | 252 375 |

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Le fonds de renouvellement de 5,2 millions de francs a été reclassé dans les autres passifs suite à l'introduction des PCB.

³ Imposition fiscale intégrale

Présentation du capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

| | | | 31.12.2015 Capital donnant droit au dividende | | | 31.12.2014 Capital donnant droit au dividende |
|--|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------|---------------------|--|
| | Valeur nomi- nale totale | Nombre de titres | | Valeur nomi- nale totale | Nombre de titres | |
| Capital social | | | | | | |
| Capital-actions | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 |
| – dont libéré | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 |
| Capital autorisé | | | | | | |
| – dont augmentations de capital effectuées | | | | | | |
| Capital conditionnel | 5 000 | 250 000 | | 5 000 | 250 000 | |
| – dont augmentations de capital effectuées | | | | | | |

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés dans le chapitre Gouvernance d'entreprise.

Nombre et valeur des droits de participations accordés ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

| | | | 31.12.2015 ¹ | |
|-------------------------------------|--|---|-------------------------|----------------|
| | Nombre de droits de participation accordés | Valeur des droits de participation accordés | Nombre Options | Valeur Options |
| Membres du Conseil d'administration | 2 712 | 286 | | |
| Membres des organes de direction | 2 100 | 221 | | |
| Collaborateurs | 46 954 | 4 947 | | |
| Total | 51 766 | 5 454 | | |

¹ Conformément aux dispositions transitoires de la Circ.-FINMA 15/1, il n'est pas nécessaire d'indiquer les chiffres de l'exercice précédent.

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE qui sont au bénéfice d'un contrat de travail fixe et non résilié. Aucun droit de souscription n'est accordé aux : collaborateurs dont le contrat de travail est à durée limitée, apprentis.

Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription pro rata temporis.

Le niveau de fonction et le bénéfice net avant impôts déterminent l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

Droit de souscription en nombre d'actions

Bénéfice net avant impôts

| Niveau de fonction à partir de 9 | Bénéfice net avant impôts | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | jusqu'à CHF 40 mio | de CHF 40 à 60 mio | de CHF 60 à 80 mio | de CHF 80 à 100 mio | de CHF 100 à 120 mio | au-delà de CHF 120 mio |
| 8 | 113 | 135 | 158 | 180 | 203 | 225 |
| 7 | 75 | 90 | 105 | 120 | 135 | 150 |
| 6 | 60 | 72 | 84 | 96 | 108 | 120 |
| 5 | 38 | 45 | 53 | 60 | 68 | 75 |
| 4 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 | 50 |
| jusqu'à 4 | 10 | 12 | 14 | 16 | 18 | 20 |

Le comité de rémunération fixe le droit, les conditions de souscription et de blocage du programme d'actionnariat (cf. rapport de rémunération, p. 44).

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé au moyen du bulletin de souscription ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Tous les autres droits découlant de la possession des actions nominatives ne sont pas limités durant ce délai de blocage.

Indication des créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|-------------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Créances | Engagements | Créances | Engagements |
| Participants qualifiés ¹ | 40 714 | 6 240 | 430 798 | 3 945 |
| Sociétés du groupe ² | | 12 813 | 29 000 | 26 782 |
| Sociétés liées ³ | 9 872 | 76 827 | 10 657 | 167 049 |
| Affaires d'organes ⁴ | 8 469 | 14 704 | 8 963 | 14 591 |
| Autres parties liées | | | | |

¹ Créances et engagement envers le canton de Berne

² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.

³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|------------------------------|------------|------------|
| Opérations hors bilan | | |
| Sociétés liées | 9 688 | 6 336 |
| Affaires d'organes | 178 | 80 |

Conditions

Le personnel (y compris la Direction générale et les retraités) obtient des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les

transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais

liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

| | | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|---|-----------------|------------|-----------|------------|-----------|
| | | Nominal | Part en % | Nominal | Part en % |
| Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote | | | | | |
| Avec droit de vote | Canton de Berne | 96 000 | 51,5 | 96 000 | 51,5 |
| Sans droit de vote | Aucuns | | | | |

Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|------------------|------------------|
| Réserves pour risques bancaires généraux | 601 362 | 654 085 |
| Capital social | 186 400 | 186 400 |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | 54 734 |
| dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement | | |
| Réserve légale issue du bénéfice | 171 949 | 173 296 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 191 073 | 1 114 073 |
| Propres parts du capital | -13 853 | -13 707 |
| Bénéfice reporté | 444 | 1 132 |
| Bénéfice | 131 264 | 130 368 |
| Total capital propre avant utilisation du bénéfice | 2 323 372 | 2 300 381 |
| Proposition de l'emploi du bénéfice | -55 920 | -54 056 |
| Total capital propre après emploi du bénéfice | 2 267 452 | 2 246 325 |

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 mio de CHF de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 226,7 mio de CHF demeurent réservés.

| | 2015 | | 2014 | |
|--|---------------|-----------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| | Nombre | Prix de transactions moyen en CHF | Nombre | Prix de transactions moyen en CHF |
| Propres actions en portefeuille | | | | |
| Propres actions au 1 ^{er} janvier | 63 789 | | 164 035 | |
| + achats | 91 733 | 193.11 | 137 986 | 198.08 |
| - ventes | -85 523 | 205.72 | -238 232 | 195.12 |
| dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE | -43 489 | 180.90 | -44 705 | 212.80 |
| = État au 31 décembre | 69 999 | | 63 789 | |

Il n'y a pas de subdivision du propre portefeuille affectée à des fins déterminées. En fin d'année, 60 000 actions figuraient dans le *treasury stock*.

Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs. Les bénéfices, respectivement les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives

de la BCBE figurent dans le tableau «Présentation de l'état des capitaux propres».

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|------------|------------|
| Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE | | |
| Actions nominatives BCBE au 31 décembre | 95 000 | 70 000 |
| Actions dans le portefeuille de sociétés liées | | |
| Actions nominatives BCBE au 31 décembre | 32 | 32 |

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction avec des participants, qui n'a été effectuée au moyen de liquidités ou qui n'a été soldée avec d'autres transactions, n'a été conclue.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liées aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Conformément aux art. 13 à 17 de cette ordonnance, la BCBE établit un

rapport de rémunération, qui se trouve à la page 44 du rapport de gestion.

Le rapport de rémunération remplace les informations fournies jusqu'ici en vertu de l'art. 663b^{bis} CO.

Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan

d'options ni sur actions, ni sur d'autres instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2015, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat,

le nombre suivant d'actions BCBE à partir des actions que la banque détient en propre : non-dirigeants

(Conseil d'administration) 2 876
dirigeants (Direction générale) 2 100

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale détenaient le nombre d'actions nominatives suivantes :

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|--------------------|--------------------|
| Conseil d'administration | | |
| Antoinette Hunziker-Ebneter, présidente depuis le 12.5.2015 | 176 | |
| Jürg Rieben, président jusqu'au 12.5.2015 | n.a. | 5 632 |
| Rudolf Stämpfli, vice-président depuis le 12.5.2015 | 1 976 ¹ | 1 676 ¹ |
| Thomas Rufer, vice-président jusqu'au 12.5.2015 | n.a. | 4 281 |
| Kathrin Anderegg-Dietrich | 4 001 | 3 701 |
| Daniel Bloch | 1 976 | 1 676 |
| Rudolf Grünig | 1 500 | 1 500 |
| Peter Siegenthaler | 776 | 476 |
| Rudolf Wehrli | 1 500 | 1 800 |
| Peter Wittwer | 26 | n.a. |
| Total Conseil d'administration | 11 931 | 20 742 |
| Direction générale | | |
| Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale | 5 230 | 4 930 |
| Stefan Gerber, responsable du Département Clientèle de placement / Grands clients | 3 800 | 3 800 |
| Johannes Hopf, responsable du Département Production et exploitation | 4 071 | 3 621 |
| Alois Schärli, responsable du Département Finances | 3 577 | 3 127 |
| Total Direction générale | 16 678 | 15 478 |

¹ Les actions sont détenues par le groupe Stämpfli SA.

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

| | À vue | Dénonçable | Échu d'ici 3 mois | Échu entre 3 et 12 mois | Échu entre 12 mois et 5 ans | Échu après 5 ans | Immobilisé | Total | |
|---|------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|-----------------------------------|---------------------|------------|-------------------|------------|
| Actifs/instruments financiers | | | | | | | | | |
| Liquidités | 3 604 783 | | | | | | | 3 604 783 | |
| Créances sur les banques | 441 221 | 2 999 | 26 866 | 9 | | | | 471 095 | |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | | | 35 019 | | | | | 35 019 | |
| Créances sur la clientèle | 3 956 | 153 539 | 346 110 | 193 729 | 501 800 | 129 703 | | 1 328 836 | |
| Créances hypothécaires | 2 984 | 871 195 | 1 209 176 | 2 313 511 | 10 537 063 | 4 443 620 | | 19 377 548 | |
| Opérations de négoce | 7 823 | | | | | | | 7 823 | |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 17 259 | | | | | | | 17 259 | |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | | | | | |
| Immobilisations financières | 285 971 | | 120 607 | 280 983 | 1 424 427 | 443 178 | 0 | 2 555 165 | |
| Total | 4 363 997 | 1 027 733 | 1 737 778 | 2 788 232 | 12 463 290 | 5 016 500 | 0 | 27 397 530 | |
| | Année précédente | 2 161 498 | 1 892 773 | 2 066 602 | 3 411 142 | 12 124 308 | 4 512 786 | 856 | 26 169 966 |
| Fonds étrangers/instruments financiers | | | | | | | | | |
| Engagements envers les banques | 75 534 | | | | | | | 75 534 | |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | | | 700 000 | | | | | 700 000 | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 4 773 490 | 17 233 332 | 61 896 | 14 128 | 87 | | | 22 082 933 | |
| Engagements résultant des opérations de négoce | 252 | | | | | | | 252 | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 399 043 | | | | | | | 399 043 | |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | | | | | |
| Obligations de caisse | | | 7 218 | 25 730 | 74 971 | 12 196 | | 120 115 | |
| Emprunts et prêts des lettres de gage | | | 49 000 | 175 000 | 441 000 | 1 205 000 | | 1 870 000 | |
| Total | 5 248 319 | 17 233 332 | 818 114 | 214 858 | 516 058 | 1 217 196 | | 25 247 877 | |
| | Année précédente | 5 124 959 | 17 264 780 | 126 644 | 192 334 | 611 298 | 608 509 | | 23 928 524 |

Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

| Actifs | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|---|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| | En Suisse | À l'étranger | En Suisse | À l'étranger |
| Liquidités | 3 599 424 | 5 359 | 1 548 351 | 2 473 |
| Créances sur les banques | 115 428 | 355 668 | 215 065 | 390 089 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 35 019 | | 24 734 | |
| Créances sur les clients | 1 307 082 | 21 755 | 2 423 169 | 15 342 |
| Créances hypothécaires | 19 377 470 | 79 | 18 754 231 | 81 |
| Opérations de négoce | 7 819 | 4 | 6 279 | 6 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 13 253 | 4 006 | 16 271 | 2 793 |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | |
| Immobilisations financières | 2 255 700 | 299 465 | 2 460 370 | 310 713 |
| Comptes de régularisation | 32 008 | | 49 679 | |
| Participations | 30 956 | 0 | 38 041 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 207 365 | | 211 695 | |
| Valeurs immatérielles | 3 538 | | 7 075 | |
| Autres actifs | 573 428 | | 353 317 | |
| Corrections de valeur non compensable selon les dispositions transitoires | -210 151 | | -219 526 | |
| Capital social non libéré | | | | |
| Total des actifs | 27 348 338 | 686 335 | 25 888 750 | 721 497 |

| Passifs | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|---|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| | En Suisse | À l'étranger | En Suisse | À l'étranger |
| Engagements envers les banques | 64 944 | 10 589 | 111 710 | 7 941 |
| Engagements résultant des opérations de financement de titres | 700 000 | | | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 21 537 609 | 545 324 | 21 416 782 | 589 780 |
| Engagements résultant des opérations de négoce | 252 | 0 | 0 | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 239 314 | 159 728 | 211 754 | 146 729 |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | |
| Obligations de caisse | 120 115 | | 149 829 | |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage | 1 870 000 | | 1 294 000 | |
| Comptes de régularisation | 132 347 | | 66 794 | |
| Autres passifs | 59 550 | | 63 245 | |
| Provisions | 271 528 | | 251 301 | |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 601 362 | | 654 085 | |
| Capital social | 186 400 | | 186 400 | |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | | 54 734 | |
| Réserve légale issue du bénéfice | 171 949 | | 173 296 | |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 191 073 | | 1 114 073 | |
| Propres parts du capital | -13 853 | | -13 707 | |
| Bénéfice reporté | 444 | | 1 132 | |
| Bénéfice | 131 264 | | 130 368 | |
| Total des passifs | 27 319 031 | 715 642 | 25 865 797 | 744 450 |

Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

| Actifs | 31.12.2015 | | 31.12.2014 | |
|-----------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Absolu | Part en % | Absolu | Part en % |
| Europe | 27 918 677 | 99,59 | 26 514 379 | 99,64 |
| Suisse | 27 348 338 | 97,55 | 25 889 006 | 97,29 |
| Allemagne | 64 319 | 0,23 | 101 696 | 0,38 |
| France | 112 309 | 0,40 | 103 829 | 0,39 |
| Italie | 3 761 | 0,01 | 10 508 | 0,04 |
| Autriche | 1 584 | 0,01 | 756 | 0,00 |
| Liechtenstein | 763 | 0,00 | 19 | 0,00 |
| Amérique du Nord | 76 742 | 0,27 | 52 309 | 0,20 |
| Amérique du Sud et centrale | 17 | 0,00 | 23 | 0,00 |
| Asie / Océanie | 39 037 | 0,14 | 43 327 | 0,16 |
| Afrique | 200 | 0,00 | 209 | 0,00 |
| Total actifs | 28 034 674 | 100,00 | 26 610 247 | 100,00 |

Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

| Actifs | CHF | EUR | USD | Autres monnaies | Total |
|---|-------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------|
| Liquidités | 3 588 878 | 12 941 | 1 333 | 1 631 | 3 604 783 |
| Créances sur les banques | 228 303 | 135 155 | 54 392 | 53 246 | 471 095 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | | | 35 019 | | 35 019 |
| Créances sur la clientèle | 1 285 136 | 41 423 | 2 264 | 13 | 1 328 836 |
| Créances hypothécaires | 19 377 548 | | | | 19 377 548 |
| Opérations de négoce | 5 371 | 2 | 0 | 2 449 | 7 823 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 1 403 | 4 172 | 10 737 | 947 | 17 259 |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | |
| Immobilisations financières | 2 340 122 | 131 844 | 67 563 | 15 636 | 2 555 165 |
| Comptes de régularisation | 32 008 | | | | 32 008 |
| Participations | 30 956 | 0 | | | 30 956 |
| Immobilisations corporelles | 207 365 | | | | 207 365 |
| Valeurs immatérielles | 3 538 | | | | 3 538 |
| Autres actifs | 573 422 | 3 | | 3 | 573 428 |
| Corrections de valeur non compensable selon les dispositions transitoires | -210 151 | | | | -210 151 |
| Capital social non libéré | | | | | |
| Total des actifs bilantaires | 27 463 900 | 325 540 | 171 308 | 73 926 | 28 034 674 |
| Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹ | 1 006 904 | 657 328 | 455 931 | 64 989 | 2 185 153 |
| Total des actifs | 28 470 804 | 982 868 | 627 239 | 138 915 | 30 219 827 |
| Passifs | | | | | |
| Engagements envers les banques | 53 820 | 12 612 | 7 121 | 1 981 | 75 534 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 700 000 | | | | 700 000 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 21 489 919 | 382 346 | 144 409 | 66 258 | 22 082 933 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 252 | | 0 | 0 | 252 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 396 756 | 1 275 | 374 | 637 | 399 043 |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | |
| Obligations de caisse | 120 115 | | | | 120 115 |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage | 1 870 000 | | | | 1 870 000 |
| Comptes de régularisation | 132 347 | | | | 132 347 |
| Autres passifs | 59 530 | 10 | 0 | 9 | 59 550 |
| Provisions | 271 529 | | | | 271 529 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 601 362 | | | | 601 362 |
| Capital social | 186 400 | | | | 186 400 |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | | | | 54 734 |
| Réserve légale issue du bénéfice | 171 949 | | | | 171 949 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 191 073 | | | | 1 191 073 |
| Propres parts du capital | -13 853 | | | | -13 853 |
| Bénéfice reporté | 444 | | | | 444 |
| Bénéfice | 131 264 | | | | 131 264 |
| Total des passifs bilantaires | 27 417 640 | 396 243 | 151 905 | 68 886 | 28 034 674 |
| Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹ | 1 039 284 | 585 372 | 481 515 | 78 983 | 2 185 153 |
| Total des passifs | 28 456 924 | 981 615 | 633 420 | 147 869 | 30 219 827 |
| Position nette par monnaie | 13 880 | 1 253 | -6 180 | -8 954 | |

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Répartition des créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de couverture de crédit et similaires | 70 269 | 61 904 |
| Garanties de prestation de garantie et similaires | 54 595 | 56 872 |
| Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires | 402 | 243 |
| Autres engagements conditionnels ¹ | p.m. | p.m. |
| Total des engagements conditionnels | 125 266 | 119 019 |
| Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux | | |
| Autres créances éventuelles | | |
| Total des créances éventuelles | | |

¹ Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée)

Répartition des opérations fiduciaires (tableau 30)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|--------------|--------------|
| Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces | 2 500 | 2 763 |
| Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées | | |
| Crédits fiduciaires | | |
| Opérations fiduciaires relatives au prêt / emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients | | |
| Autres opérations fiduciaires | | |
| Total des opérations fiduciaires | 2 500 | 2 763 |

Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution (tableau 31)

(en milliers de CHF)

a) Répartition des avoirs administrés

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| Genre d'avoirs administrés | | |
| Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre | 1 202 861 | 621 707 |
| Avoirs sous mandat de gestion | 4 240 177 | 4 181 967 |
| Autres avoirs administrés | 32 561 945 | 34 545 340 |
| Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) | 38 004 984 | 39 349 014 |
| – dont prises en compte doubles | –727 114 | –544 305 |

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes placées dans des fonds, fortunes institutionnelles sous gestion, fortunes sous dépôt de clients privés, fortunes avec mandat de gestion, Global Custodians, patrimoines dans des instruments de placement collectifs gérés en

propre, placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, dépôts de la clientèle avec caractère de placement.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (« custody only ») ne font pas partie des patrimoines gérés. Il s'agit en l'occurrence de fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se restreint à la conservation et à l'encaissement, sans fournir de

prestations supplémentaires. Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu de reclassification entre les avoirs administrés de la clientèle qui ont été déposés à titre de conservation et les autres patrimoines sous gestion.

Les fortunes avec mandat de gestion et Global Custodians comprennent les avoirs administrés de la clientèle, pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

b) Présentation de l'évolution des avoirs administrés

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|-------------------|-------------------|
| Total des avoirs administrés (y c. prises en compte double) initiaux | 39 349 014 | 37 485 050 |
| ± Apports nets d'argent frais/retraits nets | –1 544 370 | 512 827 |
| ± Évolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change | 200 340 | 1 351 137 |
| ± Autres effets | | |
| Total des avoirs administrés (y c. prises en compte double) finaux | 38 004 984 | 39 349 014 |

L'argent frais est défini comme suit : somme des afflux d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'afflux/

sortie d'avoirs de clients existants. Les produits d'intérêt et de dividende ne comptent pas comme argent frais. Les fluctuations de marché et de devises, ainsi

que les tarifs et frais ne sont pas non plus considérés comme afflux/sortie d'argent frais.

Informations concernant le compte de résultat

Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

| | 2015 | 2014 |
|---|-------|-------|
| Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts | 5 520 | aucun |
| Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe | aucun | aucun |

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Répartition des charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

| | 2015 | 2014 |
|---|---------|---------|
| Appointements | 118 172 | 123 252 |
| – dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable | 5 694 | 6 386 |
| Prestations sociales | 20 611 | 21 272 |
| Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance | | |
| Versement extraordinaire à la Caisse de pension | 83 778 | |
| Autres charges de personnel | 5 509 | 3 913 |

Répartition des autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

| | 2015 | 2014 |
|---|--------|--------|
| Coût des locaux | 6 817 | 7 027 |
| Charges relatives à la technique de l'information et de la communication | 60 116 | 59 761 |
| Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel | 1 694 | 1 817 |
| Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO) | 766 | 1 235 |
| – dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel | 731 | 688 |
| – dont pour d'autres prestations de service | 35 | 547 |
| Autres charges d'exploitation | 39 956 | 39 589 |
| – dont rémunération pour une éventuelle garantie étatique | 30 | 30 |

Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

(tableau 36)

(en milliers de CHF)

| | 2015 | 2014 |
|--|---------|---------|
| Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts | | |
| Dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle | 7 918 | 20 749 |
| Constitution/dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières | -515 | 1 737 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes | | |
| Constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation | -400 | -4 500 |
| Constitution nette/dissolution nette d'autres provisions | -5 299 | 5 998 |
| Charges/produits extraordinaires | | |
| Vente/réévaluation de la participation à la société Swisscanto Holding AG | 26 000 | 1 157 |
| Remboursement de la valeur nominale de la société BioMedInvest AG I | 5 068 | |
| Vente de la participation à la société Victoria-Jungfrau Collection AG | | 9 000 |
| Vente de la participation à la société Tornos Holding AG | | 3 109 |
| Vente d'immobilisations | 2 226 | |
| Variation des réserves pour risques bancaires généraux | | |
| Dissolution pour le versement extraordinaire à la Caisse de pension | 83 778 | |
| Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt | 37 378 | 26 075 |
| Dissolution pour l'amortissement du goodwill | 3 538 | 3 538 |
| Constitution de réserves pour risques bancaires généraux | -72 000 | -53 500 |

Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

| | 2015 | 2014 |
|--------------------------------|--------|--------|
| Charges pour impôts courants | 15 500 | 39 700 |
| Taux d'imposition moyen (en %) | 25,3 | 22,0 |

Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

| | 2015 | 2014 |
|---|-------------|-------------|
| Bénéfice | 131 263 663 | 130 368 268 |
| Nombre d'actions | 9 320 000 | 9 320 000 |
| Résultat non dilué par action | 14.08 | 13.99 |
| Nombre d'actions conditionnelles | 250 000 | 250 000 |
| Résultat potentiellement dilué par action | 13.72 | 13.62 |

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

| | 2015 | 2014 |
|---|---------------|----------------|
| La BCBE calcule les free cash-flow comme suit: | | |
| + Bénéfice | 131 264 | 130 368 |
| + Amortissements | 37 932 | 37 108 |
| + Constitution de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux | 75 591 | 53 929 |
| Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions) ¹ | 3 184 | |
| Régularisation d'intérêts compromis | 407 | 429 |
| Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux | 72 000 | 53 500 |
| – Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux | –144 516 | –62 436 |
| Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports) ¹ | –4 930 | –22 833 |
| Différences de change au niveau des corrections de valeur | –20 | |
| Paiement de la garantie de l'État à partir des réserves pour risques bancaires généraux | –30 | –30 |
| Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêts | –37 378 | –26 075 |
| Utilisation conforme à l'objectif pour amortissement de goodwill | –3 538 | –3 538 |
| Utilisations conformes en vue de renforcer la Caisse de pension | –83 778 | |
| Utilisations conformes à l'objectif | –14 842 | –9 961 |
| + Constitution de régularisations | 17 500 | 17 241 |
| – Dissolution de régularisations | –23 484 | –17 843 |
| = cash-flow (financement interne) | 94 287 | 158 367 |
| + Désinvestissements | 12 177 | 386 |
| – Investissements | –33 335 | –30 477 |
| = Free cash-flow | 73 129 | 128 276 |

Les free cash-flow en 2015 de 73,1 millions de francs (cumulés de 2013 à 2015 : 357,1 millions) s'entendent avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

¹ Redispersions brutes de correctifs de valeurs présentées comme constitution et dissolution

| | 2015 | 2014 |
|--|--------|--------|
| | 55 691 | 85 153 |

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque cantonale bernoise SA
Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 66 à 114) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Käppeli'.

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Furrer'.

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 3 mars 2016

Repères

(en millions de CHF)

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|--------------------|-------------------|
| Somme du bilan | 28 035 | 26 610 |
| Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) | 19 971 | 21 101 |
| Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle) | 20 706 | 21 193 |
| – dont créances hypothécaires | 19 378 | 18 754 |
| Créances sur la clientèle sans les CDP | 20 245 | 19 624 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 22 083 | 22 007 |
| Obligations de caisse | 120 | 150 |
| Emprunts et prêts de la centrale d'émission de lettres de gage | 1 870 | 1 294 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 601 | 654 |
| Capital social | 186 | 186 |
| Capital propre | 2 267 ¹ | 2 246 |
| Ratio de fonds propres de base de Bâle III (CET 1) ² (en pour-cent) | 19,5 | 19,2 |
| Ratio de levier | 7,7 | 8,1 |
| Free cash-flow | 73,1 | 128,3 |

| | 2015 | 2014 |
|--|-------------------|-------------|
| Bénéfice | 131,3 | 130,4 |
| Distribution de dividende | 55,9 ³ | 54,1 |
| Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices | 75,0 ³ | 77,0 |

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire) | 1 313 | 1 375 |
| Collaborateurs et collaboratrices (corrigé du temps partiel) | 1 091 | 1 137 |
| Nombre de sièges | 68 | 73 |
| Banques mobiles (localités desservies) | 9 | 9 |
| Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF | | |
| Impôts fédéraux, cantonaux et communaux | 15,5 | 39,7 |
| Dividende versé au canton | 28,8 ³ | 27,8 |

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

² Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

³ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



Beat Roth, ancien chirurgien-chef des hôpitaux de Wattenwil et de Belp, Wattenwil

« Compétence et clarté » : les collaborateurs de la BCBE sont les principaux ambassadeurs de la banque. Ils sont compétents, orientés solutions, travaillent en réseau et placent toujours les clients au cœur de leurs préoccupations, leur proposant ainsi une véritable valeur ajoutée. Client et actionnaire de la BCBE depuis de longues années, Beat Roth sait qu'il est toujours bien conseillé et fait entièrement confiance au savoir-faire de sa banque.

Action BCBE

Données de base de l'action BCBE (31.12.2015)

| | |
|--|---------------|
| Nominal par action nominative en CHF | 20 |
| Nombre d'actions | 9 320 000 |
| Capital-actions en millions de CHF | 186,4 |
| Nombre d'actionnaires | 60 749 |
| Capitalisation boursière en milliards de CHF | 1,78 |
| Numéro de valeur | 969 160 |
| ISIN | CH 0009691608 |

Symboles

| | | | |
|--------------------|----------------------|---------------------------|--------------------|
| SIX Swiss Exchange | Bloomberg BEKN SW | Thomson Reuters BEKN.S | Telekurs BEKN,4 |
|--------------------|----------------------|---------------------------|--------------------|

Évolution du cours (en CHF)

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|---------------------------------|-------------------|-------|-------|
| Cours de fin d'année | 191.0 | 181.5 | 206.0 |
| Plus haut de l'année | 207.5 | 219.5 | 264.8 |
| Plus bas de l'année | 177.0 | 173.5 | 190.6 |
| Dividende par action nominative | 6.00 ¹ | 5.80 | 5.50 |

¹ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

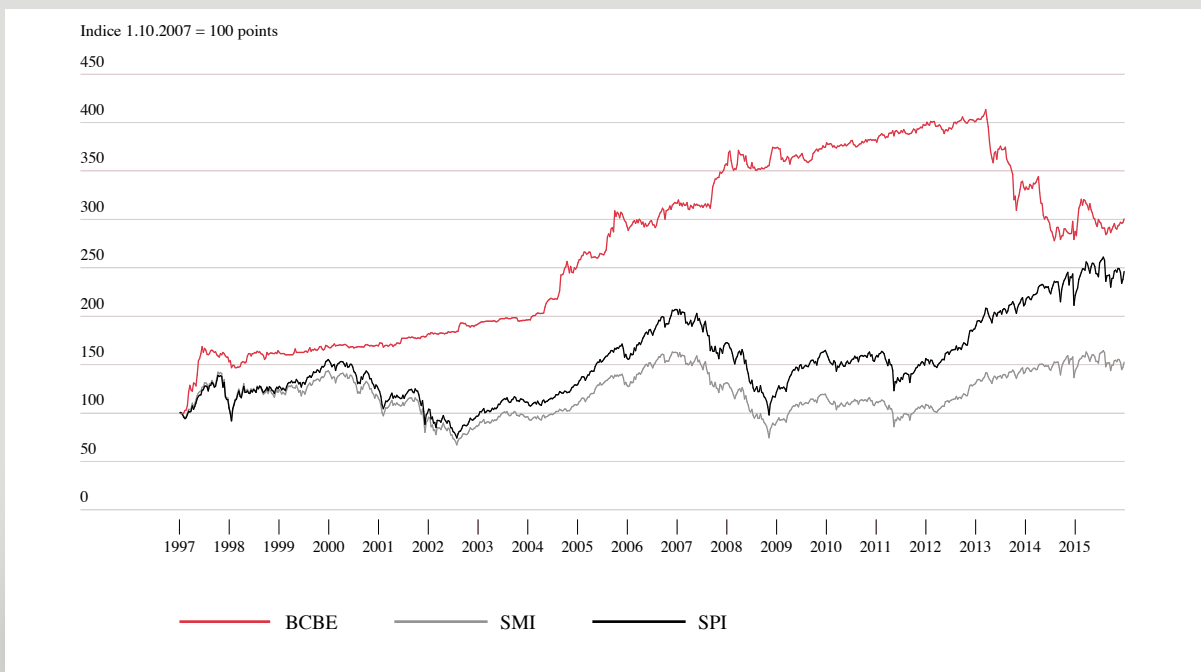
Volume de négoce

| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| Total en actions | SIX Swiss Exchange 410 114 |
| Total en millions de CHF | 77,9 |

Ratings de la BCBE

| | | | |
|---------|-----------------|----------------|--|
| Agence | Longue échéance | Brève échéance | Notation de dette senior (obligations) |
| Moody's | Aa1 | Prime-1 | A1 |

Cours de l'action BCBE



Sites de la BCBE

au 1^{er} mars 2016

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Centrale/Information | 032 327 47 47 |
| Courriel | bcbe@bcbe.ch |
| Internet | www.bekb.ch |
| Fax | 031 666 60 40 |

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| money-net onlinebank | |
| Téléphone | 031 666 11 98 |
| Fax | 031 666 12 55 |
| Courriel | money-net@bekb.ch |
| Internet | www.money-net.ch |

Zones d'activités Nord

Jura bernois

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| 1 Corgémont | 032 489 25 15 |
| Responsable: Frédéric Weingart | |
| 2 Malleray | 032 492 18 10 |
| Responsable: Denis Roth | |
| 3 Moutier | 032 494 62 00 |
| Responsable: Pascal Ribaut | |
| 4 St-Imier | 032 942 34 23 |
| Responsable: Frédéric Weingart | |
| 5 Tavannes | 032 481 23 40 |
| Responsable: Norbert Schneider | |
| 6 Tramelan | 032 486 88 10 |
| Responsable: Antoine Haenni | |

Bienne

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| 7 Biel/Bienne | 032 327 47 47 |
| Responsable: Marcel Oertle | |
| 8 Büren/Aar* | 032 351 57 57 |
| Responsable: Michael Barmettler | |
| 9 La Neuveville | 032 752 35 23 |
| Responsable: Philippe Seuret | |
| 10 Nidau | 032 331 82 51 |
| Responsable: Hans Peter Ramensperger | |
| 11 Orpont* | 032 355 22 22 |
| Responsable: Michael Barmettler | |
| 12 Perles* | 032 372 15 30 |
| Responsable: Michael Barmettler | |
| 13 Täuffelen* | 032 327 43 47 |
| Responsable: Michael Barmettler | |

Lyss

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| 14 Aarberg | 032 392 42 14 |
| Responsable: Dominique Kurz | |
| 15 Anet | 032 313 77 20 |
| Responsable: Kurt Wandfluh | |
| 16 Lyss | 032 387 85 11 |
| Responsable: Philipp Cossi | |
| 17 Rapperswil | 031 879 12 22 |
| Responsable: Philipp Cossi | |

Soleure

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| 18 Granges | 032 653 44 70 |
| Responsable: Max Neuenschwander | |
| 19 Hägendorf | 062 216 93 88 |
| Responsable: Tanja Moser | |
| 20 Longeau | 032 653 84 50 |
| Responsable: Jonas Oliver Affolter | |
| 21 Oensingen | 062 916 27 10 |
| Responsable: Philippe Christen | |
| 22 Soleure | 032 626 31 40 |
| Responsable: Stefan Huber | |

Zones d'activités Centre

Berne-Nord

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| 23 Bolligen | 031 918 45 50 |
| Responsable: Christian Balmer | |
| 24 Berne-Breitenrain | 031 348 45 00 |
| Responsable: Bettina Campbell | |
| 25 Ittigen | 031 918 45 60 |
| Responsable: Christian Balmer | |
| 26 Jegenstorf | 031 760 49 50 |
| Responsable: Cornelia Muster | |
| 27 Ostermundigen | 031 939 46 60 |
| Responsable: Daniel Zwygart | |
| 28 Zollikofen | 031 914 46 50 |
| Responsable: Daniel Hirzel | |

Berne-Est

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| 29 Grosshöchstetten | 031 711 24 25 |
| Responsable: Christian Durtschi | |
| 30 Konolfingen | 031 791 02 47 |
| Responsable: Monika Gerber | |
| 31 Münsingen | 031 722 46 00 |
| Responsable: Jürg Wermuth | |
| 32 Muri près Berne | 031 954 46 10 |
| Responsable: Stefan Zeller | |
| 33 Worb | 031 832 46 40 |
| Responsable: Rudolf Steiner | |

Berne Centre-ville

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| 34 Berne-Vieille ville | 031 318 49 10 |
| Responsable: Nelly Zürcher | |
| 35 Berne-Place Fédérale | 031 666 11 11 |
| Responsable: Andres Beyeler | |

Berne-Sud

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| 36 Belp | 031 812 45 40 |
| Responsable: Daniel Buntschu | |
| 37 Berne-Bümpliz | 031 994 45 30 |
| Responsable: Marc Herren | |
| 38 Berne-Eigerplatz | 031 376 45 10 |
| Responsable: Marcel Schneider | |
| 39 Köniz | 031 974 45 70 |
| Responsable: Roland Stalder | |
| 40 Laupen | 031 748 45 90 |
| Responsable: Claudia Delaquis | |
| 41 Schwarzenburg | 031 732 46 20 |
| Responsable: Florian Bachofner | |
| 42 Wabern | 031 964 46 30 |
| Responsable: Franziska Schaer | |

Emmental

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| 43 Berthoud | 034 428 41 11 |
| Responsable: Adrian Muster | |
| 44 Kirchberg-Alchenflüh | 034 445 58 11 |
| Responsable: Stefan Sempach | |
| 45 Langnau/Emmental | 034 408 30 30 |
| Responsable: Peter Schmutz | |
| 46 Sumiswald | 034 431 51 35 |
| Responsable: Beat Lanz | |
| 47 Utzenstorf | 032 665 46 44 |
| Responsable: Marco Schneider | |
| 48 Zollbrück | 034 496 81 08 |
| Responsable: Hanspeter Widmer | |

Haute-Argovie

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| 49 Aarwangen* | 062 916 27 90 |
| Responsable: Franziska Käser | |
| 50 Büttberg* | 062 956 65 60 |
| Responsable: Helene Frei | |
| 51 Herzogenbuchsee | 062 956 65 11 |
| Responsable: Pascal Bringold | |
| 52 Huttwil | 062 959 92 50 |
| Responsable: Beat Röthlisberger | |
| 53 Langenthal | 062 916 25 25 |
| Responsable: Thomas Witschi | |
| 54 Niederbipp | 032 633 23 44 |
| Responsable: Pascal Bringold | |
| 55 Roggwil | 062 929 28 88 |
| Responsable: Franziska Käser | |
| 56 Wangen/Aar* | 032 631 27 77 |
| Responsable: Helene Frei | |

Zones d'activités Sud

Interlaken

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| 57 Brienz | 033 951 20 53 |
| Responsable: Rudolf von Bergen | |
| 58 Grindelwald | 033 854 13 31 |
| Responsable: Niklaus Rubi | |
| 59 Interlaken | 033 826 61 31 |
| Responsable: Alfred Braunagel | |
| 60 Meiringen | 033 971 36 16 |
| Responsable: Marc Zumbrunn | |
| 61 Unterseen | 033 823 71 60 |
| Responsable: Rudolf Grütter | |
| 62 Wengen | 033 855 12 18 |
| Responsable: Daniel Werlen | |

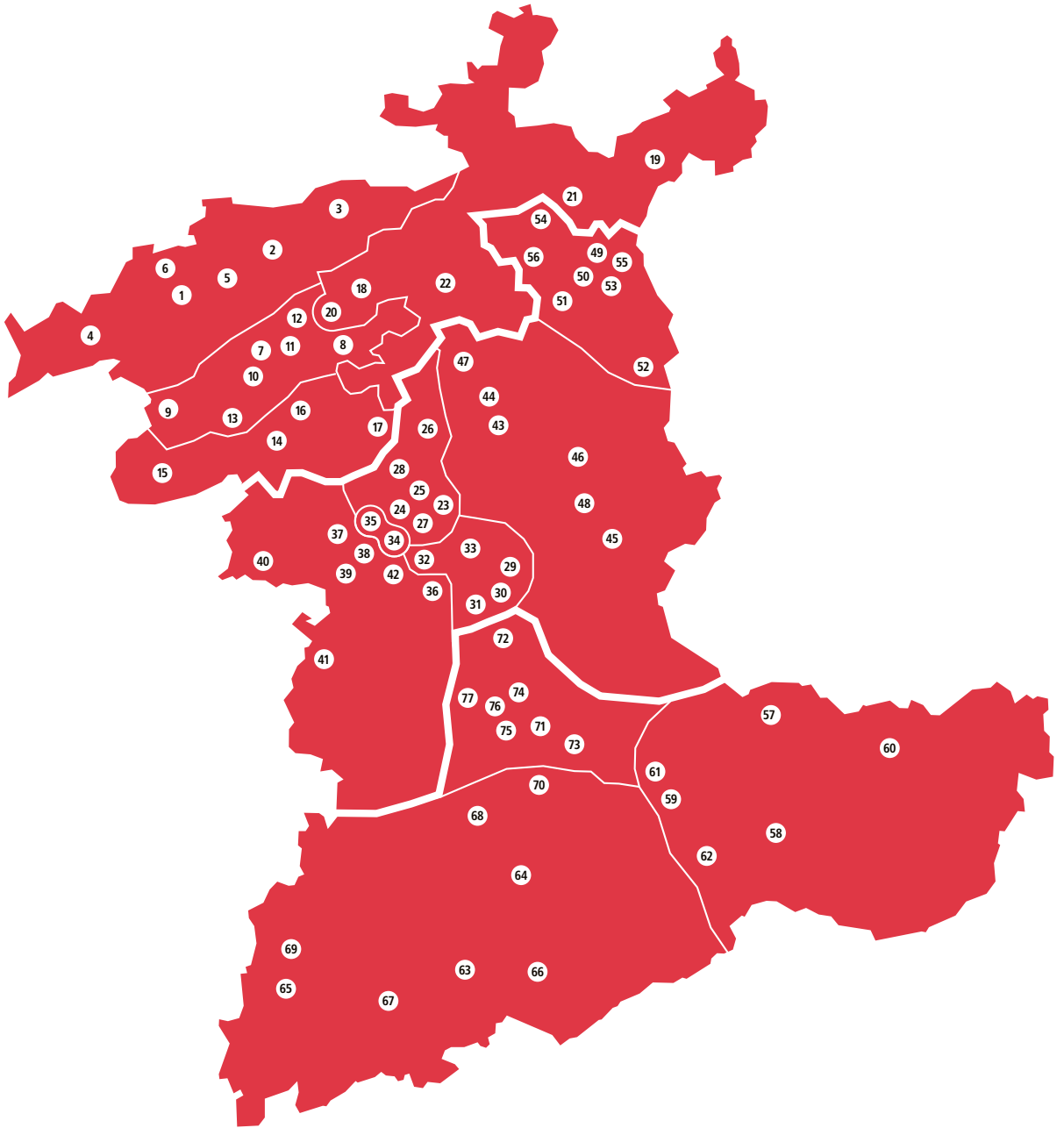
Spiez

| | |
|------------------------------|----------------------|
| 63 Adelboden | 033 673 71 71 |
| Responsable: Marc Steinhauer | |
| 64 Frutigen | 033 672 77 10 |
| Responsable: Marc Steinhauer | |
| 65 Gstaad | 033 748 74 44 |
| Responsable: Oliver Waser | |
| 66 Kandersteg | 033 675 15 48 |
| Responsable: Bruno Jost | |
| 67 Lenk / Simmental | 033 733 18 14 |
| Responsable: Alexandre Bezzu | |
| 68 Oey | 033 681 80 12 |
| Responsable: Esther Bähler | |
| 69 Schönried | 033 744 52 11 |
| Responsable: Peter Plüss | |
| 70 Spiez | 033 655 55 55 |
| Responsable: Hans Leuthold | |

Thoune

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| 71 Hünibach* | 033 227 19 01 |
| Responsable: Beat Sutter | |
| 72 Oberdiessbach | 033 227 19 40 |
| Responsable: Alexandra Arn | |
| 73 Sigriswil* | 033 227 19 01 |
| Responsable: Beat Sutter | |
| 74 Steffisburg | 033 437 54 12 |
| Responsable: Niklaus Luginbühl | |
| 75 Thoune-Bahnhofstrasse | 033 227 11 11 |
| Responsable: Hanspeter Bigler | |
| 76 Thoune-Marktasse | 033 221 54 60 |
| Responsable: Beat Sutter | |
| 77 Uetendorf | 033 227 19 60 |
| Responsable: Roger Schenk | |

* Banque mobile



La BCBE en bref

Profondément ancrée dans les cantons de Berne et de Soleure

- Plus de 500 000 clientes et clients
- Quelque 1300 collaboratrices et collaborateurs
- Plus de 70 sièges, une ligne de service et diverses prestations en ligne

Une banque universelle classique

- Solutions globales de paiement, d'épargne, de placement, de financement, de prévoyance
- Concentrée sur la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME
- Forte présence dans le conseil patrimonial

Des prestations hors pair : aussi à l'échelle numérique

- Ancrage régional et conseil individuel
- Conseillers spécialisés et formés en continu
- Centre de décision : 95 % des décisions de crédit sont prises par les sièges
- Prestations numériques axées sur les besoins

Une société anonyme de droit privé bien établie

- Plus de 60 000 actionnaires, 51,5 % des actions en mains du canton de Berne
- Un bilan sain, une base de fonds propres solide et un management sérieux
- Une très bonne note : Moody's attribue un « Aa1 » à la BCBE, qui figure ainsi parmi les banques les mieux notées de Suisse

Une responsabilité sociale

- Environ 100 apprenties et apprentis : la BCBE est le formateur le plus important du canton de Berne dans le domaine bancaire
- Quelque 1300 collaboratrices et collaborateurs : la BCBE est un employeur majeur dans toutes les régions du canton de Berne et dans le canton de Soleure

À bientôt...

www.bcbe.ch